

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

À ENVIRONNEMENT CANADA

Une approche intégrée pour
évaluer des propositions
environnementales de politique,
de plan et de programme

Préparé par :
Direction de l'évaluation environnementale
Service de la protection de l'environnement
Direction générale des programmes nationaux
Environnement Canada

Janvier 2003

Remerciements

Ce guide est le fruit des efforts concertés de nombreuses personnes. L'essentiel du texte et du processus révisé a été élaboré et rédigé par Guy Follen, avec l'aide du groupe de travail sur l'évaluation environnementale stratégique. Le guide tire également parti de l'expérience acquise par des praticiens de l'évaluation environnementale stratégique de l'extérieur et de l'intérieur du Ministère, tant à l'administration centrale que dans les régions.

Nous souhaitons exprimer des remerciements particuliers à Ruth Thoms, Robert Saint-Louis et Diane Campbell, de la Direction de l'évaluation environnementale. Mille mercis à Friederike Kirstein du Programme d'évaluation environnementale de la Région de l'Atlantique, pour sa contribution aux directives sur l'évaluation stratégique des effets régionaux. Merci également à Vanessa Charlwood, du Service canadien de la faune, pour avoir réalisé la première évaluation basée sur le processus révisé, au refuge d'oiseaux de l'île Kendall.

Enfin, nous voulons souligner la contribution de toutes les personnes qui ont participé à l'examen, à la révision, à la traduction et à l'édition de ce guide, notamment Luke McDonnell, Danièle Goulet, Collin Young, Marla Sheffer et Hélène Bruyère.

La production de ce guide et de la trousse d'information a été partiellement financée par le Fonds pour l'apprentissage d'Environnement Canada.

Le Programme d'évaluation environnementale - Qui sommes nous?

Le Programme d'évaluation environnementale (EE) sert de guide pour Environnement Canada et les autres ministères, en ce qui a trait à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) et aux directives de 1999 du Cabinet concernant l'évaluation environnementale des politiques, plans et programmes.

Le Programme national d'EE regroupe des membres du personnel du Service de la protection de l'environnement, du Service de la conservation de l'environnement et du Service météorologique du Canada, travaillant dans l'une ou l'autre des cinq régions administratives ou à l'administration centrale. La coordination nationale du programme d'EE est assurée par la direction de l'évaluation environnementale au bureau chef et par le Comité de coordination national en évaluation environnementale (CCNEE).

La vision primaire du programme est de contribuer à une prise de décision informée dans le but de préserver l'environnement au profit des générations actuelles et futures.

Cette vision est supportée par trois objectifs principaux:

- Veiller à ce que le Ministère respecte la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) et la directive du Cabinet sur l'EE des politiques, plans et projets.
- Définir la position d'Environnement Canada en ce qui concerne les projets, et coordonner et intégrer nos objectifs scientifiques et stratégiques à la prise de décisions.
- Assurer l'uniformité de l'application de la LCEE à l'échelle nationale.



TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	1
COMMENT UTILISER CE MANUEL	2
APERÇU DU PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE	3
PARTIE 1 L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	5
1.1 Qu'est-ce que l'EES?	5
1.2 La directive du Cabinet de 1999.....	5
1.3 Qu'est-ce que le développement durable?	6
1.4 Contribution à la Stratégie de développement durable d'Environnement Canada.....	7
1.5 L'EES favorise le développement durable	8
1.6 Les principes de l'EES et la prise de décisions durables	8
PARTIE 2 POURQUOI MENER DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES STRATÉGIQUES?	10
2.1 L'EES et l'évaluation environnementale de projet	10
2.2 Autres avantages des EES.....	11
2.3 Rôles et responsabilités.....	13
2.4 Le processus d'élaboration de politiques, de plans et de programmes à Environnement Canada	13
PARTIE 3 COMMENT RÉALISER UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE	18
3.1 Une EES est-elle nécessaire?	18
3.2 Formulaire d'examen préalable pour l'EES.....	18
3.3 Comment exécuter l'EES.....	19
ÉTAPE 1 : Définir la méthode d'étude.....	20
ÉTAPE 2 : Choisir les options et les solutions de rechange.....	26
ÉTAPE 3 : Cerner les effets environnementaux probables de chaque option viable	27
ÉTAPE 4 : Déterminer l'importance des effets positifs et négatifs, au moyen de critères décisionnels d'évaluation environnementale basés sur la durabilité	32
ÉTAPE 5 : Déterminer ce qu'on peut faire pour atténuer (réduire ou éliminer) les effets négatifs et intensifier les effets favorables	32
ÉTAPE 6 : Déterminer les avantages et les inconvénients (possibilités et contraintes) de chaque option.....	33
ÉTAPE 7 : Dresser un cadre de suivi et de surveillance	34
3.4 Documentation et exécution de l'EES.....	38
3.5 Évaluation du processus d'EES.....	40

PARTIE 4 AIDE ET FORMATION	41
4.1 Où obtenir de l'aide	41
4.2 Formation et encadrement	42
4.3 Prochaines étapes et mises à jour	42
GLOSSAIRE	43
BIBLIOGRAPHIE	46
ANNEXE A Formulaire d'examen préalable pour l'EES	49
ANNEXE B Études de cas illustrant diverses applications de l'EES	51
ANNEXE C Autres outils et techniques d'EES	60
ANNEXE D Critères pour évaluer l'importance des effets	73
ANNEXE E Indicateurs environnementaux et de développement durable ...	75
ANNEXE F Gestion adaptative	81
ANNEXE G Évaluation stratégique des effets régionaux	83
ANNEXE H Planification stratégique intégrée de l'affectation du territoire et EES	86
ANNEXE I Autres considérations-clés	89
ANNEXE J Fiches de travail	97
ANNEXE K Formulaire d'appréciation du processus d'évaluation environnementale stratégique	109

PRÉFACE

L'expression « évaluation environnementale stratégique » (EES) désigne tout simplement un processus systématique et exhaustif d'évaluation des effets environnementaux associés à une politique, un plan ou un programme, ou à ses solutions de rechange. Couplé à d'autres outils similaires de résolution de problèmes, ce processus peut offrir aux responsables de l'élaboration des politiques, des plans et des programmes une démarche simple et rationnelle pour guider la mise sur pied et l'évaluation de leurs projets. Le processus d'EES a pour but d'étayer l'élaboration et la réalisation des propositions (principalement sous forme de mémoire au Cabinet) mises de l'avant par Environnement Canada.

Dans la foulée de la directive du Cabinet publiée en 1999, Environnement Canada a publié en février 2000 son premier manuel sur l'EES. Depuis, de nombreuses EES ont été préparées selon les exigences de la directive. En participant à la préparation des EES, nous avons eu l'occasion de revoir le processus et de chercher des moyens d'accroître son efficacité et sa capacité de contribuer à la prise de décisions plus durables. Le présent manuel révisé tient compte des leçons tirées depuis deux ans.

Ce guide vise à offrir aux responsables de l'élaboration des politiques, des plans et des programmes les outils qui leur permettront de prendre des décisions plus durables. Même si la directive de 1999 exigeait la détermination des effets environnementaux des projets de politique, de plan et de programme, le présent manuel non seulement répond à ces exigences mais indique comment faire avancer d'un autre cran la prise de décisions. On y trouve des conseils sur la façon d'élaborer une vision de durabilité, de cerner les enjeux, de raffermir la participation publique, d'élaborer et d'appliquer des indicateurs et de concevoir un meilleur cadre de suivi et de surveillance.

Ce guide s'adresse :

- aux cadres supérieurs chargés de voir à la réalisation d'EES pour toutes les propositions visées par les exigences de la directive du Cabinet de 1999;
- aux agents et aux praticiens de l'évaluation environnementale qui, au Ministère, pourraient être appelés à contribuer à l'élaboration et à l'évaluation de politiques, de plans et de programmes;
- aux concepteurs de politiques, de plans et de programmes chargés d'élaborer et d'évaluer des propositions et de mettre en œuvre la Stratégie de développement durable d'Environnement Canada.

Il contient de l'information sur :

- le développement durable, la directive du Cabinet de 1999 et les autres moteurs d'une prise de décisions durables et intégrées;
- le processus d'EES et les autres outils pouvant contribuer à la prise de décisions plus durables.

COMMENT UTILISER CE MANUEL

Ce manuel comprend tous les renseignements nécessaires à l'exécution d'une EES, y compris un guide du processus, des exemples, des outils et des études de cas (voir l'annexe B). On recommande à l'utilisateur de le parcourir du début à la fin, pour saisir et comprendre complètement le processus. Par la suite, le manuel peut servir de référence et de guide systématique pour l'élaboration et l'évaluation des propositions de politique, de plan et de programme.

Ce manuel explique :

Ce qu'il faut faire

- le processus et les modalités à suivre pour organiser, gérer et réaliser l'EES.

Pourquoi les EES sont nécessaires

- directive du Cabinet de 1999 et nécessité des EES
- Stratégie de développement durable d'Environnement Canada et atteinte de ses objectifs
- prise de décisions plus durables au Ministère et à l'extérieur.

Qui devrait participer à la réalisation des EES

- rôles et responsabilités des personnes chargées de l'élaboration et de la gestion de politiques, de plans et de programmes
- responsables de l'exécution des EES.

Quand il faut faire l'évaluation

- critères de la directive du Cabinet de 1999 et éléments déclenchant l'évaluation des projets de politique, de plan et de programme
- autres raisons que la directive du Cabinet pour mener une EES
- moment de l'évaluation et gestion des tâches.

Comment réaliser l'EES

- préparation et présentation d'un formulaire d'examen préalable
- processus d'élaboration et d'évaluation de la proposition
- le processus, étape par étape
- suivi et surveillance
- assurer l'efficacité et l'exhaustivité de l'EES
- document d'EES et rapports.

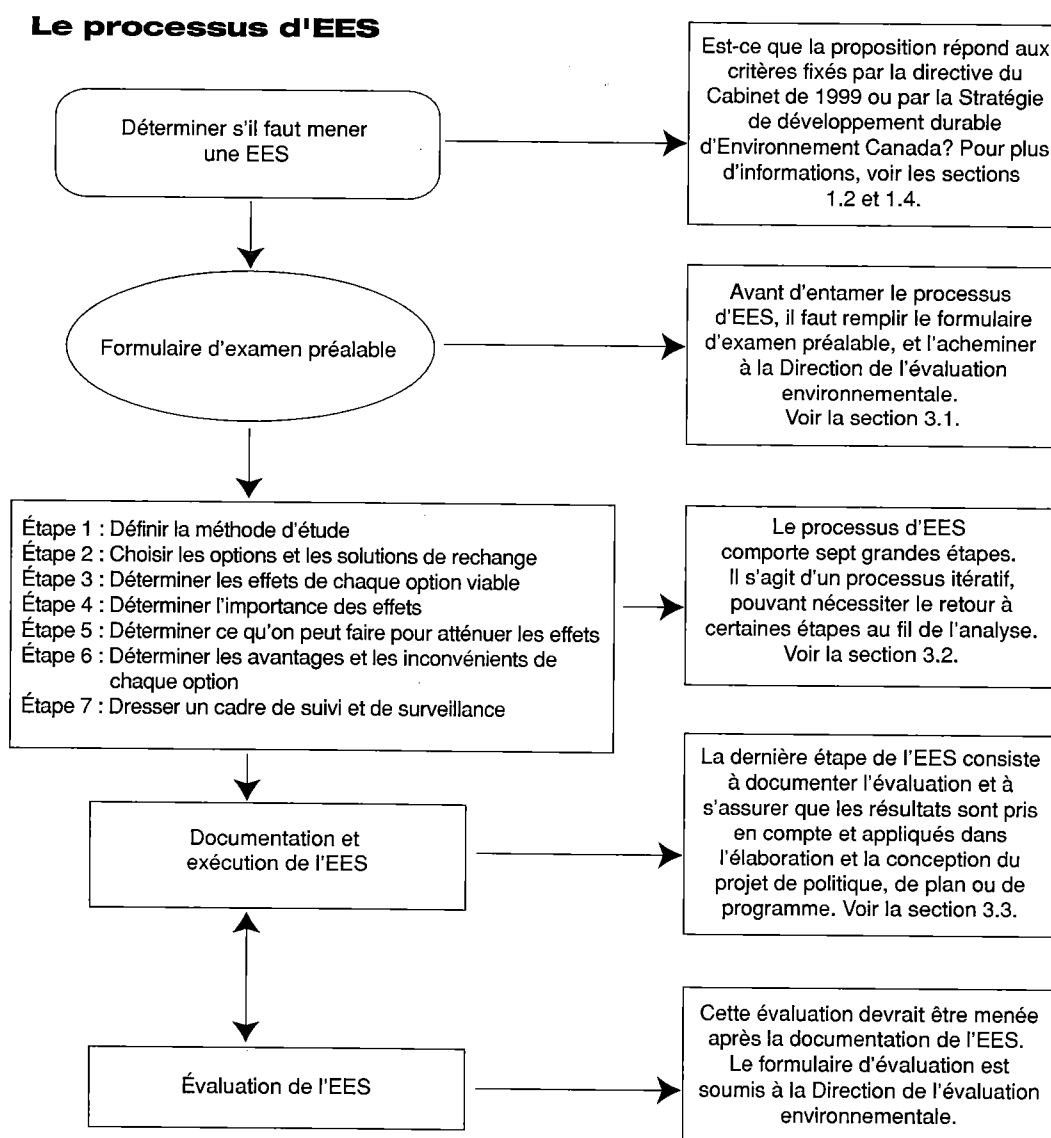
Où obtenir de l'aide

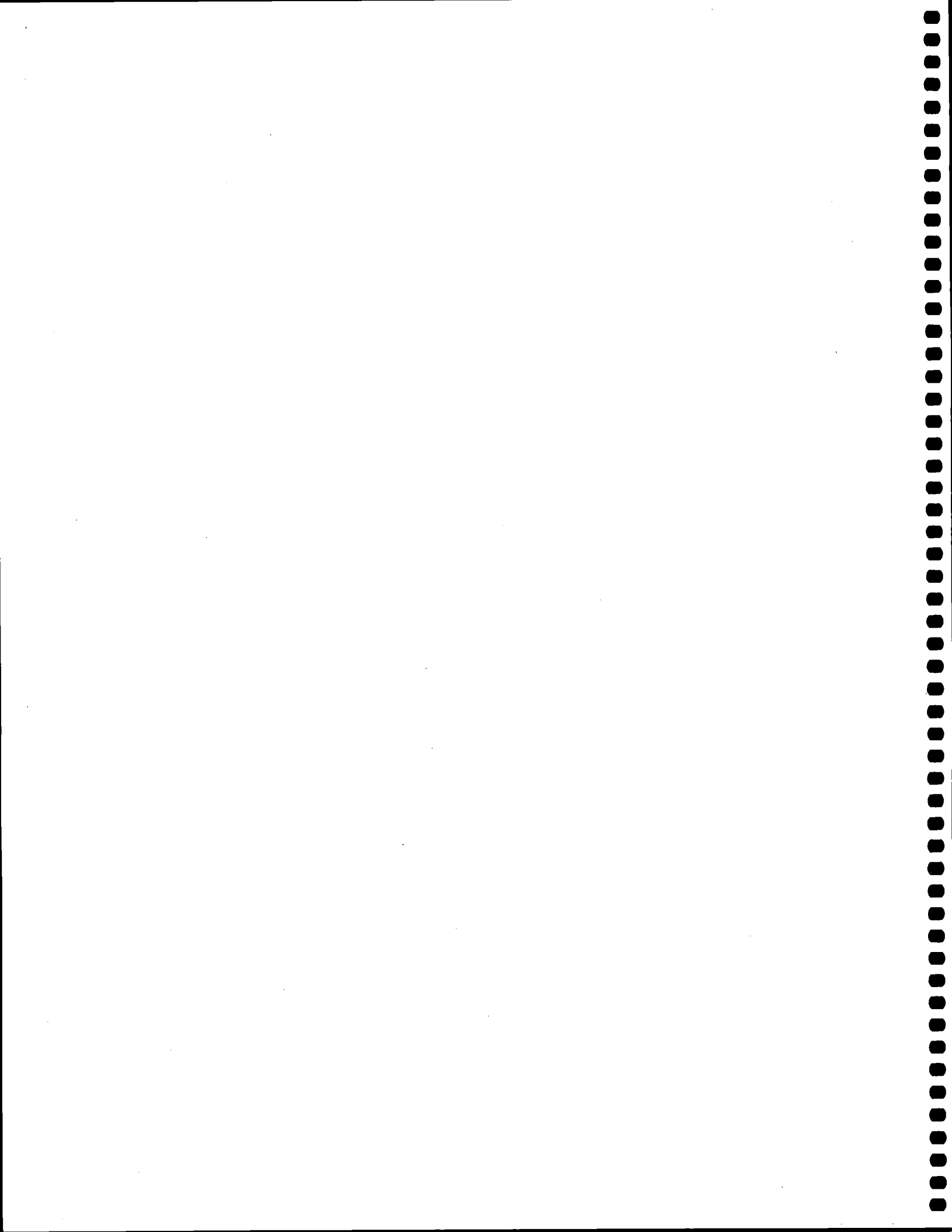
- formation et conseils
- ressources et contacts.

APERÇU DU PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Cette section donne un aperçu du processus complet et en décrit en termes généraux les diverses étapes successives. L'ordinogramme ci-dessous (figure 1) offre, sous forme graphique, un instantané des éléments composant l'EES et des extraits devant en résulter. Avant de poursuivre la lecture du manuel, il faut examiner ce graphique pour acquérir une connaissance élémentaire des étapes inhérentes à toute EES. Au départ, l'application du processus d'EES peut sembler quelque peu rébarbative, mais à long terme elle permet à la fois de gagner du temps et d'économiser de l'argent.

Figure 1 Ordinogramme du processus d'EES





PARTIE 1

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



1.1 Qu'est-ce que l'EES?

L'évaluation environnementale stratégique (EES) est tout simplement définie comme un processus systématique et exhaustif d'évaluation des effets environnementaux associés à une politique, un plan ou un programme, ou à ses solutions de rechange. Le processus d'EES prend appui sur les outils existants dont se servent les responsables de l'élaboration des politiques, des plans et des programmes pour asseoir la conception et l'évaluation de leurs projets sur une approche simple et rationnelle. Le processus d'EES a pour but d'étayer l'élaboration et la réalisation des propositions mises de l'avant par Environnement Canada (principalement sous forme de mémoire au Cabinet).

1.2 La directive du Cabinet de 1999

Pour assurer une soigneuse prise en compte des facteurs environnementaux dans l'élaboration des projets de politique, de plan et de programme et pour encourager la prise de décisions plus durables, le Cabinet a ordonné en 1990 à tous les ministères d'assujettir à une évaluation environnementale tous les projets de ce type soumis au Cabinet ou à un ministre. En 1999, le Cabinet renforçait cette directive en clarifiant les rôles et responsabilités des ministères. L'exécution des mesures d'évaluation environnementale exposées dans ce guide satisfait aux exigences prévues à la directive du Cabinet de 1999. On trouve ci-dessous les critères régissant la réalisation d'une EES. Dans le doute, il est conseillé de préparer une EES. Voici ce qu'indique la directive du Cabinet de 1999 :

Les ministres s'attendent à ce que les projets de politiques, de plans et programmes des ministères et des organismes examineront, au besoin, les effets environnementaux potentiels, conformément au ferme engagement du gouvernement à l'égard du développement durable.

Plus précisément, les ministres s'attendent à ce que les projets de politiques, de plans et de programmes fassent l'objet d'une évaluation environnementale stratégique en fonction des deux conditions suivantes :

1. le projet est soumis à l'approbation d'un ministre ou du Cabinet; et
2. la mise en oeuvre du projet peut entraîner des effets environnementaux importants, tant positifs que négatifs.

Par ailleurs, si les circonstances le justifient, les ministères et les organismes devraient favoriser la tenue d'une évaluation environnementale stratégique à l'égard d'autres projets de politiques, de plans et de programmes. Ainsi, une initiative pourrait faire l'objet d'une évaluation pour aider à la mise en oeuvre des objectifs de développement durable des ministères et des organismes ou s'il existait de fortes préoccupations du public à l'égard des répercussions environnementales possibles.

Les ministres s'attendent à ce que l'évaluation environnementale stratégique examine la portée et la nature des effets environnementaux potentiels, la nécessité d'adopter des mesures d'atténuation pour réduire ou éliminer les effets négatifs et l'importance probable de tout effet environnemental négatif, compte tenu des mesures d'atténuation. L'évaluation environnementale stratégique devrait contribuer à l'élaboration des politiques, des plans et des programmes au même titre que l'analyse économique et sociale; les efforts dans la tenue de l'analyse des effets environnementaux potentiels devraient correspondre à la mesure des effets environnementaux prévus. Les considérations environnementales devraient entièrement s'intégrer à l'analyse de chaque option élaborée pour l'examen et la décision devrait tenir compte des conclusions de l'évaluation environnementale stratégique. Les ministères et les organismes doivent, autant que possible, avoir recours aux mécanismes établis pour susciter, au besoin, une participation du public, documenter et produire un rapport étoffé des conclusions de l'évaluation environnementale stratégique.

Directive du Cabinet de 1999

Le développement durable, c'est s'assurer de poursuivre le développement sans nuire inutilement à l'environnement ou à la société, au bénéfice des générations présentes et futures.

1.3 Qu'est-ce que le développement durable?

Les notions entourant le développement durable remontent aux travaux menés par Malthus vers la fin du XVIII^e siècle sur le cycle de croissance démographique exponentielle et la surexploitation des ressources. Cependant, l'expression « développement durable » remonte à quelques dizaines d'années seulement.

La Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) a défini le développement durable comme un « développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs » (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987). Autrement dit, le développement doit satisfaire aux besoins humains et améliorer la qualité de vie humaine sans léser la qualité de l'environnement ni appauvrir les ressources naturelles.

Le développement durable repose sur l'intégration et la prise en compte de ce qu'on appelle les « trois piliers », à savoir l'environnement naturel, la société et l'économie. En considérant ces trois facteurs durant l'élaboration des projets de politique, de plan et de programme, on peut être en mesure de prendre des décisions plus éclairées. Souvent, le développement non durable se caractérise

par un déséquilibre entre les éléments nécessaires à la prise de décisions intégrées.

Le développement durable vise de nombreux objectifs. Dans la planification du développement, il faut penser à la façon dont on préservera la qualité de l'environnement, le bien-être de l'humanité et la sécurité de l'économie. La Commission Brundtland, dans *Notre avenir à tous* (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987), et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992), dans *Action 21*, formulaient à l'intention des pays de la planète des recommandations sur les stratégies de développement durable à adopter en ce qui touche la salubrité de l'air et de l'eau, l'approvisionnement en eau, l'énergie, l'utilisation du territoire, le logement, le traitement des déchets, les transports et les soins de santé. L'engagement du gouvernement fédéral envers le développement durable s'est reflété pour la première fois dans les modifications apportées en 1995 à la *Loi sur le vérificateur général*, qui ont mené à la création du poste de Commissaire à l'environnement et au développement durable, au sein du Bureau du vérificateur général, et à l'obligation faite aux ministres de déposer au Parlement tous les trois ans des stratégies de développement durable.

1.4 Contribution à la Stratégie de développement durable d'Environnement Canada

Environnement Canada a fait sien l'objectif du développement durable et est résolu à prendre en compte les trois piliers du développement : l'environnement naturel, la société et l'économie. Dans sa Stratégie de développement durable, déposée en avril 1997, le Ministère décrit ainsi ce qu'il entend par « développement durable » :

Le développement durable concerne notre façon de répondre aux besoins de la présente génération sans compromettre la capacité des générations à venir de répondre à leurs besoins. Il ne s'agit pas d'une fin en soi, mais plutôt d'une approche au processus décisionnel. Il reconnaît que les aspects sociaux, économiques et environnementaux sont interreliés et que les décisions doivent intégrer tous ces aspects si nous voulons prendre de bonnes décisions à plus long terme. Selon nous, il s'agit d'une approche qui nous aidera à obtenir un environnement en santé, une économie prospère et une société vive, juste pour les générations actuelles et futures.

La Stratégie vise au premier chef à aider le Ministère à prendre des décisions favorables au développement durable, par la création et la mise en commun d'un nouveau savoir et de nouveaux outils. Un de ses objectifs est d'améliorer la capacité d'Environnement Canada d'intégrer ses processus décisionnels par l'apport de nouvelles connaissances et de nouveaux outils de soutien, notamment grâce à la conception d'un outil qui favorisera la prise de décisions plus durables.

La prise de décisions intégrées consiste à considérer simultanément les répercussions environnementales, sociales et économiques d'une politique, d'un plan ou d'un programme. Dans une EES, il s'agit de prendre en compte les principales conséquences environnementales d'une politique, d'un plan ou d'un programme, ainsi que les éventuels effets économiques et sociaux résultant de ces impacts environnementaux.

Pour améliorer la durabilité et l'intégration du processus décisionnel, il faut appliquer plusieurs critères au processus d'évaluation, dont une prise en compte équilibrée des effets environnementaux, économiques et sociaux, tant positifs que négatifs, et la considération des effets à long terme.

Ce manuel présente les outils de base permettant d'atteindre ces buts et, à terme, de prendre des décisions plus éclairées. Il est important de recourir à la totalité des outils et des méthodologies disponibles, selon les besoins, pour s'assurer de bien prendre en considération les résultats à long terme.

1.5 L'EES favorise le développement durable

L'EES étant un outil de résolution de problèmes intégré et holistique, elle contribue à la prise de décisions plus durables. En appliquant l'EES de façon cohérente et opportune aux projets de politique, de plan et de programme, on peut bonifier et mieux éclairer le processus décisionnel.

Voici quelques-uns des principaux éléments devant sous-tendre la conception du processus d'EES :

- établir un énoncé de vision clair;
- définir largement les termes « environnement » et « effet environnemental », pour bien intégrer les considérations sociales et économiques dans l'évaluation;
- examiner les solutions de rechange raisonnables;
- nouer des liens avec les autres outils et processus d'évaluation;
- appliquer les principes d'adaptation et de prudence, lorsqu'il y a lieu;
- faire preuve d'un engagement envers les objectifs de durabilité et l'application de critères de durabilité;
- insister sur les effets positifs, et mettre en évidence les moyens d'intensifier ces derniers et d'atténuer les effets négatifs;
- promouvoir la transparence et une réelle participation publique.

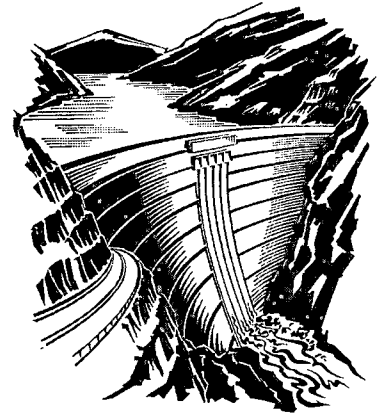
1.6 Les principes de l'EES et la prise de décisions durables

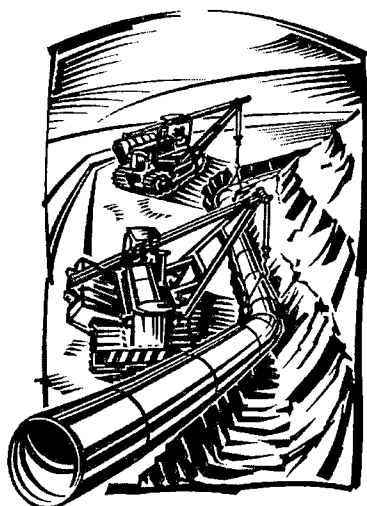
L'EES repose sur plusieurs principes, qui constituent à la fois l'assise et la force motrice d'une meilleure durabilité dans la formulation des projets de politique, de plan et de programme. L'observation de ces principes mènera à une évaluation efficace et intégrée. Tout au long du processus d'EES, il faudra régulièrement se reporter et réfléchir à ces principes. Au terme de l'EES, on fera une fois de plus référence à ces principes, pour faire l'évaluation de l'EES.

Voici donc les principes essentiels d'une EES :

- **Connaissances** : S'efforcer d'utiliser les meilleures connaissances scientifiques et traditionnelles disponibles, pour concevoir et évaluer les options de politique, de plan et de programme et des solutions de rechange.

- **Intégration du processus décisionnel et planification à long terme :** Encourager et faciliter les processus de prise de décisions et de planification qui prennent en compte et intègrent les facteurs environnementaux, économiques et sociaux. Il faut également adopter et incorporer une perspective intergénérationnelle quant aux futurs besoins et conséquences.
- **Innovation :** S'efforcer de concevoir des options, des solutions et des variantes innovatrices durant l'élaboration des projets de politique, de plan et de programme.
- **Prudence :** En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, s'assurer que l'absence de certitude scientifique absolue ne serve pas de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.
- **Prévision et prévention :** Insister sur la prévision et la prévention des problèmes avant qu'ils ne surviennent, ce qui est une méthode de gestion plus efficace que de réagir aux problèmes après coup.
- **Participation publique :** Dans la mesure du possible, permettre à la population de participer au processus décisionnel et d'être consultée.
- **Partenariat :** Travailler en collaboration avec d'autres directions, services et ministères pour concevoir des solutions durables aux grands enjeux.
- **Équité :** Bien tenir compte des parties potentiellement touchées par une décision, et assurer une répartition équitable des coûts et des avantages.
- **Intégration rapide :** Considérer les effets environnementaux dès que possible, et avant de choisir les options.
- **Souplesse :** Adapter le processus d'évaluation aux besoins de la politique, du plan ou du programme.
- **Auto-évaluation :** S'assurer que l'évaluation est lancée et menée à terme par le gestionnaire ou l'agent qui est à l'origine de la proposition.
- **Niveau d'analyse approprié :** S'assurer que la portée de l'analyse des effets environnementaux potentiels correspond à l'étendue des effets prévus.
- **Adaptabilité :** Faire en sorte que les modalités d'élaboration et de gestion des options de politique, de plan et de programme et des solutions de rechange peuvent s'adapter à l'évolution des besoins et des circonstances.
- **Compréhensibilité :** S'assurer que le rapport final d'EES est rédigé de façon à pouvoir être compris par un lectorat diversifié et facilement appliqué par les décideurs.





PARTIE 2

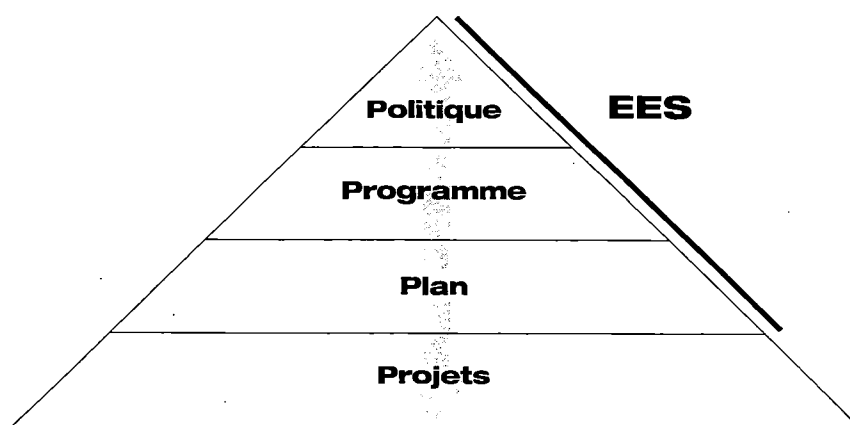
POURQUOI MENER DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES STRATÉGIQUES?

2.1 L'EES et l'évaluation environnementale de projet

L'EES ne vise ni à remplacer les évaluations de projet fédérales menées sous l'égide de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (voir l'encadré 5), ni à faire double emploi avec elles. Cependant, l'EES peut aider à prévoir et à encadrer les futures évaluations de projet. Elle peut également simplifier les évaluations de projet en cernant dès le départ les principaux enjeux, et contribuer à atténuer ou même à éliminer certaines des répercussions du projet.

La meilleure façon de symboliser l'interdépendance des diverses évaluations est peut-être de recourir à un diagramme pyramidal, qui illustre essentiellement la hiérarchie décisionnelle des processus (voir la figure 2). Les résultats des activités d'élaboration et d'évaluation des politiques peuvent être subséquemment appliqués à la formulation des programmes, qui déteignent sur les plans, lesquels influencent au bout du compte les projets. Ce processus opère également en sens inverse, la conception et les résultats des projets influençant les politiques, plans et programmes, comme l'indiquent les flèches.

Figure 2 Interdépendance de l'EES et des évaluations de projet



2.2 Autres avantages des EES

L'EES ne doit pas être perçue simplement comme une autre exigence ou une autre obligation; elle peut améliorer l'efficacité et l'efficience des travaux, favoriser la prise de meilleures décisions et promouvoir l'adoption de politiques, de plans et de programmes plus durables. Voici quelques-uns des avantages que présente l'EES :

- **L'EES offre un tremplin et un processus permettant de faire une évaluation intégrée des projets de politique, de plan et de programme.**
Dans l'élaboration et l'évaluation des projets de politique, de plan et de programme, peu de processus donnent l'occasion d'intégrer l'examen des effets environnementaux, économiques et sociaux dans une optique de durabilité. En abordant les enjeux selon une perspective équilibrée, on augmente les chances d'obtenir des résultats plus durables.
- **L'EES permet d'opérationnaliser les principes de durabilité (voir la section 1.6).**
L'EES englobe et applique les principes fondamentaux de durabilité, qu'il faut continuer de mettre en œuvre durant l'élaboration des politiques, des plans et des programmes, pour garantir la durabilité.
- **L'EES enrichit le « capital savoir » sous-tendant l'élaboration des politiques, plans et programmes.**
À mesure que de nouvelles propositions sont élaborées et évaluées, les résultats obtenus et les leçons tirées peuvent à leur tour être appliqués à la conception des propositions subséquentes.
- **L'EES est un processus proactif, aux larges assises.**
Le processus d'EES s'applique en réaction à l'identification d'un enjeu, et peut embrasser un vaste horizon pour englober tous les résultats possibles.
- **L'EES se prête bien à l'examen des effets cumulatifs, régionaux et sectoriels.**
L'EES peut servir à évaluer les effets régionaux et sectoriels, et à les intégrer dans la prise en compte des éventuels effets cumulatifs et synergiques, selon une perspective stratégique. Une détection précoce des possibles effets cumulatifs peut frayer la voie à des initiatives de surveillance régionales, au besoin. Voir les annexes G et H pour plus d'informations.
- **L'EES facilite une meilleure transparence et une participation publique plus efficace.**
Les étapes initiales de détermination des enjeux et de choix de la méthode d'étude (voir l'étape 1 à la section 3.3) sont des occasions idéales de faire participer le public à l'élaboration du projet de politique, de plan ou de programme.

- **L'EES se prête parfaitement à l'arrimage et à l'intégration des divers outils et processus d'analyse.**

L'EES encourage l'emploi d'autres outils d'analyse, pour assurer une analyse complète et approfondie des enjeux.

- **L'EES rehausse la crédibilité du Ministère.**

En appliquant l'EES de façon homogène, le Ministère peut améliorer sa crédibilité en démontrant sa détermination à mettre en place des politiques, des plans et des programmes efficaces et à prendre des décisions durables et à long terme. Il démontre également son engagement envers l'application de sa Stratégie de développement durable.

Parmi les ministères fédéraux, Environnement Canada se démarque parce que toutes ses activités visent à protéger et à améliorer l'environnement. L'EES constitue une façon efficace et logique d'accroître les avantages pour l'environnement, tout en réduisant au minimum les coûts environnementaux et en encourageant la prise de décisions éclairées.

Dans une EES, on cherche avant tout à comprendre comment le projet peut toucher l'environnement, et à éviter ou à atténuer les éventuels effets négatifs.

Il peut être difficile de prévoir les incidences ultimes d'une politique, d'un plan ou d'un programme sur la durabilité, mais il est indispensable de tracer ce lien. Étant donné que la formulation des politiques se produit au début du processus ministériel de planification, l'EES offre la première possibilité, et souvent la meilleure, de modifier les pratiques potentiellement dommageables. Comme l'EES tient compte aussi bien des effets favorables que des effets néfastes sur l'environnement, elle peut plaider en faveur d'une option de politique particulière, en en démontrant clairement les avantages.

Un autre avantage vital de l'EES réside dans sa capacité d'aider le Canada à honorer ses engagements internationaux. L'EES constitue un élément clé des obligations que nous confère la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (<http://www.biodiv.org/convention/articles.asp>), dont l'Article 14(b) oblige chaque pays signataire à prendre « les dispositions voulues pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement de ses programmes, plans et politiques susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique. ».

Par ailleurs, la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (<http://sedac.ciesin.org/entri/texts/environmental.impact.assessment.1991.html>) est assortie de protocoles permettant aux autorités gouvernementales voisines de participer à l'évaluation des projets de leurs voisins, lorsque ces projets risquent d'entraîner des effets transfrontaliers. Le Canada, qui a participé aux discussions de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-NU), a signé cette convention. Pour un complément d'information sur la biodiversité, se reporter à l'annexe I.

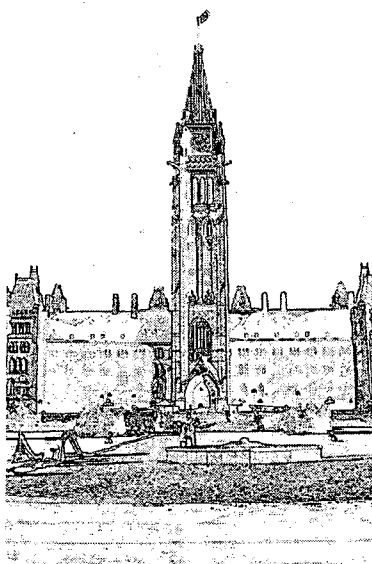
2.3 Rôles et responsabilités

Cette section expose les rôles et responsabilités que doivent assumer plusieurs ministères fédéraux et le grand public dans l'élaboration des projets de politique, de plan et de programme, ainsi que dans l'exécution des EES. En ce qui concerne la directive du Cabinet de 1999 et l'EES :

- La **Direction de l'évaluation environnementale**, d'Environnement Canada, doit préparer les documents d'orientation et de formation et promouvoir une application homogène et efficace de l'EES aux propositions visées par la directive du Cabinet de 1999.
- L'**Agence canadienne d'évaluation environnementale** administre et promeut l'application de l'EES aux projets de politique, de plan ou de programme du gouvernement fédéral.
- Le **ministre de l'Environnement** joue un rôle de chef de file pour ce qui est d'établir le cadre environnemental du Canada et de promouvoir l'application de l'EES aux projets de politique, de plan et de programme. Il doit également informer les autres ministres des effets environnementaux potentiels de leurs projets avant que le Cabinet ne prenne une décision, et les aviser de la ligne de conduite appropriée à suivre pour protéger l'environnement. Il ne s'agit pas d'un droit de veto ni d'un rôle d'approbation.
- Les **fonctionnaires d'Environnement Canada** qui sont à l'origine d'une proposition de politique, de plan ou de programme doivent voir à l'exécution d'une EES, si le projet tombe sous les exigences de la directive du Cabinet de 1999.
- Le **Commissaire à l'environnement et au développement durable** doit superviser les efforts déployés par le gouvernement pour protéger l'environnement et favoriser le développement durable.
- Le **public** doit également participer à toutes les occasions qui s'y prêtent. Les préoccupations des intervenants constituent un facteur clé de toute évaluation environnementale, et la directive du Cabinet de 1999 encourage l'information et la consultation du public, dans toute EES.

2.4 Le processus d'élaboration de politiques, de plans et de programmes à Environnement Canada

À Environnement Canada, l'élaboration de toutes les propositions de politique, de plan et de programme se déroule généralement d'une façon similaire. Il est important que le processus d'EES vienne étayer cette filière et en accroître l'efficacité. La présente section explique sommairement comment les politiques sont formulées au Ministère, et indique où s'insère l'EES dans ce processus.



Contexte

Même si le discours du Trône expose les grands objectifs et l'orientation générale du gouvernement, ce sont les comités du Cabinet, comme le Conseil du Trésor et le Comité spécial du Conseil, qui approuvent en principe les actions gouvernementales. Lorsqu'un ministère fédéral souhaite faire approuver une nouvelle initiative par le conseil des ministres, il prépare et soumet un mémoire au Cabinet (MC). Si le ministère n'a pas l'argent nécessaire pour financer l'initiative, le Cabinet doit avaliser la dépense de nouveaux fonds. C'est ce qu'on appelle un mémoire au Cabinet non provisionné. Le ministère présente alors au Conseil du Trésor un plan/programme détaillé (requête au Conseil du Trésor), pour demander la libération de fonds pour ce programme. Il peut s'agir d'un processus complexe. Pour obtenir des instructions plus complètes sur la façon de préparer un mémoire au Cabinet, communiquer avec le Bureau de liaison avec le Cabinet d'Environnement Canada.

Filière de présentation d'un mémoire au Cabinet

Le MC est le document officiel remis au Cabinet (décideurs). Il provient du Ministère et est rédigé par les analystes qui sont le plus au fait du dossier, avec l'aide du Bureau de liaison avec le Cabinet. Les rédacteurs consultent des experts d'Environnement Canada et d'autres ministères en sciences environnementales, en politiques, en économie et en droit. Au besoin, un groupe de travail parallèle peut être formé pour la rédaction de l'EES.

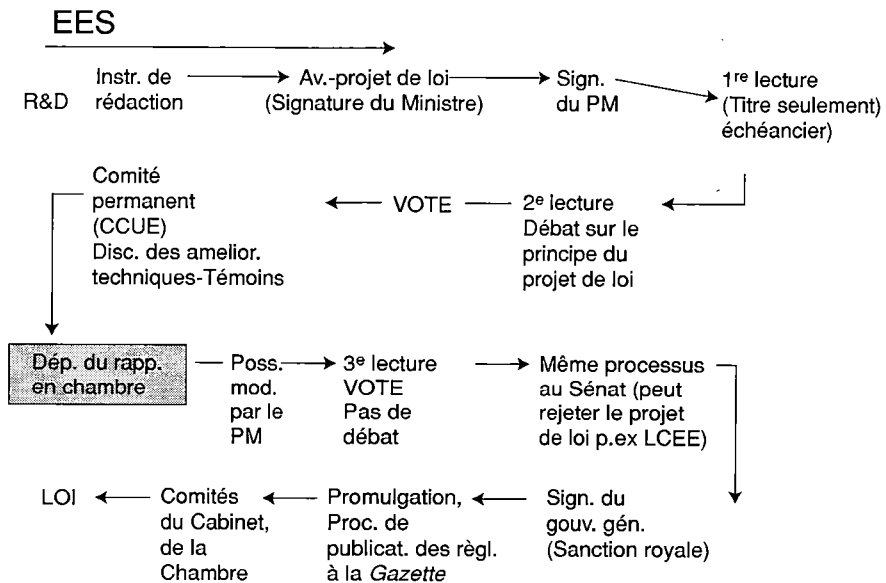
L'élaboration d'un MC représente la première occasion d'appliquer l'EES, et la plus évidente, puisqu'on sollicite une décision d'un ministre ou du Cabinet. Cela ne signifie aucunement que l'EES n'intéresse que les ministres. Quand la situation le justifie, on peut et on doit l'appliquer à la prise de décisions relevant d'autres paliers d'autorité.

À ce titre, l'EES est l'outil de raisonnement qui sert à élaborer et à recommander la ou les meilleures solutions de rechange devant être examinées, choisies et/ou avalisées par le ministre ou le Cabinet. On procède à cette analyse environnementale non seulement pour l'option privilégiée, mais aussi pour les solutions de rechange raisonnables étudiées. L'EES démontre qu'il y a eu diligence raisonnable.

Les figures 3 et 4 indiquent où se situe l'EES dans la filière de préparation d'un MC. L'EES débute le plus tôt possible à l'étape de la rédaction. Après avoir été modifiée et adaptée à mesure que l'on peaufine les options, elle est soit présentée en annexe au MC, soit résumée et citée dans le MC. Cependant, le rôle de l'EES ne s'arrête pas là. On peut ultérieurement examiner le document pour contrôler la précision de l'analyse (suivi) ou pour déterminer si l'EES peut servir à étayer un autre MC, ou un MC de même nature.

Figure 4 Processus de présentation d'un MC, dans le cas du projet proposé de *Loi sur les espèces en péril (LEP)* (CCUE, Comité du Cabinet sur l'union économique; LCEE, *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*; PM, Premier ministre; R&D, recherche et développement)

Exemple de cheminement d'un projet de loi : LEP

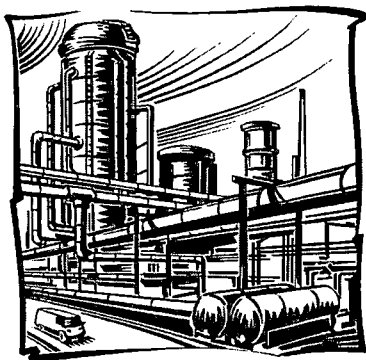


Cabinet, au Bureau du Conseil privé; il est vital de faire inscrire le sujet à l'ordre du jour. Comme le ministre présente souvent plusieurs MC en un même dossier, le choix du moment est important.

Chaque MC comprend un plan de communications, qui aide le ministre et le ministère à faire front aux perceptions publiques concernant l'initiative, à recommander les lignes de presse officielles, à répondre aux demandes d'information du public et à formuler les réponses officielles à la Chambre des communes.

La figure 3 illustre graphiquement la filière de préparation des MC, et notamment le rôle de supervision joué par le Bureau du Conseil privé et le Cabinet du Premier ministre. Une fois le MC approuvé par le Comité du Cabinet (en l'occurrence le Comité sur l'union économique, à la figure 3), un rapport est soumis à l'ensemble du Cabinet, pour approbation. Un rapport de décision est préparé (par des avocats du ministère de la Justice) pour la signature du Premier

ministre. À cette étape, dans l'hypothèse où des fonds sont disponibles, les ministères peuvent approcher le Conseil du Trésor pour demander les ressources approuvées par le Comité. Il est nécessaire de préparer une requête au Conseil du Trésor, exposant en détail les activités des programmes, les plans de travail, les échéanciers, les dépenses en capital, les dépenses courantes pour les ressources humaines, etc. Le Conseil du Trésor peut exiger l'établissement de mécanismes de rapport pour surveiller l'exécution du programme et faire le suivi de ses résultats.



PARTIE 3

COMMENT RÉALISER UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

3.1 Une EES est-elle nécessaire?

Cette section décrit dans quels cas il faut mener une EES. À ce sujet, deux grands critères s'appliquent : la directive du Cabinet de 1999; et certains objectifs et obligations figurant dans la Stratégie de développement durable d'Environnement Canada.

La directive du Cabinet de 1999 prévoit la réalisation d'une EES dans les cas suivants :

- la proposition est soumise à l'approbation du ministre ou du Cabinet;
- la proposition peut avoir d'importants effets environnementaux;
- l'EES aidera à la concrétisation des objectifs de développement durable du ministère ou de l'organisme;
- les possibles répercussions environnementales suscitent de fortes préoccupations publiques.

Il importe d'entamer le processus d'EES le plus tôt possible dans l'élaboration de la proposition. Idéalement, l'EES devrait débiter à l'étape de la détermination des enjeux ou des problèmes, avant le choix des options. De cette façon, l'EES vient étayer la mise au point de la méthode visant à résoudre le problème ou l'enjeu.

Pour bien se conformer à la directive du Cabinet de 1999 et à la Stratégie de développement durable, il convient d'utiliser le graphique illustré à la figure 5.

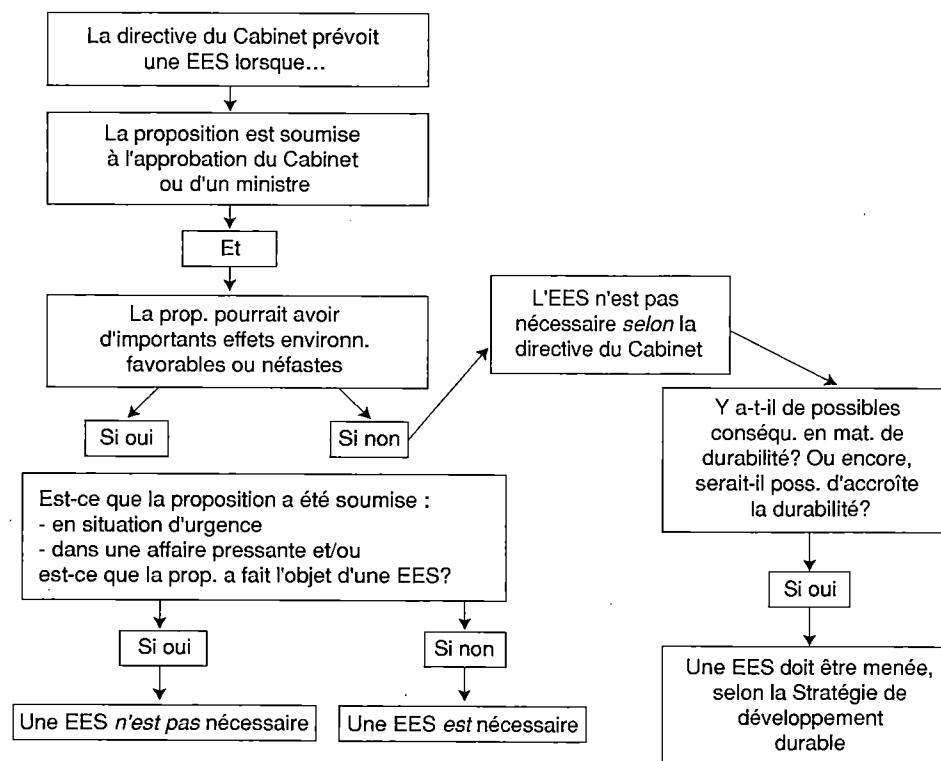
Le processus d'EES peut également servir à mener des évaluations environnementales stratégiques régionales, ou à faire une planification stratégique intégrée de l'utilisation des terres. Pour plus d'informations, se reporter aux annexes G et H.

3.2 Formulaire d'examen préalable pour l'EES

Cette section porte sur la façon de remplir le formulaire « Examen préalable pour l'EES ». L'examen préalable permet aux gestionnaires de déterminer avec certitude si une EES est ou non nécessaire, à la lumière de la directive du Cabinet de 1999.

Après avoir rempli le formulaire, on doit l'acheminer à la Direction de l'évaluation environnementale, qui l'examinera, le vérifiera et formulera des recommandations sur la meilleure façon de procéder pour préparer l'EES.

Le formulaire « Examen préalable pour l'EES » est présenté à l'annexe A. Il faut le remplir au complet, et en communiquer les résultats par courrier électronique, par télécopie ou par la poste à la Direction de l'évaluation

Figure 5 Détermination de la nécessité de mener une EES

L'EES joue deux importants rôles dans le processus d'élaboration des règlements. Tout d'abord, elle peut servir à déterminer l'opportunité d'établir ou non un règlement face à un problème particulier. En second lieu, ces mêmes renseignements serviraient ensuite, durant l'étude d'impact de la réglementation, à cerner et à atténuer les éventuels effets associés à l'application du règlement.

environnementale, qui fera ultérieurement part de ses conseils sur la préparation de l'EES (voir la section 4.1 pour les personnes-ressources).

3.3 Comment exécuter l'EES

Cette section décrit le processus et les étapes à suivre pour effectuer une EES. Selon les particularités ou le contexte de la proposition, le processus d'EES présentera de subtiles variations. Cependant, pour toutes les EES, il importe de mener à bien les grandes étapes présentées dans ce manuel. En outre, il faut se rappeler que l'application de ces étapes assurera le respect des exigences fixées par la directive du Cabinet de 1999 et de certaines obligations prévues à la Stratégie de développement durable du Ministère.

Voici les grandes étapes du processus d'EES :

Étape 1 : Définir la méthode d'étude

Étape 2 : Choisir les options et les solutions de rechange

Étape 3 : Cerner les effets environnementaux probables de chaque option viable

Étape 4 : Déterminer l'importance des effets positifs et négatifs, au moyen de critères décisionnels d'évaluation environnementale basés sur la durabilité

Étape 5 : Déterminer ce qu'on peut faire pour atténuer (réduire ou éliminer) les effets négatifs et intensifier les effets positifs

Étape 6 : Déterminer les avantages et les inconvénients (possibilités et contraintes) de chaque option

Étape 7 : Dresser un cadre de suivi et de surveillance

Une fois que l'EES a été effectuée, on doit la mettre en œuvre (section 3.4) et ensuite l'évaluer (section 3.5).

Tâches pour l'étape 1 :

1. Qui devrait faire partie de l'équipe d'EES? À quels ministères ou organismes devrait-on faire appel?
2. Quel est le principal enjeu ou problème que devrait viser l'EES?
3. Quels sont les résultats escomptés de la mise en œuvre de la proposition?
4. Quels sont les objectifs et critères particuliers de la proposition?
5. Qui sont les intervenants probables, et quels seront vraisemblablement leurs intérêts ou leurs inquiétudes?
6. Est-ce que la population sera consultée? Si oui, comment?
7. Est-ce que la proposition peut avoir des répercussions politiques? De quelles autres lois devrait-on tenir compte?
8. De quelles informations a-t-on besoin pour l'EES?
9. Quelle est la portée de l'EES?
10. Comment s'y prendra-t-on pour faire le suivi de l'EES?

ÉTAPE 1 :

Définir la méthode d'étude

Cette étape consiste à recueillir tous les renseignements nécessaires à l'exécution de l'EES. C'est à ce point qu'on détermine l'orientation, le degré d'effort et les tâches de l'analyse à faire. La méthode d'étude est un processus itératif, auquel on se reportera régulièrement tout au long de l'EES. Il n'est donc pas nécessaire, à cette étape, de répondre à toutes les questions. On recommande que la méthode d'étude soit établie par un groupe d'experts du Ministère, de façon à délimiter soigneusement les enjeux et à en cerner les éventuelles répercussions.

Choix de l'équipe et gestion du processus

Le travail d'équipe donnera des résultats optimaux. Trois ou quatre personnes au savoir-faire diversifié (p. ex. en politiques, en opérations, en sciences ou en droit) forment une bonne tribune de discussion. Dès le début, les membres de l'équipe devraient être informés de l'étendue du travail qu'ils seront appelés à effectuer. Ils devront faire des recherches et des analyses, et prévoir à leur horaire suffisamment de temps pour les tâches de l'EES.

Il est donc essentiel de coucher sur papier le calendrier global du processus d'élaboration et d'évaluation de la proposition. On recommande de tracer à cette fin un graphique de type Gantt, qui est expliqué à l'annexe C avec d'autres techniques de gestion de projet. L'équipe devrait tenter de détecter et de prévoir les possibles goulots d'étranglement et les obstacles du processus, par exemple les retards, et d'en tenir compte dans le plan général d'élaboration du projet. Cet exercice de planification peut contribuer – mais pas toujours – à prévenir les encombrements et à améliorer l'efficacité de la proposition. Idéalement, on doit s'assurer de commencer à ébaucher l'EES avant de rédiger le MC.

Détermination des enjeux et des problèmes stratégiques

Quel est l'enjeu? Quel est le problème? Voilà le point de départ du processus de résolution de problème et de l'EES. Il est important, dans l'EES, de considérer tous les enjeux stratégiques qui peuvent s'avérer importants. Cependant, certains

problèmes peuvent être difficiles à détecter au départ de l'EES, mais se révéler ultérieurement dans l'analyse. Dans un tel cas, il pourrait s'avérer nécessaire de revoir la méthode d'étude, pour la peaufiner.

À cette étape, le but est d'orienter l'évaluation sur les enjeux importants et stratégiques. On doit également expliquer quels enjeux ne seront pas examinés plus en profondeur, et pourquoi. Les enjeux stratégiques retenus peuvent avoir trait aux effets directs, comme la contamination de l'eau; à la cause des effets, comme l'utilisation de combustibles fossiles; ou à une préoccupation d'ordre général, comme la nécessité de bonifier la législation environnementale. Dans l'EES, on doit d'abord s'intéresser aux répercussions environnementales du projet, et à la façon de prévenir ou d'atténuer les possibles effets néfastes. L'encadré 1 contient des exemples d'enjeux stratégiques pouvant être considérés par le Ministère.

Note : Bien que ces activités soient axées sur la préparation du MC, les EES peuvent se révéler utiles pour d'autres documents soumis aux ministres, ou occasionnellement dans le cas de requêtes au Conseil du Trésor. Pour plus d'informations, voir la section 3.4.

Encadré 1 Exemples de problèmes et d'enjeux stratégiques

Voici quelques exemples d'enjeux stratégiques auxquels peuvent être confrontés les décideurs d'Environnement Canada.

Enjeu stratégique	Contexte
Prévenir la contamination de la mer et des ports par les navires de ligne océaniques	Plusieurs études ont souligné l'importance des coûts engendrés par la pollution pétrolière sur la vie marine.
Lieux contaminés	Plusieurs endroits sont considérés comme une menace pour la population humaine et l'environnement naturel.
Salubrité de l'eau potable	Plusieurs cas de contamination de l'eau à l' <i>E. coli</i> nécessitent une intervention immédiate.
Réduction des effets sur les oiseaux migrateurs	L'intensification de l'exploration pétrolière dans le Nord peut menacer certaines espèces aviaires et leurs habitats.
Lutte aux changements climatiques	Il faut donner suite au Protocole de Kyoto et faire face aux changements climatiques.
Qualité de l'air	En raison de l'expansion du parc automobile et de l'accroissement de l'activité industrielle au pays, il faut agir pour réduire les émissions.

À cette étape, il importe également de considérer la nature de l'enjeu. Est-il purement d'ordre environnemental? Est-ce qu'il pourrait y avoir des répercussions importantes sur la santé publique? Pourrait-il y avoir des effets sur les eaux navigables? Il faudra voir à clarifier ces points, pour s'assurer que les autres ministères concernés participent à l'élaboration de la proposition et à

Notez tout!

Il est important de consigner toutes les informations, tout au long du processus d'EES, pour pouvoir ensuite prendre en compte cette information aux étapes suivantes du processus. N'oubliez pas, l'EES est un processus itératif!

l'EES. Dans un tel cas, il faudra peut-être ajouter leurs représentants respectifs au groupe de travail chargé de l'EES.

Établissement d'un énoncé de vision, des objectifs de durabilité et des critères de la proposition

La vision correspond à la finalité même de la politique, du plan ou du programme (voir l'encadré 2). Il s'agit là d'une étape critique, puisque l'efficacité de la proposition peut dépendre du degré auquel on pourra concrétiser la vision. L'énoncé de vision peut également répondre à la question de la finalité de la proposition. Qu'est-ce que la politique, le plan ou le programme cherche à réaliser? Quel problème la proposition cherche-t-elle à résoudre? Quel est le but visé?

L'établissement des objectifs doit reposer sur les concepts de durabilité, et ces objectifs prendront ultérieurement la forme de critères propres au contexte (voir l'encadré 2). Plus en aval dans le processus d'EES, ces critères serviront au choix des indicateurs. Les objectifs et les critères doivent se rapporter directement aux caractéristiques environnementales repérées dans la méthode d'étude de l'EES (détermination de la portée). Les critères sont généralement basés sur les limites de changement acceptable dans l'environnement, et ils peuvent être qualitatifs ou quantitatifs.

Encadré 2 Exemples d'une vision, d'objectifs et de critères : mise en valeur énergétique du Nord

Vision : Exploiter les ressources énergétiques du Nord sans compromettre l'environnement tout en visant des objectifs de durabilité sociale et économique.

Objectifs : Développement durable des ressources énergétiques, effets minimes sur la faune, non-perturbation de la migration des caribous.

Critères : Conformité au projet proposé de *Loi sur les espèces en péril*, coordination des activités d'exploration avec la période et les régimes de migration, en se fondant sur une solide assise scientifique.

Identification des intervenants

Voici quelques questions à considérer pour l'identification des intervenants : Qui est le plus touché par le projet? Qui serait le plus susceptible de profiter de la proposition, ou d'être lésé par elle? A-t-on tenu compte de tous les intervenants? Les exécutants de l'EES devraient, au départ, déterminer le meilleur moyen d'intégrer à l'analyse les préoccupations des intervenants. On trouve à l'encadré 3 d'autres exemples de moyens de connaître les points de vue des intervenants.

Encadré 3 Techniques de consultation des intervenants

- Examen de la proposition dans son ensemble par consultation des parties intéressées ou lors de réunions de comités parlementaires
- Comités d'intervenants et groupes de travail existants, groupes consultatifs et réseaux de consultation
- Examen interministériel et consultation des ministères experts
- Consultation d'experts externes, d'universitaires, de gouvernements provinciaux ou de groupes de pression

Processus de consultation du public

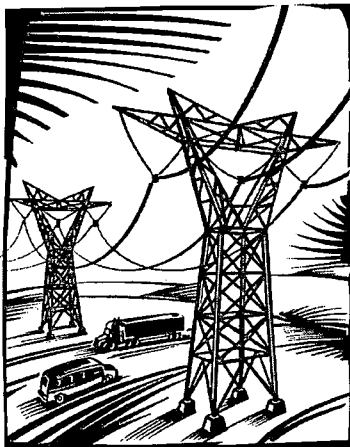
Dans la mise sur pied des activités de consultation publique, il faut d'abord définir clairement la finalité principale de la contribution du public. Par exemple, comment la population pourra-t-elle participer à l'élaboration de la proposition, ou comment les rédacteurs s'assureront-ils de prendre en compte les préoccupations du public? On ne doit ménager aucun effort pour assurer la participation et la consultation du public dans le processus d'EES (voir l'encadré 4). Cependant, cela peut ne s'avérer possible qu'avant la présentation du projet au Cabinet, puisqu'après cette étape les propositions et l'EES sont considérées secrètes. On pourrait recourir à diverses sources d'information : lettres au ministre, couverture médiatique, sondages d'opinion, résultats de consultations menées sur ce projet ou des projets semblables, consultations entourant la Stratégie de développement durable du Ministère, etc.

Encadré 4 Principes directeurs de la participation publique

- La prise de décisions judicieuses suppose un engagement envers la mise à contribution du public.
- La participation publique enrichit les connaissances et la compréhension des questions de développement durable.
- Il est essentiel de faire preuve d'ouverture aux points de vue de la population canadienne et d'offrir une rétroaction opportune.
- Les activités de participation publique doivent refléter la diversité des valeurs et des besoins de la population canadienne.

Répercussions politiques et modalités d'application

Quelles répercussions politiques le projet peut-il avoir? Quels autres ministères devraient participer à la réalisation de l'EES? Par exemple, si le projet soulève des enjeux ou des préoccupations d'intérêt pour les Autochtones, il faudra communiquer avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.



Quelles autres lois pourrait-on être appelé à appliquer ou à prendre en compte dans la mise en œuvre de la proposition? Voici quelques exemples de lois :

- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) (voir l'encadré 5 pour plus d'informations)
- *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE)
- projet proposé de *Loi sur les espèces en péril* (LEP)
- *Loi sur la protection des eaux navigables*
- *Loi sur les pêches*
- *Loi sur les oiseaux migrateurs*

Comment la proposition s'arrime-t-elle aux autres politiques, plans, programmes ou règlements? Peut-on établir des liens? Ce projet pourrait-il fonctionner en synergie avec d'autres propositions semblables? L'analyse doit considérer le lien entre les diverses options et les autres politiques d'environnement et de développement durable, et comment la proposition et ses options se rattachent aux objectifs de développement durable d'Environnement Canada (Environnement Canada, 2001).

Recherche et analyse

Quelle est la relation avec les autres EES et autres évaluations environnementales de projet (voir l'encadré 5)? Les études précédentes peuvent constituer de précieuses sources d'information, et peuvent avoir déjà comblé certaines des exigences de l'EES. Il sera peut-être nécessaire d'arrimer la proposition à d'autres évaluations en cours.

De quelles informations a-t-on besoin pour réaliser l'EES? Qui faut-il consulter? Quelles études techniques peuvent s'avérer nécessaires?

Encadré 5 Quand une évaluation environnementale de projet fédéral est-elle nécessaire?

Aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), les effets environnementaux d'un projet doivent être évalués lorsqu'une autorité fédérale prend une décision dans les situations suivantes : elle est le promoteur d'un projet; elle cède un droit relatif au territoire domaniale; elle fournit un financement ou elle est une instance de réglementation (délivre un permis).

La LCEE définit ainsi le terme « projet » :

- réalisation d'un ouvrage; ou
- proposition d'exercice d'une activité concrète non liée à un ouvrage, et visée par le *Règlement sur la liste d'inclusion*.

Habituellement, l'évaluation environnementale consistera en un examen préalable, bien qu'un projet de plus grande taille puisse faire l'objet d'une « étude approfondie ». Dans certains cas, les grands projets subiront un examen public mené par une commission d'examen.

Pour plus d'informations sur les évaluations de projet ou la LCEE, communiquer avec la Direction de l'évaluation environnementale (voir la section 4.1).

Détermination de la portée de l'EES

Il sera important de déterminer la portée de l'EES. En termes simples, cela signifie qu'il faut recenser, sur un plan relativement général ou conceptuel, les éléments devant être considérés durant l'EES. Cette étape est importante puisqu'elle influencera l'évaluation de l'importance des effets. À ce point, il importe de cerner les éléments suivants :

- l'étendue géographique de l'évaluation;
- les composantes valorisées de l'environnement ou les caractéristiques écologiques qui pourraient être touchées par la réalisation du projet;
- la capacité de charge ou la vulnérabilité du secteur potentiellement touché;
- les populations humaines potentiellement touchées;
- les autres informations qui contribueront à la mise en place de la proposition.

Préparation du suivi et de la surveillance

À cette étape, il faut également s'intéresser au processus de suivi global de l'EES, qui permet de concrétiser efficacement les recommandations et les mesures d'atténuation et de bonification prévues par la proposition, et de vérifier l'exactitude des prévisions d'incidences. Pour plus d'informations sur la façon de concevoir et d'appliquer le processus de suivi, voir l'étape 7 ci-dessous.

Il est important de porter attention au suivi dès cette étape, puisque l'évaluation fera émerger des enjeux qu'il faudra peut-être examiner plus à fond après la mise en œuvre de la proposition. **Il faut également déterminer les besoins en ressources, qui pourrait être responsable du suivi ainsi que les caractéristiques (indicateurs) pouvant sous-tendre le cadre de suivi.**

ÉTAPE 2 :

Tâches pour l'étape 2 :

1. Dresser une courte liste des options envisagées pour l'EES.
2. Cerner les principaux enjeux associés aux diverses options.

Choisir les options et les solutions de rechange

Le choix des options possibles est un volet normal de l'élaboration d'une politique, d'un plan ou d'un programme. Il est essentiel d'inclure ici les considérations de durabilité.

Il faut clairement cerner et décrire chaque option pouvant être présentée aux décideurs, et ce de façon suffisamment détaillée pour permettre l'analyse des effets environnementaux et socioéconomiques. Les options doivent inclure celle du « Statu quo » et l'option d'« irréalabilité ». Le statu quo offre un point de repère pour l'EES, puisque l'équipe peut évaluer les options en comparant les coûts et les avantages environnementaux de chacune en regard du statu quo et des autres possibilités. On trouve au tableau 1 certains des instruments de politique pouvant être employés à cette fin. Ces outils peuvent également servir de mesures d'atténuation et d'amélioration (voir l'étape 5 ci-dessous pour plus d'informations).

Tableau 1 Autres instruments de politique pouvant être appliqués

Autres instruments de politique	Application potentielle ou exemple
Échange de permis	Réduction des émissions de polluants atmosphériques
Répercussion de l'impôt	Modification du comportement des consommateurs
Initiatives volontaires	Diminution de la pollution industrielle
Rapports de durabilité	Responsabilité des entreprises
Incitations économiques	Universel
Application des règles par les collectivités locales	Conservation et protection de l'environnement rural
Écotaxes	Incitation au comportement souhaité; p. ex. réduction de la consommation d'eau domestique
Systèmes de gestion de l'environnement	Protection de l'environnement
Réglementation	Protection de la faune, gestion des ressources

Note : L'EES ne doit considérer une option que dans la mesure où elle est réalisable du point de vue écologique, social et économique. Une fois qu'une option est éliminée pour l'un de ces motifs, il n'est plus nécessaire de poursuivre l'analyse.

Pour dresser la « liste abrégée » des options à soumettre à l'EES, il faut d'abord définir toutes les options envisageables, pour examen préliminaire. La liste des options sera épurée au fil des discussions; lorsqu'il deviendra évident que des options se chevauchent, on pourra en regrouper certaines et d'autres seront jugées tout simplement irréalisables, et subséquemment éliminées. Cependant, il faut documenter toutes les options envisagées, pour montrer que l'analyse a

été faite en profondeur et que les préoccupations environnementales ont été analysées à chaque étape.

Pour juger de la viabilité d'une option, on peut se poser les questions suivantes :

- Est-ce que l'option contribuera à concrétiser la vision du projet?
- Est-ce que l'option est réalisable sur le plan économique? environnemental? social?
- Est-ce que l'option entre en contradiction avec les autres objectifs, politiques, plans ou programmes du Ministère, est-ce qu'elle leur fait double emploi, ou est-ce qu'elle y contribue?

En général, quatre ou cinq options préliminaires seront examinées plus en profondeur dans l'EES. De la même façon, on en conservera trois dans le rapport final.

Voir les fiches de travail à l'annexe J.

ÉTAPE 3 :

Cerner les effets environnementaux probables de chaque option viable

À cette étape, il importe de considérer tous les effets environnementaux de chaque option :

- les effets directs et indirects;
- les effets favorables, neutres et défavorables;
- les effets cumulatifs;
- les effets synergiques (positifs).

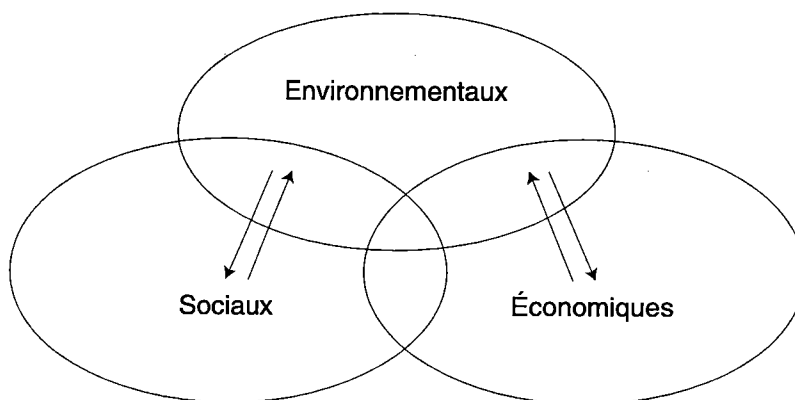
Au sens de la LCEE, « effet environnemental » désigne tant les changements que la réalisation du projet de politique, de plan ou de programme risque de causer à l'environnement que les changements susceptibles d'être apportés au projet du fait de l'environnement, que ce soit au Canada ou à l'étranger; sont comprises parmi les changements à l'environnement les répercussions de ceux-ci soit en matière sanitaire et socioéconomique, soit sur le patrimoine matériel et culturel, soit sur l'usage courant de terres et de ressources à des fins traditionnelles par les Autochtones, soit sur une construction, un emplacement ou une chose d'importance en matière historique, archéologique, paléontologique ou architecturale.

Cette évaluation peut se faire à l'aide d'une variété de méthodes et d'outils d'analyse (listes de contrôle, matrices, indicateurs, établissement des scénarios, etc.). Le degré d'analyse nécessaire sera proportionnel à la complexité des outils employés. Pour plus de renseignements sur les méthodes et les outils, voir l'annexe C.

Tâches pour l'étape 3 :

1. Quels sont les principaux résultats escomptés (produits, activités ou événements) pour chaque option?
2. Quelles caractéristiques peuvent être touchées? Selon les résultats escomptés, quels sont les éventuels effets directs sur l'environnement, et les effets indirects subséquents sur le plan économique et social?
3. Classer les effets comme étant positifs, neutres ou négatifs.
4. Y a-t-il d'autres effets cumulatifs ou synergiques?
5. Quelles sont les incertitudes encore irrésolues?

Figure 6 Interdépendance des effets environnementaux, sociaux et économiques



L'analyse devrait englober les effets potentiels du projet sur les composantes aquatiques, terrestres, atmosphériques et humaines de l'environnement. Eu égard au mandat d'Environnement Canada, c'est là la principale priorité à appliquer dans l'évaluation et l'élaboration des propositions. Dans la détermination de la méthode d'étude, on a recensé les caractéristiques écologiques ou culturelles qui pourraient présenter un intérêt particulier pour la proposition. À cette étape, l'analyse devrait établir les effets particuliers pouvant être exercés sur ces composantes valorisées de l'environnement. Quant aux effets économiques et sociaux considérés, ce seront généralement ceux qui découleront des effets environnementaux.

Il importe de considérer tous les effets simultanément, pour intégrer et évaluer efficacement les interrelations opérant entre et parmi les effets. Aux fins des EES menées à Environnement Canada, il faut considérer les effets environnementaux directs et indirects, ainsi que les subséquentes répercussions sociales et économiques indirectes (voir la figure 6).

La cartographie conceptuelle est un excellent outil d'organisation de l'information, qui aide à repérer et à noter les effets directs et indirects de la proposition, ainsi qu'à documenter graphiquement les interrelations entre divers effets environnementaux, sociaux et économiques. L'annexe C explique comment cet outil peut faciliter la réalisation d'une EES.

Il faut prendre en considération les effets directs et indirects, évidents ou subtils, de chacune des options retenues à l'étape 1. Chaque effet doit être catégorisé comme étant positif, négatif ou neutre, et il faut tenir compte des effets cumulatifs.

Comme le processus d'EES intègre des considérations environnementales, sociales et économiques, l'analyse peut recourir à des techniques issues de diverses disciplines, notamment l'évaluation environnementale classique, l'évaluation des incidences sociales et l'évaluation des incidences économiques. La nature et la portée de ces analyses dépendront du type et de l'étendue des éventuels effets écologiques, sociaux et économiques. C'est pourquoi il faudra peut-être consulter des experts de ces disciplines, à un moment donné. Il

importe de se rappeler que pour les effets sociaux ou économiques importants, le ministère concerné devra participer à l'élaboration de la proposition.

Effets directs et indirects

Les effets directs sont ceux qui résultent directement de la concrétisation du projet. Ces effets sont habituellement évidents et peuvent être facilement prévus (tableau 2). Ils touchent notamment les éléments naturels, les ressources, les écosystèmes et l'atmosphère.

Tableau 2 Exemples d'effets environnementaux directs et d'effets sociaux et économiques indirects

Effet environnemental direct	Effet social indirect	Effet économique indirect
Épuisement des stocks de poissons	→ Perte d'emplois	→ Insécurité financière
Contamination de l'eau potable	→ Méfiance envers les sources d'eau potable	→ Nécessité d'indemniser ou possibilité de poursuites judiciaires
Réduction de la qualité de l'air	→ Incidences sanitaires (asthme)	→ Hausse des frais d'hospitalisation
Érosion et disparition de la couche arable	→ Diminution de la productivité agricole	→ Indemnisation financière des agriculteurs
Amenuisement des forêts	→ Réduction de la sécurité à long terme	→ Dépendance envers les ressources étrangères
Amenuisement des espaces verts urbains	→ Réduction du bien-être	→ Baisse des valeurs foncières

Quant aux effets indirects, il s'agit des effets qui ne constituent habituellement pas le résultat immédiat de la réalisation du projet, mais qui découlent des effets directs (tableau 2). Ces effets peuvent être aussi graves ou même plus graves encore que les effets directs, et doivent donc être sérieusement pris en compte. Ils peuvent également survenir ultérieurement, et doivent faire l'objet d'une surveillance à long terme.

Effets positifs, neutres et négatifs

Il est important que l'EES considère les effets environnementaux positifs, neutres et négatifs. Pour accroître la durabilité des politiques, des plans et des programmes, on doit examiner comment la proposition touchera, positivement ou négativement, l'environnement naturel et la société (encadré 6).

Ultérieurement, on se penchera sur la façon d'atténuer les effets négatifs et d'intensifier les effets positifs.

Pour satisfaire aux exigences du volet « évaluation environnementale » de l'EES, seules les incidences environnementales sont considérées. Cependant, pour se conformer à la Stratégie de développement durable, il sera important de cerner certaines des principales répercussions sociales et économiques résultant des incidences environnementales.

Encadré 6 Autres exemples d'effets écologiques, sociaux et économiques d'une politique, d'un plan ou d'un programme

Une proposition peut engendrer divers types d'effets positifs ou négatifs :

Effets écologiques

Milieu aquatique : rejet et transport de polluants, envasement, turbidité, débits d'eau, qualité et abondance des eaux souterraines, étendue ou état des milieux humides.

Milieu terrestre : potentiel d'érosion, fertilité ou productivité des sols, possibilité de glissement de terrain.

Atmosphère : qualité de l'air, rejet et distribution de polluants, précipitations acides, intégrité de la couche d'ozone.

Flore et faune : effets sur l'abondance et la répartition des végétaux ou des animaux, menaces à des espèces vulnérables ou en péril, santé des espèces ou des populations.

Biodiversité : amenuisement ou accroissement de la diversité des écosystèmes, des espèces ou des ressources génétiques, effets quantitatifs ou qualitatifs sur l'habitat.

Effets sociaux

Bien-être social : changements dans la population (déplacement ou réinstallation de personnes); changements dans les problèmes sociaux (criminalité, niveau de bien-être, niveau de stress, etc.); compétences (p. ex. amélioration et diminution du niveau d'instruction et de savoir-faire à la suite de changements dans la situation d'emploi); effets démographiques (croissance démographique ou changement de la composition ethnique).

Santé humaine : mortalité, morbidité : maladies transmissibles et non transmissibles, effets aigus et chroniques, blessures et accidents, effets sur les générations futures, effets sur les groupes à risque élevé (p. ex. à cause d'une exposition ou d'une sensibilité), exacerbation des risques sanitaires existants (p. ex. asthme).

Valeurs culturelles : répercussions sur le mode de vie des gens, sur leurs coutumes, leurs traditions et leurs systèmes de croyances.

Effets économiques

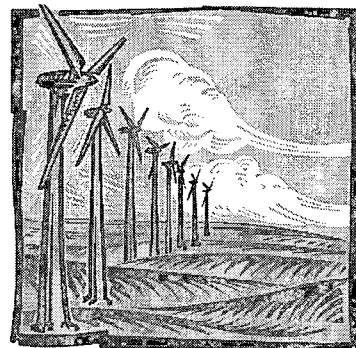
Utilisation du territoire et des ressources : appauvrissement ou conservation des ressources renouvelables ou non renouvelables, nouvelles activités d'exploitation des ressources, effets sur les utilisations traditionnelles du territoire, usages récréatifs, modifications au paysage ou de nature esthétique, désignation d'aires protégées.

Infrastructure et services : modification des infrastructures de transport et de communication (comme les routes) imputable à une hausse ou une baisse de la demande engendrée par une politique ou un programme; effets sur les services et l'infrastructure communautaires; logement, éducation, gestion des déchets, santé, eau, électricité, etc.

Effets cumulatifs

Il faut considérer et documenter tous les effets, même s'ils peuvent au départ sembler négligeables. En outre, les effets de la politique, du plan ou du programme doivent être examinés en combinaisons ceux d'autres propositions ou activités. Même si, pris isolément, les effets de projets particuliers peuvent s'avérer négligeables, ils risquent d'être importants une fois amalgamés. C'est ce qu'on appelle les effets cumulatifs.

Selon la définition que donne le rapport *Évaluation des effets cumulatifs – Guide du praticien*, « les effets cumulatifs sont les effets subis par l'environnement en raison d'une action combinée avec d'autres actions humaines passées, présentes et futures ». Les effets cumulatifs peuvent résulter des effets directs ou indirects de plusieurs politiques, plans ou programmes. Les effets cumulatifs comprennent les itérations multiples du même type de politique, plan ou programme. La prise en compte des effets cumulatifs peut nécessiter l'élargissement à un niveau régional de la portée de l'évaluation. Le défi consiste à déterminer l'étendue que doit couvrir l'évaluation, à en arrêter l'échéancier et à établir comment considérer les interactions souvent complexes qui se produisent parmi les actions. La force de l'EES réside dans la flexibilité dont on dispose pour examiner l'étendue des effets possibles.



Effets synergiques

Aux fins de l'EES, les effets de synergie, semblables aux effets cumulatifs, sont les effets exercés par différentes initiatives, ou par la même initiative, qui s'exacerbent mutuellement. Il importe de se pencher sur les moyens d'intensifier les effets bénéfiques et d'optimiser les résultats de la réalisation des projets. C'est pourquoi, dans la méthode d'étude, il faut considérer et repérer les initiatives similaires, dans l'éventualité où l'on pourrait créer des liens.

Incertitudes

Il importe également d'énumérer toutes les incertitudes (effets inconnus), qui influenceront la prise de décisions ultérieures et qui peuvent nécessiter l'application de mesures de gestion adaptative (se reporter à l'annexe F).

Voir les fiches de travail à l'annexe J.

Tâches pour l'étape 4 :

1. Quelle est l'importance ou l'ampleur de chacun des effets recensés?

ÉTAPE 4 :

Déterminer l'importance des effets positifs et négatifs, au moyen de critères décisionnels d'évaluation environnementale basés sur la durabilité

Dans l'élaboration et l'évaluation de presque toute proposition de politique, de plan ou de programme, on devra considérer l'importance des effets, en raison du nombre tout simplement excessif de facteurs à considérer (effets, mesures d'atténuation, mesures d'amélioration, etc.). Pour assurer une prise en compte adéquate des résultats les plus importants, il faut fixer des priorités. Le défi, ici, consiste à définir ce qu'on entend par « importance ». De toute évidence, la tâche serait de beaucoup facilitée s'il existait une liste ministérielle de priorités ou une directive pour déterminer l'importance. Malheureusement, il n'y a pas de telles listes, puisque dans la pratique chaque évaluation est unique. En général, pour déterminer si un effet donné sera ou non important, on doit considérer les principes de développement durable et de l'EES, ainsi que la probabilité, l'envergure et la réversibilité des effets. On trouve à l'annexe D une série de questions qui aideront à évaluer l'importance des effets sous l'angle de la durabilité. Il pourrait s'avérer nécessaire d'atténuer ou d'éviter les effets négatifs qui sont importants, peut-être en choisissant une autre option. Il faut également explorer adéquatement les effets positifs importants, qui peuvent servir à étayer le choix d'une option donnée.

Voir les fiches de travail à l'annexe J.

Tâches pour l'étape 5 :

1. Quelles mesures peut-on prendre pour éviter ou atténuer les effets négatifs?
2. Comment peut-on renforcer ou accroître les effets positifs?
3. Est-ce qu'on exercera une gestion adaptative pour faire face aux incertitudes? Si oui, de quelle façon?

ÉTAPE 5 :

Déterminer ce qu'on peut faire pour atténuer (réduire ou éliminer) les effets négatifs et intensifier les effets favorables

Après avoir relevé plusieurs éventuels effets positifs et négatifs, on devra réfléchir sur la façon d'atténuer les effets néfastes et d'intensifier les effets favorables. Dans le contexte d'une EES basée sur la durabilité, il est habituellement préférable d'envisager les autres options qui permettent d'éviter les effets néfastes. Malheureusement, cela n'est pas toujours possible. Il sera également essentiel, dans une optique de développement durable, d'examiner soigneusement comment on pourrait améliorer, raffermir et bonifier les éventuels effets favorables. Voici quelques exemples de mesures d'atténuation et de bonification :

Atténuation

- non-réalisation du projet et élaboration d'autres solutions
- aménagement du calendrier des travaux, p. ex. construction hors des périodes de migration
- observation de lignes directrices et de protocoles spéciaux pour la manipulation de certaines matières
- aménagement de zones-tampons autour des aires écologiquement vulnérables
- séances de sensibilisation et de formation du public
- instruments économiques, p. ex. l'échange de permis
- gestion adaptative, pour faire face aux incertitudes (voir l'annexe F)

Bonification

- formation du personnel, p. ex. amélioration des méthodes de gestion des déchets
- établissement d'une stratégie de communications, p. ex. diffusion d'un communiqué sur un nouveau programme environnemental
- élaboration et application d'un système de gestion de l'environnement
- arrimage avec d'autres politiques, plans et programmes similaires
- harmonisation
- emploi de matériaux de construction écologiques
- préparation de rapports pour assurer l'efficacité à long terme

Voir les fiches de travail à l'annexe J.

Pour faire face aux incertitudes pouvant résulter de la réalisation d'une option particulière, il faudra peut-être adopter une démarche de gestion adaptative, qui permettra d'ajuster la politique, le plan ou le programme à mesure qu'on obtiendra plus d'informations sur les effets. Pour un complément d'information sur la gestion adaptative, voir l'annexe F.

ÉTAPE 6 :

Déterminer les avantages et les inconvénients (possibilités et contraintes) de chaque option

Cette étape a pour but de passer en revue chaque option et d'en énumérer les avantages et les inconvénients, ou les possibilités et les contraintes. Ces renseignements seront d'une importance vitale pour le rapport final d'EES et résumeront les constatations de l'évaluation.

Tâches pour l'étape 6 :

1. Quels effets environnementaux continueront de se faire sentir, après l'atténuation?
2. Pour chacune des options énumérées, quels sont les grands avantages et inconvénients?

Note sur les incertitudes :
Encore une fois, il importera d'énumérer toutes les incertitudes entourant les effets ou les résultats. Si ces incertitudes font partie de l'option retenue, elles doivent être considérées et surveillées au moyen d'une méthode de gestion adaptative.

Une proposition qui satisfait aux critères de durabilité ouvre la possibilité d'un développement propice à la conservation ou à la bonification des ressources naturelles (p. ex. réduction des émissions de dioxyde de carbone). Cependant, une non-conformité effective ou possible aux critères de durabilité (p. ex. lorsque le nombre de mammifères aquatiques perturbés par un projet excéderait les critères de durabilité) amènera des contraintes dans la proposition de politique, de plan ou de programme.

Une fois tous les effets pris en compte, il faudra peser les coûts, les avantages, les possibilités et les contraintes de chaque option. À cette étape, on devrait pouvoir comparer toutes les options, réduire ou éliminer toutes celles qui sont irréalisables, et mettre l'accent sur les trois ou quatre options qui s'avèrent pratiques, durables et conformes aux objectifs, aux critères et à la vision figurant dans la méthode d'étude.

Le résultat final de cette étape devrait prendre la forme d'une liste d'avantages et d'inconvénients, ou de possibilités et de contraintes, pour chaque option (voir l'exemple au tableau 3). Ces trois ou quatre options passeront maintenant à l'étape suivante du processus d'EES, soit l'établissement d'indicateurs.

Tableau 3 Exemples des avantages et inconvénients environnementaux (possibilités et contraintes) associés à l'établissement d'un programme d'aquiculture

Possibilités (avantages)	Contraintes (inconvénients)
Moindre besoin d'exploiter les populations sauvages	Utilisation accrue d'agents thérapeutiques
Diminution des prises accessoires d'espèces de poissons non ciblées	Perturbation des activités d'alimentation et de migration des mammifères aquatiques
Conditions de travail moins dangereuses pour les travailleurs, comparativement à la pêche hauturière	Résidus provenant de la nourriture des poissons

Tâches pour l'étape 7 :

1. Est-ce qu'on élaborera et appliquera un processus de suivi pour la proposition?
2. De quels indicateurs se servira-t-on dans le processus de suivi?
3. Si une gestion adaptative s'avère nécessaire, comment sera-t-elle appliquée au processus de suivi?
4. Qui sera responsable de faire le suivi de la proposition, après sa mise en œuvre?
5. Quand prévoit-on mettre fin au suivi?

Voir les fiches de travail à l'annexe J.

ÉTAPE 7 :

Dresser un cadre de suivi et de surveillance

Le suivi est un processus qui permet de surveiller et d'évaluer l'efficacité d'une politique, d'un plan ou d'un programme. Il sert également à vérifier l'exactitude des prévisions concernant les effets. C'est un processus itératif et continu qui renforcera l'efficacité de la politique, du plan ou du programme en

en évaluant l'efficacité et en soulignant les éventuelles possibilités d'y apporter des modifications. Ainsi, le suivi constitue en soi une méthode de gestion adaptative pour la réalisation du projet. Par exemple, le processus de révision quinquennale de la LCEE (projet de loi C-19) représente en bonne partie un processus de suivi de politique, prévoyant la révision de la Loi, et subséquemment sa modification et sa bonification. Ce type de suivi devrait être appliqué à l'ensemble des politiques, plans et programmes qui répondent aux critères.

Les examens de programme ou les révisions planifiées (quinquennales), comme celle décrite ci-dessus, peuvent donner l'occasion d'incorporer les résultats du suivi de l'EES. L'expérience acquise au niveau du projet ou de la concrétisation du projet peut également venir alimenter l'apport de modifications à la conception des propositions subséquentes de politique, de plan et de programme.

Un bon processus de suivi et de surveillance comprend deux éléments-clés :

- des indicateurs;
- une gestion adaptative.

La présente section, et de façon plus détaillée les annexes E et F respectivement, contiennent des conseils sur l'adoption et l'application de ces outils.

Pourquoi faire le suivi et la surveillance de la réalisation d'une proposition?

Le suivi post-évaluation peut maximiser les retombées positives de l'ESS.

Il constitue un mécanisme de rétroaction grâce auquel on peut déterminer l'efficacité de l'EES et établir les autres modifications à apporter, le cas échéant, au projet de politique, de plan ou de programme.

Critères pour la conception et l'application d'un processus de suivi et de surveillance

Pour déterminer l'opportunité de faire le suivi d'une proposition donnée, on peut appliquer une série de critères. Ainsi, un suivi s'impose :

- quand le projet risque de toucher une aire écologiquement vulnérable;
- quand le projet soulève des enjeux politiques non résolus;
- quand le projet fait l'objet d'inquiétudes publiques importantes;
- quand l'analyse et les prévisions font l'objet d'une certaine incertitude raisonnable;
- quand les mesures d'atténuation proposées ne réussiront pas nécessairement à contrer tous les effets prévus;
- quand on propose des technologies nouvelles et non éprouvées, ou de nouvelles techniques d'analyse ou de modélisation;

N'oubliez pas :

Les indicateurs retenus pour l'EES peuvent servir à en évaluer les conclusions et à surveiller les conditions environnementales au fil de la réalisation du projet.

- quand des effets cumulatifs sont prévus;
- quand la gestion adaptative est proposée comme mesure d'atténuation.

Le processus de suivi

Dans l'établissement et l'application d'un processus de suivi, la première étape consiste à déterminer et à inventorier tous les indicateurs (voir l'annexe E), objectifs et critères qui serviront à l'examen. De la même façon, il faut également énumérer les enjeux couverts par les critères de suivi susmentionnés.

Ensuite, il faudra prévoir un échéancier, ou des points de contrôle, pour l'examen des résultats de la politique, du plan ou du programme. Selon l'échéancier retenu, il serait préférable d'exercer un contrôle durant les étapes initiales du projet, à un point médian, près de son achèvement et, bien sûr, après sa mise en œuvre.

Après avoir fixé le calendrier et l'échéancier, il faut attribuer ou déléguer la responsabilité du suivi. Cette responsabilité incombe généralement au fonctionnaire qui est à l'origine du projet de politique, de plan ou de programme.

Le rapport final d'EES doit décrire en détail le processus de suivi, en incluant la totalité des renseignements et des détails pertinents, notamment :

- la finalité et les objectifs du suivi;
- qui est responsable du suivi;
- le moment auquel le suivi sera achevé (dates);
- une liste des objectifs, critères et indicateurs, et des autres facteurs (p. ex. les mesures d'atténuation) qui feront l'objet d'une surveillance;
- la façon dont les résultats seront appliqués aux propositions existantes ou futures.

Pour mener le suivi, on peut formuler une série de questions (liste de contrôle) qui permettront de récolter l'information requise. Voici, à titre d'exemple, une liste de questions pouvant faciliter le suivi. Les questions doivent être adaptées aux besoins de la proposition.

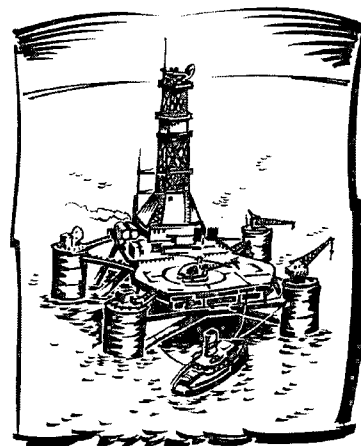
Question 1 : Les conclusions de l'évaluation étaient-elles valides?

Déterminer si la nature, la probabilité et l'envergure des effets environnementaux correspondent aux prévisions de l'EES. Il faut recommander des mesures particulières pour répondre à cette question.

Question 2 : A-t-on appliqué les mesures proposées pour atténuer les effets néfastes et maximiser les avantages?

Il faut indiquer les moyens employés pour vérifier si les mesures sont appliquées, en précisant comment les exécutants du projet s'y prendront pour :

- s'assurer que les mesures sont mises en oeuvre;
- déterminer les besoins ultérieurs;
- faire état des résultats.



Question 3 : Est-ce que les mesures d'atténuation et de bonification ont été efficaces?

Les indicateurs établis pour l'EES peuvent offrir ici une rétroaction. Les mesures d'atténuation ont-elles fonctionné? Les mesures de bonification ont-elles permis d'intensifier les effets positifs?

Question 4 : Faut-il apporter d'autres modifications pour accroître les avantages environnementaux, sociaux et économiques de la politique, du plan ou du programme?

Il faut considérer comment on s'y prendra pour surveiller ou évaluer la politique, le plan ou le programme à la lumière de ses buts et des objectifs de développement durable d'Environnement Canada. Quel type de mesure de rendement est nécessaire? Comment fera-t-on pour opérer les éventuelles modifications nécessaires?

Question 5 : Est-il nécessaire de mener d'autres EES ou évaluations environnementales de projet?

Il faut indiquer tout autre projet fédéral assujetti à la LCEE qui résultera de la mise en œuvre de la proposition. En outre, il faut considérer la nécessité de faire une EES des futures propositions pouvant découler du projet à l'étude. Les résultats de l'analyse en cours pourraient peut-être s'appliquer à d'autres propositions.

Question 6 : Quelles leçons peut-on tirer de cette EES?

Réfléchir à la façon dont les propositions futures peuvent tirer parti de l'expérience acquise dans le cadre du projet évalué. On doit également signaler les inefficacités aussi bien que les réussites. Enfin, le rapport de suivi doit aussi inclure les renseignements et la rétroaction obtenus lors de l'élaboration ou de l'exécution des propositions découlant du projet à l'étude.

Tâches pour la documentation

1. Quelles informations tirées de l'EES serviront à la rédaction du rapport final?
2. Comment devrait-on rédiger le rapport et en présenter l'information, afin d'en maximiser l'utilité pour les décideurs?
3. Quelles sont les exigences particulières de la proposition?
4. Est-ce que l'EES sera annexée au mémoire au Cabinet?

3.4 Documentation et exécution de l'EES

À cette étape, le groupe menant l'EES devrait avoir retenu trois ou quatre options privilégiées, qui seront documentées et examinées par la haute direction. Ces options, assorties d'indicateurs et de mesures de bonification et d'atténuation, doivent être classées par priorité, depuis l'option la plus souhaitable jusqu'aux options acceptables. Le rapport final d'EES servira à concevoir ou à modifier la proposition mise en oeuvre.

Le type précis de documents nécessaires dépend des circonstances. L'encadré 7 suggère à ce sujet une présentation générique. Le rapport d'EES vise au premier chef à :

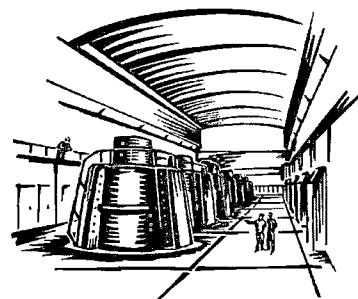
- présenter aux décideurs des informations claires et utiles;
- montrer que les conséquences sur l'environnement et la durabilité ont été considérées dans le choix des options;
- suggérer trois ou quatre grandes options;
- énumérer les indicateurs utilisés pour chaque option;
- déterminer les mesures à prendre pour réduire les effets néfastes et optimiser les avantages;
- décrire les mesures de suivi et de surveillance prévues (voir l'étape 7, ci-dessus, pour plus d'informations à ce sujet).

Encadré 7 Contenu du rapport d'EES

Le rapport d'EES devrait comprendre :

- I. Une référence à la directive du Cabinet, et la raison (énoncé de l'enjeu ou du problème) motivant l'EES.
- II. Une description de l'initiative, y compris :
 - les options évaluées;
 - l'énoncé de vision;
 - une liste des principaux objectifs de la proposition;
 - la liste des critères.
- III. Une évaluation de la nature de chaque effet environnemental, social et économique, adéquatement détaillée. Au besoin, l'analyse devrait couvrir toutes les questions d'intérêt fédéral, y compris :
 - les changements climatiques;
 - la biodiversité;
 - les enjeux hydriques.
- IV. Un résumé et une analyse de toute consultation ou préoccupation publique concernant la proposition.

- V. Une évaluation/conclusion globale concernant la probabilité/l'envergure des effets potentiels, eu égard à la disponibilité ou à la faisabilité des mesures d'atténuation et de bonification (recourir de préférence à des graphiques ou à d'autres aides).
- VI. Le processus adopté et les engagements pris en matière de suivi.
- VII. Les conclusions et un résumé, y compris une description des possibles répercussions de la proposition quant à la durabilité.
- VIII. Une bibliographie.
- IX. Des annexes pour les graphiques, les fiches de travail, les données, les tableaux, etc.



Exigences particulières de documentation pour les initiatives soumises aux ministres et au Cabinet

Lorsqu'une EES est menée, il faut inclure un énoncé à cet effet, avec un bref résumé des constatations, sous forme de considérations environnementales, dans la section « Recommandations ministérielles » du MC. La section « Analyse » du MC doit comprendre un examen plus étoffé de l'EES.

Cet examen devrait clairement mentionner :

- l'examen de l'évaluation;
- les mécanismes prévus pour atténuer ou intensifier les effets prévus;
- les éventuels effets cumulatifs de la politique, du plan ou du programme;
- la contribution de la politique, du plan ou du programme à la Stratégie ministérielle de développement durable.

Le rapport d'EES peut être annexé au MC. S'il est annexé, le rapport d'EES est couvert par le même degré de confidentialité que le MC. Le rapport peut être considéré secret sans être annexé au MC, mais dans certains cas il est préférable de le communiquer à un plus vaste auditoire, particulièrement si l'on accorde de l'importance aux considérations de transparence et de sensibilisation publique (p. ex. pour des négociations commerciales).

Dans le cas des initiatives ayant des répercussions minimales ou négligeables sur le plan de la durabilité, une information sommaire pourrait suffire. Cependant, si les effets prévus sont importants ou soulèvent de graves préoccupations publiques, l'analyse doit détailler davantage la teneur de l'EES.

Lorsqu'il y a lieu, le plan de communications du MC doit comprendre une déclaration publique concernant les effets environnementaux, sociaux et économiques, spécialement si cette question a fait l'objet d'inquiétudes publiques.

Exigences de rapport particulières

Proposition au ministre

Les propositions soumises au ministre doivent comprendre un rapport d'EES, à savoir un résumé de la méthode d'étude (étape 1) et l'analyse détaillée (étapes 2-6). Les recommandations au ministre doivent refléter les constatations de l'EES.

Requêtes au Conseil du Trésor

Les propositions soumises au Cabinet pour approbation par le CT doivent refléter les résultats de l'EES, sous forme d'un résumé de la méthode d'étude (étape 1) ou d'une analyse détaillée (étapes 2-6). Lorsqu'une requête au CT est basée sur une proposition déjà approuvée par le Cabinet et ayant fait l'objet d'une EES, on peut se reporter à l'analyse précédente au lieu d'entreprendre une nouvelle EES.

Projet de réglementation

Avant qu'un projet de règlement ne soit soumis au Comité spécial du Conseil, la politique gouvernementale exige la préparation d'un Résumé de l'étude d'impact de la réglementation (REIR), qui comporte une évaluation des avantages et des coûts de la proposition, y compris un résumé des résultats de l'évaluation des incidences environnementales chaque fois que la proposition peut avoir de telles incidences. **Quand c'est nécessaire, il faut mener une EES pour les projets de règlement.** L'évaluation peut être menée durant la préparation du REIR.

Tâches pour l'appréciation de l'EES

1. A-t-on rempli le formulaire d'appréciation pour cette EES?
2. Est-ce que le formulaire a été soumis à la Direction de l'évaluation environnementale?

3.5 Évaluation du processus d'EES

Pour s'assurer que l'EES tient compte de tous les facteurs environnementaux et des autres questions d'intérêt, on doit examiner les résultats de l'analyse à la lumière d'une liste de contrôle pour l'évaluation de l'EES, comprenant une série de questions qui aideront à cerner les points forts et les points faibles de l'EES, de même que les façons d'améliorer et d'enrichir l'évaluation. En outre, cette liste aidera à déterminer si les résultats de l'EES permettent de contrer les problèmes de durabilité et satisfont aux objectifs de la Stratégie de développement durable d'Environnement Canada. La deuxième partie de l'évaluation donne l'occasion d'évaluer le processus d'EES exposé dans le présent manuel.

Il faut remplir la liste de contrôle une fois que l'EES est achevée et est prête à être documentée. On trouve à l'annexe K un formulaire d'évaluation de l'EES. Une copie dûment remplie de la liste de contrôle doit être expédiée à la Direction de l'évaluation environnementale.

PARTIE 4

AIDE ET FORMATION



4.1 Où obtenir de l'aide

La Direction de l'évaluation environnementale, à la Direction générale des programmes nationaux d'Environnement Canada, se fera un plaisir de vous informer sur toutes les exigences ministérielles touchant l'EES, y compris :

- sur la nécessité de réaliser ou non une EES;
- sur la façon d'exécuter l'EES;
- sur la façon de documenter l'EES.

Pour obtenir de l'aide, communiquer avec une des personnes suivantes :

Guy Follen

Agent d'évaluation environnementale stratégique
 Direction de l'évaluation environnementale
 Direction générale des programmes nationaux
 Environnement Canada
 351, boul. Saint-Joseph, Gatineau (Québec) K1A 0H3
 Tél. : (819) 953-1296
 Téléc. : (819) 953-4093
guy.follen@ec.gc.ca
sea@ec.gc.ca

Ruth Thoms

Agent d'évaluation environnementale
 Direction de l'évaluation environnementale
 Direction générale des programmes nationaux
 Environnement Canada
 351, boul. Saint-Joseph, Gatineau (Québec) K1A 0H3
 Tél. : (819) 953-1296
 Téléc. : (819) 953-4093
ruth.thoms@ec.gc.ca

Robert St-Louis

Gestionnaire, équipe chargée des politiques
 Direction de l'évaluation environnementale
 Direction générale des programmes nationaux
 Environnement Canada
 351, boul. Saint-Joseph, Gatineau (Québec) K1A 0H3
 Tél. : (819) 953-1524
 Téléc. : (819) 953-4093
robert.st-louis@ec.gc.ca

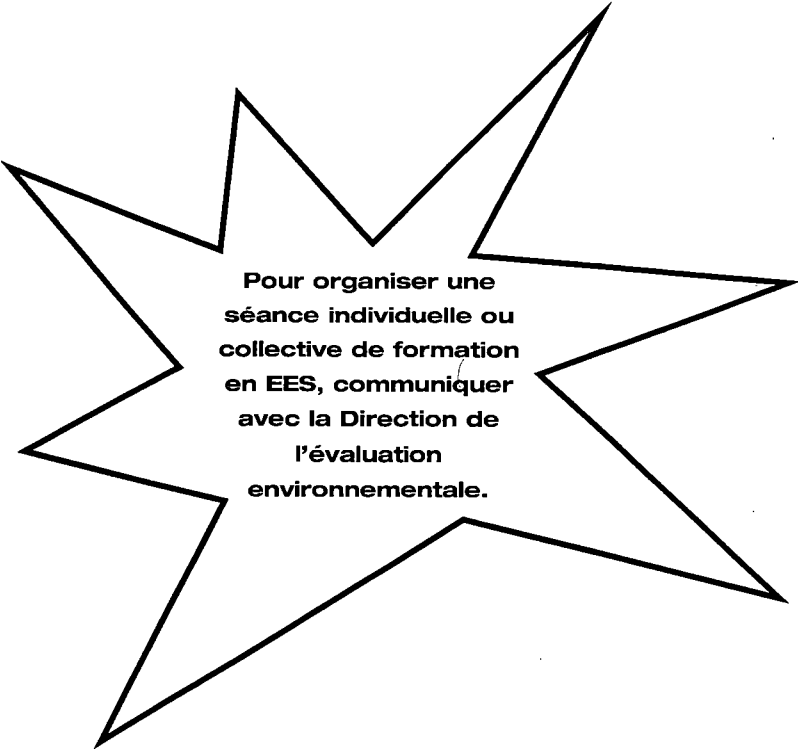
4.2 Formation et encadrement

La Direction de l'évaluation environnementale offre une formation complète et gratuite en EES au personnel du Ministère. Cette formation peut prendre forme d'une séance d'information d'une demi-journée, ou d'une journée complète assortie de travaux pratiques. Dans ce dernier cas, l'après-midi est consacrée à l'examen d'une étude de cas, choisie par les participants.

La Direction offre également en permanence un encadrement à tous les employés chargés de préparer une EES, pour s'assurer que cette dernière est menée correctement.

4.3 Prochaines étapes et mises à jour

Au cours de l'année, la Direction de l'évaluation environnementale continuera de mettre à jour ses ressources et ses documents pour aider les responsables de l'élaboration des politiques à mener de bonnes EES. Citons plus particulièrement le *SEA Journal*, une publication trimestrielle qui suivra l'évolution de ce domaine et en soulignera les nouvelles méthodes. Chaque numéro mettra l'accent sur une nouvelle application de l'EES, en plus de formuler des conseils touchant spécialement l'évaluation environnementale stratégique.



Pour organiser une
séance individuelle ou
collective de formation
en EES, communiquer
avec la Direction de
l'évaluation
environnementale.

GLOSSAIRE

Voici la définition de certains des termes employés dans ce manuel. Une partie de ces définitions ont été adaptées de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE).

Analyse du chemin critique	Outil puissant qui facilite l'ordonnancement et la gestion des projets complexes; il aide à agencer toutes les tâches requises par l'exécution d'un projet.
Atténuation	Maîtrise efficace, réduction importante ou élimination des effets environnementaux négatifs d'une politique, d'un plan ou d'un programme, éventuellement assortie d'actions de rétablissement notamment par remplacement ou restauration; y est assimilée l'indemnisation des dommages causés.
Développement durable	Développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987).
Effet environnemental	Tant les changements que la réalisation d'un projet risque de causer à l'environnement que les changements susceptibles d'être apportés au projet du fait de l'environnement, que ce soit au Canada ou à l'étranger; sont comprises parmi les changements à l'environnement les répercussions de ceux-ci soit en matière sanitaire et socioéconomique, soit sur le patrimoine matériel et culturel, soit sur l'usage courant de terres et de ressources à des fins traditionnelles par les autochtones, soit sur une construction, un emplacement ou une chose d'importance en matière historique, archéologique, paléontologique ou architecturale.
Effet négatif	Tout effet pouvant réduire ou compromettre la qualité ou le bien-être de l'environnement.
Effet positif	Tout effet qui peut améliorer ou renforcer l'environnement.
Environnement	Ensemble des conditions et des éléments naturels de la Terre, notamment : a) le sol, l'eau et l'air, y compris toutes les couches de l'atmosphère; b) toutes les matières organiques et inorganiques ainsi que les êtres vivants; c) les systèmes naturels en interaction qui comprennent les éléments visés aux alinéas a) et b) de la LCEE.

**Évaluation environnementale
stratégique**

- a) Processus systématique consistant à examiner les considérations et les conséquences environnementales de projets de politique, de plan ou de programme (Sadler, 1996).
- b) Processus constant et systématique visant à évaluer, dès que possible dans la prise de décisions pour lesquelles des comptes doivent être rendus au public, la qualité et les conséquences environnementales de diverses visions et des intentions de développement inhérentes à des projets de politique, de plan ou de programme, et tenant pleinement compte des considérations sur le plan biophysique, économique, social et politique (Partidário, 1999).

Gestion adaptative

Processus systématique visant à améliorer continuellement les politiques et les pratiques de gestion, en tirant leçon des résultats des programmes opérationnels. Sa forme la plus efficace — la gestion adaptative « active » — fait usage de programmes de gestion conçus pour comparer expérimentalement certaines pratiques ou politiques, par l'évaluation de diverses hypothèses concernant le système à l'étude.

Indicateur

Statistique ou paramètre dont la surveillance au fil du temps éclaire les tendances touchant l'état d'un phénomène et dont l'importance excède celle associée aux propriétés de la statistique elle-même.

Intervenant

Personne intéressée par les conséquences, les avantages ou les dégâts pouvant résulter de la réalisation d'une proposition de politique, de plan ou de programme.

Plan

Stratégie ou projet ciblé et tourné vers l'avenir, comportant souvent des priorités, des options et des mesures coordonnées, précisant et mettant en œuvre la politique.

Politique

Ligne de conduite ou orientation générale adoptée ou visée par un gouvernement et qui guide la prise de décisions.

Principe de prudence	Principe selon lequel, en cas de doute raisonnable de dégât, l'absence de certitude scientifique ou de consensus ne doit pas servir à retarder l'action préventive.
Programme	Tableau ou ensemble d'engagements, de propositions, d'instruments ou d'activités cohérent et structuré précisant et mettant en œuvre la politique.
Programme de suivi	Programme visant à permettre : a) de vérifier la justesse de l'évaluation environnementale stratégique d'un projet; b) de juger de l'efficacité des mesures d'atténuation des effets environnementaux négatifs du projet; et c) de déterminer l'efficacité des prévisions concernant les effets.
Projet	Réalisation — y compris la construction, l'exploitation, la modification, la désaffectation ou la fermeture — d'un ouvrage ou proposition d'exercice d'une activité concrète (p. ex. construction d'un pont, abandon d'une mine).
Savoir écologique traditionnel	Système de compréhension de l'environnement qui nous entoure. Il se bâtit au fil de plusieurs générations dont les membres dépendent du territoire et de la mer pour leur nourriture, leurs matériaux et leur culture, et repose sur l'observation et l'expérience évaluées à la lumière des enseignements des aînés.

BIBLIOGRAPHIE

Alexander, S. A., R. S. Ferguson et K. J. McCormick. 1991. Key Migratory Terrestrial Habitat Sites in the Northwest Territories. Publication hors-série n° 71 du SCF, Environnement Canada, Ottawa. 184 pages.

Brown, A. et R. Thérivel. 2000. Principles to guide the development of strategic environmental assessment methodology. *Impact Assessment and Project Appraisal*, 3(3): 183–189.

Comité de l'hygiène du milieu et du travail. 1999. *Guide canadien d'évaluation des incidences sur la santé. Vol. 1 : Notions fondamentales*. Comité fédéral-provincial-territorial de l'hygiène du milieu et du travail, Santé Canada.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement. 1987. *Notre avenir à tous*. Oxford University Press, Toronto.

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. 1992. *Action 21*. Publications des Nations Unies, New York.

Conseil des ministres de la faune du Canada. 1990. *Une politique des espèces sauvages pour le Canada*. Adoptée par le Conseil des ministres de la faune du Canada à sa réunion des 26-27 septembre 1990. Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa.

CSEMDC (Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada). 2002. Sommaire de la liste complète des espèces canadiennes en péril : statut de risque selon le groupe taxinomique — Mai 2002 (http://www.cosepac.gc.ca/pdf/English/Full_List_Species_e.pdf).

Direction générale des politiques et de l'économie. 1993. *Discussion Paper: Integrating Economics into Environmental Priority Setting*. Environnement Canada.

Environnement Canada. 1999. Plan d'action du bassin des Grands Lacs 2020.

Environnement Canada. 2001. *Stratégie de développement durable 2001–2003* (<http://www.fin.gc.ca/toce/2001/sds2001e.html>).

Environnement Canada. 2002. Kendall Island Bird Sanctuary Plan. Service canadien de la faune. Conservation du Nord.

ESSA Technologies Ltd. et Resource Futures International. 1995. *Socio-economic Impact Assessment Guidance Document. Final Draft*. Préparé pour Environnement Canada.

Gibson, R.B. 2002. Spécification des critères de décision axés sur la durabilité et analyse de leurs incidences sur la détermination de l' « importance » dans l'évaluation environnementale

(http://www.ceaa-acee.gc.ca/0010/0001/0002/rbgibson_e.pdf).

Gouvernement du Canada. 1995. La Stratégie canadienne sur la diversité biologique : La réponse canadienne à la Convention sur la diversité biologique. Préparé par le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la biodiversité. Disponible auprès du Bureau de la Convention sur la biodiversité, Environnement Canada, Ottawa.

Groupe de travail sur l'évaluation des effets cumulatifs. 1999. *Évaluation des effets cumulatifs – Guide du praticien*. Agence canadienne d'évaluation environnementale. (http://www.ceaa-acee.gc.ca/0011/0001/0004/index_e.htm).

IER Planning, Research & Management Services. Sans date. *SIA: Presentation Overview*. Transparents.

Marshall Macklin Monaghan Limited. 2000. *Toronto Waterfront Revitalization Plan*. Transports Canada.

Ministère des Forêts de la Colombie-Britannique. 1998. *Statistical Methods for Adaptive Management Studies*. Land Management Handbook 42, Programme de recherche du ministère des Forêts de la C.-B.

Partidário, M.R. 1999. *Strategic Environmental Assessment (SEA) Course Manual*. International Association for Impact Assessment: Cours de formation préalable à la réunion IAIA '99, Glasgow, Écosse, 13-14 juin 1999.

Pintér, L., K. Zahedi et D. Cressman. 2000. *Renforcement des capacités d'intégration de l'évaluation du milieu et des rapports sur l'état de l'environnement*. Institut international du développement durable.

Programme des Nations Unies pour l'environnement. 1992. *Convention-cadre des Nations Unies sur la diversité biologique*. Publiée dans International Environment Reporter, IER-Reference File 1: 21 Treaties. The Bureau of National Affairs, Washington, D.C.

Sadler, B. 1996. *Étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale*. Agence canadienne d'évaluation environnementale et International Association for Impact Assessment.

Service canadien des parcs – sans date. *Canadian Parks Service Workshop Participant's Manual: Socio-economic Analysis for Project Planning*.

Shillington, T. 1999. *Proposed Aquaculture Development Program*. Ministère des Pêches et des Océans.

Union mondiale pour la nature, PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) et Fonds mondial pour la nature. 1980. *World Conservation Strategy: Living Resource Conservation for Sustainable Development*. Gland, Suisse.

Union mondiale pour la nature, PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) et Fonds mondial pour la nature. 1991. *Caring for the Earth: a Strategy for Sustainable Living*. Gland, Suisse.

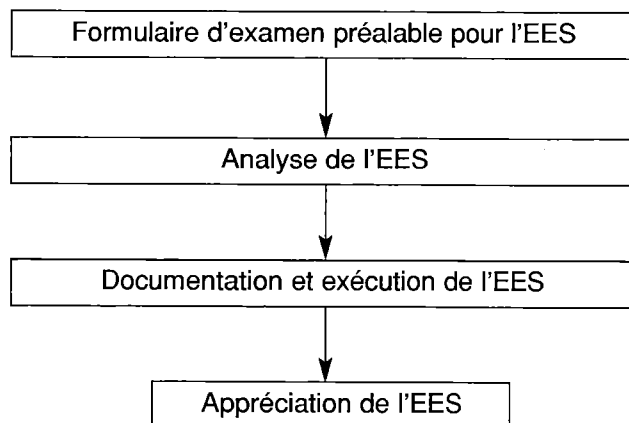
ANNEXE A

FORMULAIRE D'EXAMEN PRÉALABLE POUR L'EES

Formulaire d'examen préalable pour l'EES

Pour toute proposition de politique, de plan ou de programme mise sur pied par le Ministère, il faut remplir un Formulaire d'examen préalable pour l'EES, qui doit être acheminé à la Direction de l'évaluation environnementale le plus tôt possible dans le processus d'élaboration de la proposition, plus particulièrement à l'étape de la détermination des enjeux, où l'on reconnaît la nécessité de mettre en place et de proposer une nouvelle initiative.

Pour remplir le Formulaire d'examen préalable, il faut répondre à toutes les questions. Une fois le formulaire dûment rempli, il doit être signé par l'agent responsable (Directeur ou niveau supérieur) qui est à l'origine de l'élaboration de la proposition.



Formulaire d'examen préalable pour l'EES**Renseignements sur la proposition**

Titre de la politique, du plan ou du programme proposé : _____

Nom ou numéro du dossier de référence : _____

Personne-ressource : _____

Direction : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Date du début de l'élaboration du projet de politique, de plan ou de programme : _____

Date prévue de présentation du projet de politique, de plan ou de programme : _____

Répondre « oui » ou « non » aux questions suivantes, pour déterminer si la proposition doit faire l'objet d'une EES :

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| 1. Est-ce que la proposition est soumise à l'approbation d'un ministre ou du Cabinet | oui ☐ | non ☐ |
| 2. Est-ce que la mise en œuvre de la proposition pourrait engendrer des effets environnementaux importants, qu'ils soient positifs ou négatifs?
(Voir à l'encadré 6 des exemples d'effets environnementaux importants) | oui ☐ | non ☐ |
| 3. Est-ce que les éventuelles conséquences environnementales de la proposition suscitent de fortes préoccupations publiques? | oui ☐ | non ☐ |
| 4. Est-ce que la proposition sera examinée pour assurer la durabilité? | oui ☐ | non ☐ |

Si vous avez répondu « oui » à l'une ou l'autre des quatre questions ci-dessus, continuez. Si vous avez répondu « non » aux quatre questions, alors la directive du Cabinet de 1999 n'exige pas d'EES. Cependant, il demeure important d'appliquer l'EES à la proposition, pour s'assurer que cette dernière répond aux objectifs ministériels de durabilité.

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| 5. Est-ce que la proposition fait suite à une situation d'urgence ou revêt un caractère d'urgence? | oui ☐ | non ☐ |
| 6. L'enjeu a-t-il été adéquatement examiné lors d'une EES précédente? | oui ☐ | non ☐ |

Si vous avez répondu « oui » à l'une ou l'autre des deux questions ci-dessus, il n'est pas nécessaire de mener une EES complète. Vous devez quand même expédier ce formulaire à la Direction de l'évaluation environnementale, pour examen.

Signataire autorisé_____
Poste_____
Date

Note : Signataire autorisé = Directeur ou niveau supérieur

ANNEXE B

ÉTUDES DE CAS ILLUSTRANT DIVERSES APPLICATIONS DE L'EES

Cette annexe présente cinq études de cas, chacune étant choisie de façon à illustrer et à exemplifier diverses démarches et applications du processus d'EES.

Chaque étude de cas expose :

- le but de l'EES;
- les objectifs de la proposition ou de l'EES;
- les résultats du processus d'EES.

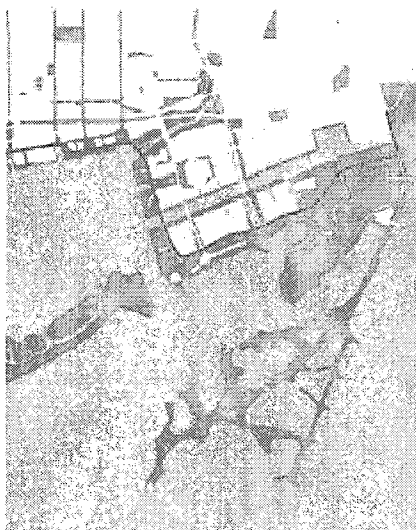
Voici les études de cas choisies :

- Étude de cas A — Plan de revitalisation du secteur riverain de Toronto
- Étude de cas B — Programme de revitalisation des Grands Lacs et Plan d'action du bassin des Grands Lacs 2020
- Étude de cas C — Programme d'expansion de l'aquiculture
- Étude de cas D — Refuge d'oiseaux de l'île Kendall

ÉTUDE DE CAS A — PLAN DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

But de l'EES

Le Groupe de travail sur la revitalisation du secteur riverain de Toronto (le Groupe de travail) a vu le jour en novembre 1999 sous l'impulsion de la ville de Toronto, de la province de l'Ontario et du gouvernement fédéral. Le Groupe de travail avait pour mandat de recommander des stratégies pour le réaménagement des berges torontoises. En mars 2000, dans son rapport *Our Toronto Waterfront : Gateway to the New Canada*, le Groupe de travail exposait un schéma d'aménagement prévoyant un remaniement en profondeur de la façade riveraine torontoise sur une distance d'environ 46 kilomètres, depuis la rivière Humber dans l'ouest jusqu'à l'avenue Victoria Park, vers l'est (Marshall Macklin Monaghan Limited, 2000).



Objectifs de la proposition

Cette EES avait pour but d'explorer méthodiquement les effets possibles de décisions d'ordre stratégique. On souhaitait ainsi prévoir les conséquences de ces décisions et prendre en compte les questions environnementales dès les premières étapes de la filière décisionnelle. Intrinsèquement, l'EES était surtout un examen qualitatif des éventuels effets environnementaux. Elle visait d'abord à cerner les considérations stratégiques au niveau général ou conceptuel plutôt qu'à évaluer les répercussions de façon

quantitative et détaillée, comme le ferait une évaluation de projet. L'EES n'était pas destinée à remplacer ou à prévenir un examen détaillé subséquent des effets environnementaux associés à la réalisation d'un projet ou d'un ouvrage.

Cette EES s'est déroulée en plusieurs étapes successives :

Étape 1 : Compréhension de l'environnement existant : Pour prévoir les modifications résultant du plan, il fallait se faire une idée générale de la situation existante. Dans un premier temps, on a résumé et analysé l'état de l'environnement régnant dans la ville de Toronto, et plus précisément le long des berges.

Étape 2 : Compréhension du projet : Le schéma d'aménagement était une initiative extrêmement complexe et diversifiée, formée d'une multitude d'éléments individuels qu'on entendait intégrer sur un horizon temporel d'une vingtaine d'années. Le Groupe de travail a décrit la vision sous-tendant la conception et la concrétisation du schéma d'aménagement. Aux fins de l'EES, le schéma a été défini selon ses principales « composantes », de façon qu'on puisse évaluer leurs interactions avec l'environnement.

Étape 3 : Examen préalable des effets possibles : On a ensuite passé au crible chaque grande composante du schéma d'aménagement, pour détecter celles qui pourraient donner lieu à des interactions environnementales. Chaque composante a été scrutée sous l'angle des caractéristiques environnementales pouvant être affectées par la concrétisation du schéma d'aménagement.

Étape 4 : Évaluation des effets possibles : On a examiné plus en profondeur chaque interaction environnementale du schéma quant à la nature et à la portée des effets qu'elle pouvait engendrer, en tenant compte à la fois des effets positifs et des effets potentiellement négatifs. Au besoin, on déterminait les mesures d'atténuation à prendre pour contrer les possibles effets négatifs.

Résultats

L'EES a conclu que les conséquences environnementales globales du schéma d'aménagement seraient positives. Même si certains volets du schéma risquaient d'engendrer des effets négatifs, il semble à première vue qu'on pourrait les atténuer par des mesures facilement réalisables et peu coûteuses.

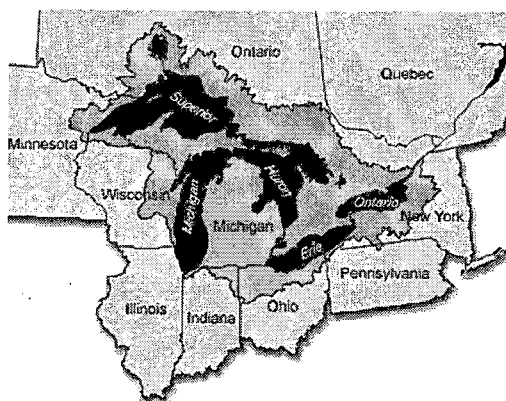
L'EES concluait également que le schéma d'aménagement était conforme aux grandes initiatives environnementales du gouvernement fédéral. Plus particulièrement, le schéma contribuerait à améliorer la qualité de l'air (conformément aux engagements pris par le Canada en vertu du Protocole de Kyoto sur les changements climatiques) et des ressources aquatiques (dans l'esprit de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs, et compte tenu du fait que le secteur riverain de Toronto a été désigné comme « zone préoccupante » des Grands Lacs par la Commission mixte internationale. Par ailleurs, le schéma d'aménagement prend en considération l'esprit et l'intention des politiques gouvernementales de développement durable. Comme on peut le lire dans le *Guide de l'écogouvernement*, le gouvernement fédéral s'engage à faire du développement durable une réalité concrète et a établi un cadre qui fait du développement durable une composante essentielle des politiques gouvernementales.

ÉTUDE DE CAS B — PROGRAMME DE REVITALISATION DES GRANDS LACS ET PLAN D'ACTION DU BASSIN DES GRANDS LACS 2020

But de l'EES

Le Programme des Grands Lacs vise à coordonner les activités fédérales contribuant à la remise en état, à la protection et à la sauvegarde de l'écosystème du bassin des Grands Lacs (Environnement Canada, 1999). Il joue un rôle essentiel dans la concrétisation des engagements internationaux et nationaux pris par le Canada en vertu de divers accords, notamment l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs, l'Accord Canada-Ontario, l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air, le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et la Convention sur les pêcheries des Grands Lacs. Depuis dix ans, le Programme des Grands Lacs a permis d'améliorer considérablement la santé de l'écosystème des Grands Lacs. Citons notamment le retrait du port de Collingwood de la liste des zones préoccupantes, l'élimination des sédiments contaminés du port de Thunder Bay, et la restauration de près de 4 000 hectares de terres humides et de 540 kilomètres d'habitat lacustre et riverain. Deux des substances les plus toxiques (dioxines et furannes) ont été réduites de 77 %, et les polluants dangereux rejetés par les papeteries ontariennes ont diminué de

plus de 82 %. Une réduction globale de 71 % des substances les plus toxiques a été réalisée.



Objectifs de la proposition

Bon nombre des obligations juridiques dévolues au Canada par des accords internationaux et nationaux n'ont pas encore été honorées. Pour cheminer vers l'atteinte de ces objectifs après 2000, année d'expiration de l'actuel Programme des Grands Lacs, il fallait absolument que le gouvernement agisse.

L'écosystème du bassin des Grands Lacs et la santé de ses habitants demeurent menacés par des facteurs tels que la pression démographique, l'étalement urbain, la pollution et l'introduction d'espèces exotiques. Il est donc important que le gouvernement fédéral maintienne son engagement envers la protection des Grands Lacs. Les inquiétudes soulevées par les Premières Nations et les groupes concernés renforcent par ailleurs la nécessité de revitaliser le Programme des Grands Lacs.

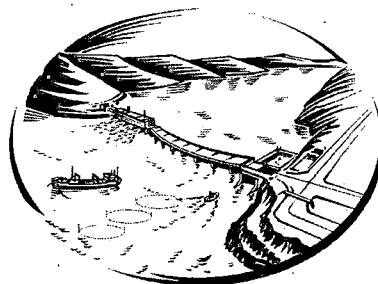
Résultats

Le Plan d'action du bassin des Grands Lacs 2020, un programme d'action dynamique, représentait l'option la plus avantageuse pour l'environnement. Il était possible d'intensifier les effets environnementaux positifs de cette option en mettant l'accent sur les interactions municipales et communautaires du programme. Les phases 1 et 2 du Programme des Grands Lacs ont montré les vastes bénéfices environnementaux qu'en retirait le bassin des Grands Lacs.

Les activités menées jusqu'à maintenant dans le cadre du programme ont été réalisées en conformité avec l'engagement fédéral de promotion du développement durable, et avec l'engagement d'Environnement Canada de formuler des politiques, des plans et des programmes qui respectent l'environnement. Selon l'expérience acquise à ce jour, les effets environnementaux négatifs indirects ou imprévus du projet seront négligeables, ou pourront être atténués au niveau des projets, comme pour le projet d'assainissement des sédiments de Randall Reef dans le port de Hamilton. Il serait possible d'atténuer les éventuels effets environnementaux indirects en adoptant une démarche participative dans la planification des projets, en menant des évaluations environnementales au niveau des projets pour cerner les effets particuliers, et en recourant aux meilleures pratiques de gestion pour

réduire ou éliminer les effets négatifs à l'étape de la réalisation du projet. Tous les projets et activités exécutés dans le cadre du programme seraient conçus de façon à respecter les stratégies de développement durable des huit ministères concernés et, au besoin, satisferaient aux exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* avant l'étape de la mise en œuvre.

ÉTUDE DE CAS C — PROGRAMME D'EXPANSION DE L'AQUICULTURE



But de l'EES

En conformité avec la directive du Cabinet exigeant l'évaluation environnementale des politiques et programmes soumis au Cabinet, on a mené une EES du programme proposé de pérennisation de l'industrie aquicole canadienne. Les intéressés ont présenté leurs points de vue préliminaires sur les éventuels effets environnementaux de la proposition et de ses divers éléments, en plus des mesures d'atténuation proposées (Shillington, 1999).

Selon l'EES, le projet aurait un certain nombre d'effets environnementaux. Les mesures d'atténuation proposées ont été définies et combinées à l'application de bonnes pratiques d'élevage et à la mise en place d'un judicieux régime de surveillance de la conformité. Le rapport concluait que les effets environnementaux du projet seraient peu importants. En fait, le programme proposé devrait mener à une bonification des pratiques existantes, et aurait globalement une influence positive sur la gestion environnementale future de l'industrie aquicole.

Objectifs de la proposition

Plus précisément, le programme proposé reposerait sur la mise en application de la Stratégie fédérale de développement de l'aquiculture de 1995, en vertu de laquelle le gouvernement doit s'assurer que les activités aquicoles sont menées de façon écologiquement durable. À cette fin, le programme prévoyait un accroissement des activités de surveillance et d'application de la loi dans plusieurs secteurs critiques (habitat du poisson, environnement, gestion des océans/gestion intégrée des zones côtières, protection des eaux navigables, santé humaine, gestion des pêches, Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques, santé du poisson, etc.). En outre, le programme parrainait des activités de recherche-développement sur les problèmes environnementaux, la santé et l'habitat du poisson, ainsi que l'élaboration de codes de bonnes pratiques pour l'environnement, l'habitat du poisson et la santé humaine. Il prévoyait également l'établissement d'un programme d'indemnisation pour les ordonnances d'éradication des poissons malades.

Une fois mis en place et financé, le programme favorisait une déclaration hâtive des cas de maladie, ce qui résultait en un contrôle plus efficace.

Résultats

Le document d'évaluation environnementale est perçu comme un point de départ menant à une analyse environnementale plus approfondie qui serait réalisée durant la phase de conception du programme. On a jugé essentiel de consulter à fond les autres ministères fédéraux, les organismes provinciaux, l'industrie, les groupes autochtones et les autres usagers de la ressource pour repérer et prendre en compte toutes les préoccupations et toutes les lacunes informationnelles. Selon le rapport, l'enrichissement des connaissances sur les possibles effets cumulatifs du développement aquicole et l'accroissement des capacités de surveillance de la conformité constituaient deux points auxquels il fallait prêter attention.

Un peu partout dans le monde, l'aquiculture devient un solide facteur d'expansion économique. L'évaluation concluait que le programme de développement aquicole aiderait l'industrie et, par conséquent, l'économie canadienne.

ÉTUDE DE CAS D — REFUGE D'OISEAUX DE L'ÎLE KENDALL

But

Le delta du Mackenzie, que jouxte la mer de Beaufort (figure 1), a été le théâtre d'une intense activité d'exploration pétrolière et gazière durant une bonne partie des années 1970 et au début des années 1980. Plus de 150 puits y ont été forés, qui ont mené à la découverte d'importants gisements de pétrole et de gaz. Cependant, on avait alors décidé de ne pas extraire ces ressources avant que les conditions du marché en justifient la commercialisation (Environnement Canada, 2002).

Depuis 1999, les conditions du marché sont plus propices à la poursuite des opérations d'exploration et à la mise en valeur de ces réserves pétrolières et gazières. La hausse marquée de la demande continentale de pétrole et de gaz s'est traduite par un net regain de l'intérêt manifesté par l'industrie envers

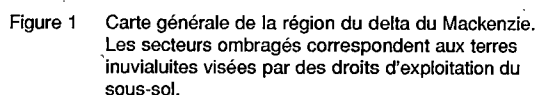


Figure 2 Le refuge d'oiseaux de l'île Kendall est l'habitat vital pour les oiseaux migrateurs qui lui est associé, dans le delta du Mackenzie (délimité en jaune). Carte de base tirée de Key Migratory Terrestrial Habitat Sites in the Northwest Territories (Alexander *et al.*, 1991).

qu'il privilégiera dans la gestion du refuge et des effets cumulatifs qui se feront sentir dans toute la région, le Service canadien de la faune exposera concrètement son engagement envers la conservation de l'environnement et le développement durable.

Cette région abrite un riche capital naturel renouvelable. Elle héberge également de nombreuses populations fragiles et uniques de mammifères marins, de canards de mer.

Le refuge d'oiseaux de l'île Kendall chevauche deux des trois vastes gisements gaziers du delta du Mackenzie (la poursuite des travaux d'exploration pourrait mettre au jour d'autres gisements), et ces gisement feront l'objet de la prochaine vague de développement, à savoir l'extraction du gaz et son acheminement vers le sud via un pipeline dans la vallée du Mackenzie. Les opérations de mise en valeur du pétrole et du gaz dans cette région posent un certain nombre de défis de taille au Service canadien de la faune (relevant d'Environnement Canada), particulièrement quant à la gestion du refuge d'oiseaux de l'île Kendall. Par la démarche

Objectifs

Dans l'élaboration et l'exécution de l'EES du refuge d'oiseaux de l'île Kendall, trois objectifs étaient visés. Le principal consistait à évaluer et à prendre en compte les options entourant la gestion de l'activité pétrolière et gazière dans le refuge. À cette fin, on examinerait diverses options de développement, et bien entendu de non-développement. Au terme des travaux d'analyse et de comparaison, on a recommandé l'option qui engendrerait les résultats les plus favorables, en considérant les activités historiques de mise en valeur des hydrocarbures dans le refuge et la réduction des effets environnementaux.

En second lieu, on souhaitait déterminer comment incorporer les priorités et les principes du développement durable à la politique de gestion du refuge. Ces principes sont les suivants : prise en compte des effets à long terme; intégration des considérations; gestion adaptative; prévision et prévention.

Enfin, le troisième objectif consistait à résoudre la dichotomie entre la mise en valeur des richesses naturelles et la protection de l'habitat des oiseaux migrateurs, ainsi qu'à trouver des moyens de prospecter et éventuellement d'extraire les ressources pétrolières tout en laissant sur le refuge une empreinte environnementale minimum.

Résultats

La réalisation de l'EES a donné lieu à l'évaluation de quatre options pour la gestion de l'exploitation gazière et pétrolière dans le refuge :

1. mettre fin à toute activité de mise en valeur dans le refuge;
2. autoriser les promoteurs à poursuivre leurs opérations de mise en valeur, en assujettissant les projets à une évaluation où EC serait l'autorité responsable en vertu la LCPE mais n'exercerait qu'un contrôle limité sur les effets cumulatifs;
3. abroger le statut du refuge ou en remanier les limites pour permettre la tenue d'activités de mise en valeur hors des limites;
4. gérer les activités de mise en valeur pétrolière et gazière dans le refuge de façon à en réduire le plus possible l'empreinte environnementale, en concluant un protocole d'entente avec l'industrie.

L'EES a recommandé la quatrième option, soit réduire le plus possible l'empreinte environnementale dans le refuge. À cette fin, le Service canadien de la faune, comme composante d'Environnement Canada, devrait conclure une entente avec les entreprises qui détiennent des permis de prospection et des attestations de découverte importante dans le refuge. Cette entente devrait :

- a) exposer une vision à long terme pour le refuge et fixer des objectifs communs visant à réduire au minimum l'empreinte exercée par le développement sur le refuge d'oiseaux de l'île Kendall;
- b) privilégier une démarche de gestion proactive, axée sur la prévention plutôt que sur la réaction;
- c) obliger les entreprises pétrolières et gazières à déposer un plan concerté à long terme, précisant l'étendue et la portée des activités projetées dans le refuge d'oiseaux de l'île Kendall;
- d) obliger l'industrie à dresser un plan de travail annuel permettant aux agences de réglementation d'évaluer l'impact écologique global des diverses activités individuelles;
- e) prévoir une surveillance des populations d'oiseaux migrateurs et la préparation de rapports à ce sujet, pour frayer la voie à une gestion adaptative;
- f) prévoir l'examen et l'évaluation réguliers des activités de développement en cours et proposées, à la lumière des objectifs de gestion du refuge d'oiseaux de l'île Kendall;
- g) prévoir le partage des coûts des recherches visant à examiner ou à résoudre les principaux problèmes de gestion;
- h) prévoir la remise en leur état initial des habitats du refuge d'oiseaux de l'île Kendall, dans la mesure du possible;
- i) anticiper les exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (un projet ne sera pas autorisé s'il ne répond pas aux exigences de la LCEE);
- j) prévoir une révision et une actualisation périodiques des travaux, selon les résultats des activités de surveillance;
- k) détourner toute critique de la démarche de gestion appliquée à la Réserve faunique nationale de l'Arctique.

Même s'il peut sembler à première vue contestable d'autoriser des activités de développement dans un refuge d'oiseaux, il faut se rappeler que le refuge d'oiseaux de l'île Kendall est, dans la région du delta du Mackenzie, le seul endroit pour lequel Environnement Canada dispose d'un quelconque pouvoir exécutoire en matière de gestion foncière. En dressant, de concert avec les producteurs, un plan de gestion qui limite à un niveau minimum toutes les activités de développement, EC impose un régime de gestion plus strict que tout ce à quoi les producteurs pétroliers et gaziers ont jamais dû se plier, partout ailleurs. Pour EC, c'est l'occasion de démontrer que tout en reconnaissant l'importance sociale et économique de l'activité industrielle, on n'autorisera pas l'industrie à aller de l'avant dans un contexte de *statu quo* réglementaire. En choisissant de collaborer ainsi avec l'industrie, Environnement Canada 1) applique sa propre stratégie de développement durable et 2) établit un précédent et un exemple que les autres conseils de gestion peuvent choisir de suivre pour l'exploitation pétrolière et gazière dans leur secteur de compétence (Environnement Canada, 2002).

ANNEXE C

AUTRES OUTILS ET TECHNIQUES D'EES

Les outils et méthodes ci-dessous faciliteront l'élaboration du projet et l'exécution de l'EES. Dans certains cas, il s'agit d'outils génériques de résolution de problème, alors que d'autres ressortissent plus précisément à l'évaluation. On trouve une explication sommaire et une description de l'application des outils génériques suivants de résolution de problème :

1. Gestion de projet de base
2. Cartographie conceptuelle
3. Analyse coûts/avantages de base
4. Analyse de Pareto
5. Autres outils (descriptions)
 - Systèmes d'information géographique
 - Recension documentaire
 - Matrices
 - Analyse du cycle de vie
 - Modèle SIMUS de choix d'indicateurs et d'options
 - Analyse multicritère

Il y a également une brève description des outils suivants d'évaluation approfondie, qu'on peut utiliser avec l'EES :

1. Évaluation des effets sanitaires
2. Analyse des répercussions sociales
3. Cadre canadien pour l'évaluation environnementale des négociations commerciales
4. Analyse fondée sur le sexe
5. Lentille rurale
6. Processus d'analyse coûts/avantages du Conseil du Trésor
7. Prévention de la pollution

Note : Dans la présente section, le mot « projet » désigne l'élaboration d'une proposition ou l'exécution d'une EES. Il peut être utilisé isolément, ou concurremment avec d'autres termes.

Gestion de projet de base

Cette section décrit certaines des compétences nécessaires pour bien gérer l'exécution d'une EES. Elle s'articule autour de deux grands sujets : les compétences en ordonnancement de travaux, y compris l'utilisation de graphiques Gantt; et la planification globale de projet selon le cycle de planification.

Les points suivants seront discutés :

- estimation précise du temps nécessaire pour mener à terme la proposition et l'EES;
- planification temporelle des projets de petite et de moyenne taille (plans et propositions) — graphiques Gantt.

Dans cette section, le lecteur doit : savoir comment planifier et ordonnancer des projets de petite et de moyenne taille; savoir comment les réaliser en respectant les échéanciers et les budgets; connaître les principaux délais à respecter et les plus importantes tâches à effectuer; pouvoir décider quand apporter des correctifs pour ramener un projet sur la bonne voie.

Estimation précise des délais

Une bonne gestion de projet passe obligatoirement par une bonne estimation du temps nécessaire à l'exécution du projet, et ce pour deux raisons :

- parce que les estimations de temps déterminent les échéances;
- pour s'assurer que le projet et l'EES se déroulent avec efficience et efficacité.

On a généralement tendance à sous-estimer le temps nécessaire à l'élaboration de projets, particulièrement quand on connaît mal le processus à suivre.

On oublie de tenir compte des imprévus, ou des tâches hautement prioritaires inattendues. Souvent, on omet tout simplement de considérer toute la complexité inhérente à une tâche.

Pour faire une bonne estimation temporelle, le point le plus important est de comprendre pleinement les processus et les étapes à suivre. À cette fin, il faut examiner en détail la tâche à exécuter, pour éliminer toutes les inconnues. En fin de compte, ce sont les problèmes épineux qui prennent le plus de temps à résoudre.

Utilisation de graphiques Gantt pour planifier des projets

Les graphiques Gantt constituent de bons outils pour analyser et planifier des projets, pour les raisons suivantes :

- ils aident à inventorier les tâches de l'évaluation à faire;
- ils facilitent l'ordonnancement de ces tâches;
- ils permettent d'allouer les ressources nécessaires à l'exécution du projet.

Dans la mise en œuvre d'un projet, le graphique Gantt aidera à contrôler le respect des échéanciers. En cas de retard, le graphique permet de cibler les endroits où il faut concentrer les efforts.

L'analyse du chemin critique permet de répertorier formellement les tâches qu'il faut exécuter à temps pour pouvoir terminer à temps l'ensemble du projet, ainsi que les tâches qui peuvent être quelque peu reportées s'il devient nécessaire de réaffecter des ressources pour mener à terme les tâches accusant un retard.

Dans les processus de planification et d'analyse du chemin critique, un concept essentiel est que certaines activités dépendent d'autres activités. Par exemple, il ne sert à rien de commencer à ébaucher le MC avant d'avoir élaboré et exécuté l'EES. Ces activités dépendantes doivent être réalisées dans l'ordre; on peut les qualifier de « séquentielles ».

D'autres activités, cependant, ne seront pas nécessairement dépendantes de l'achèvement d'autres tâches, et peuvent être exécutées à tout moment avant ou après l'atteinte d'une étape particulière. Ces tâches non dépendantes sont appelées « parallèles ». C'est le cas par exemple de l'étape de la détermination de la méthode d'étude, dans l'EES.

Voici les étapes à suivre pour créer un graphique Gantt élémentaire :

Étape 1. Répertorier toutes les activités et tâches du projet.

Pour chaque tâche, inscrire la date de commencement la plus hâtive, en précisant s'il s'agit d'une tâche parallèle ou séquentielle. Si les tâches sont séquentielles, indiquer de quelles étapes elles dépendent.

On obtiendra ainsi une liste de tâches semblable à celle du tableau A-1, qui illustre la liste des tâches sous-jacentes à une EES générique et hypothétique.

Tableau A-1 Exemple de graphique Gantt : Planification d'une évaluation environnementale stratégique

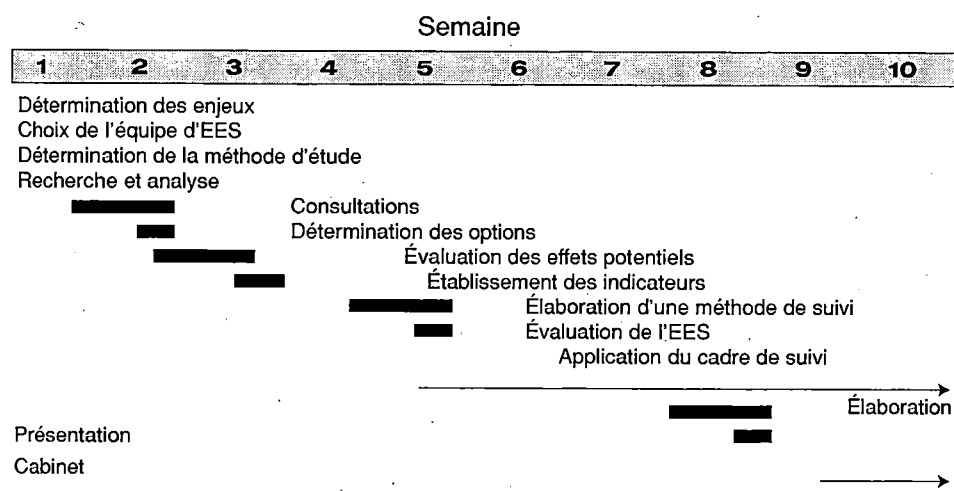
Tâche	Début possible	Durée	Type	Conditionnelle à
1. Détermination des enjeux	semaine 1	1 jour	séquentielle	
2. Choix de l'équipe d'EES	semaine 1	1 jour	séquentielle	1
3. Détermination de la méthode d'étude	semaine 1	1 sem.	parallèle	2
4. Recherche et analyse	semaine 1	1 sem.	séquentielle	1
5. Consultations	semaine 2	1 sem.	séquentielle	4
6. Détermination des options	semaine 3	1 jour	séquentielle	4
7. Évaluation des effets potentiels	semaine 3	1 sem.	séquentielle	6
8. Établissement des indicateurs	semaine 4	2 jours	séquentielle	7
9. Élaboration d'une méthode de suivi	semaine 5	2 jours	séquentielle	8
10. Évaluation de l'EES	semaine 5	1 jour	parallèle	9
11. Application du cadre de suivi	semaine 6	Continu	parallèle	9
12. Élaboration d'une proposition basée sur l'EES	semaine 7	1 sem.	parallèle	11
13. Présentation de la proposition	semaine 8	1 jour	séquentielle	12
14. Examen par le Cabinet	semaine 8	4 sem.		13

Étape 2. Sur une feuille quadrillée, faites une représentation graphique du nombre total de jours ou de semaines exigé par l'achèvement de la tâche.

Étape 3. Reporter les tâches sur le papier quadrillé.

Faites une ébauche approximative du graphique Gantt sur le papier quadrillé. À cette fin, tracez chaque tâche sur le papier quadrillé, en indiquant la plus hâtive date de commencement possible. Inscrivez chaque tâche sous forme d'une ligne pleine, dont la longueur correspond à la durée d'exécution de la tâche. Au-dessus de ces lignes, inscrivez le délai d'exécution estimatif. Pour l'instant, ne vous préoccupez pas de l'ordonnancement des tâches; vous ne faites qu'une première ébauche de l'analyse.

Votre graphique devrait ressembler à celui-ci :



N'oubliez pas!

- Pour faire une bonne estimation des délais, il faut tout d'abord comprendre pleinement le problème à résoudre.
- On peut ensuite dresser une liste détaillée des tâches à exécuter, en y incluant, outre les travaux eux-mêmes, tous les travaux administratifs et toutes les réunions nécessaires.
- Enfin, prévoyez du temps pour les perturbations et les retards prévus et imprévus qu'il vous faudra inévitablement affronter.
- Une meilleure planification et une meilleure gestion contribuent à accroître la qualité et l'efficacité des décisions.

Étape 4. Ordonnancer les activités

La prochaine étape commence à ordonnancer les activités sur l'ébauche de graphique Gantt. Inscrivez-les de façon que les actions séquentielles soient exécutées dans l'ordre prévu. Les activités « dépendantes » ne doivent pas démarrer avant que ne soient achevées les activités dont elles dépendent. En outre, ordonnez les tâches parallèles de façon qu'elles n'entravent pas les tâches séquentielles du chemin critique. Assurez-vous de faire une utilisation optimale des ressources à votre disposition, et prenez garde de ne pas engager une quantité excessive d'une ressource donnée. En outre, prévoyez une certaine marge de manœuvre dans le calendrier pour tenir compte des retards imprévus, etc.

Étape 5. Exécuter l'analyse

La dernière étape consiste à préparer une version de travail finale du graphique Gantt, combinant le graphique préliminaire à l'ordonnancement des ressources. Ce graphique vous indiquera à quel moment les tâches doivent être commencées et achevées.

Quand on prépare une EES ou un MC, le graphique Gantt aide à suivre l'avancement des travaux et à assurer le respect de l'échéancier. D'un seul coup d'œil, on peut voir quelles tâches auraient dû être exécutées à un certain point dans le temps, et décider des mesures à prendre pour rectifier le tir.

Comment mieux évaluer le temps

Il faut répertorier chacune des tâches, avant d'estimer le temps nécessaire à leur exécution. Après avoir énuméré toutes les tâches, on peut donc évaluer le temps requis pour leur exécution. Dans votre estimation, assurez-vous de prévoir du temps pour la planification, les communications, les réunions, le suivi et la rédaction des documents d'appui ou des rapports.

Prévoyez également du temps pour :

- les problèmes hautement prioritaires qui peuvent survenir;
- les congés et les journées de maladie pour le personnel essentiel;
- les communications avec les autres ministères;
- le calendrier des réunions du Cabinet;
- les interruptions;
- etc.

Ces facteurs peuvent faire doubler (ou même davantage) le temps nécessaire à la préparation d'un MC ou d'une EES.

Les cartes conceptuelles sont un précieux aide-mémoire! Les cartes conceptuelles peuvent être d'utiles outils mnémoniques; le simple fait d'évoquer la forme et la structure d'une carte conceptuelle peut vous ramener à l'esprit l'information contenue dans la carte. Comparativement aux notes habituelles, les cartes conceptuelles incitent beaucoup mieux le cerveau à assimiler et à relier les faits. On se sert souvent de cartes conceptuelles pour se rappeler d'exposés!

Cartographie conceptuelle (Mind Map) ¹

La cartographie conceptuelle est une technique très importante de résolution de problèmes, particulièrement dans la conception des diverses options de projet et dans l'analyse des effets directs et indirects. Les cartes conceptuelles illustrent la structure du problème et les liens entre les enjeux, et présentent l'information sous une forme visuelle dont il est facile de se rappeler et qu'on peut examiner rapidement.

Les cartes conceptuelles ne reposent pas sur la classique structure hiérarchique de la prise de notes. L'information y est organisée selon une structure radiale. Une bonne carte conceptuelle illustre la « forme » du sujet, l'importance relative des enjeux individuels et leurs interrelations. Les cartes conceptuelles sont structurées de façon qu'on puisse visualiser simultanément toutes les informations, ce qui facilite les associations. Il est très facile d'ajouter de nouvelles informations à une carte conceptuelle, sans embrouiller l'enjeu concerné.

Les cartes conceptuelles peuvent également servir à :

- résumer l'information issue de discussions et de rencontres;

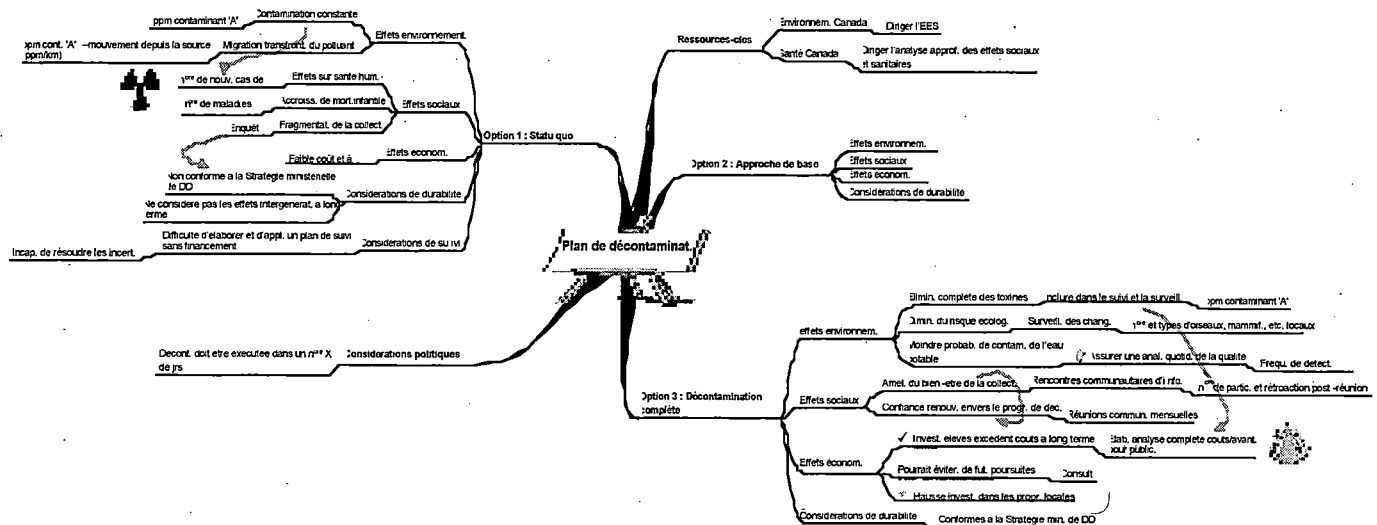
¹ « Mind Map » est une marque de commerce de Buzan Organization.

- regrouper l'information essentielle tirée de différentes sources de recherche;
- résoudre des problèmes complexes;
- présenter l'information de façon claire et schématisée.

Comment tracer une carte conceptuelle élémentaire

On trouve à la figure A-1 un modèle de carte conceptuelle schématisant l'élaboration d'un hypothétique plan de décontamination.

Figure A-1 Exemple partiel de carte conceptuelle



Étape 1 : Inscrivez le thème principal (enjeu, problème, titre de la proposition, etc.) au centre de la page, et dessinez un carré autour.

Étape 2 : Pour chaque grand sous-thème, tracez une ligne issue de ce cercle, en inscrivant le sous-thème sur la ligne.

Étape 3 : Si ces sous-thèmes engendrent un autre palier d'information, faites-en la source d'un nouvel embranchement.

Étape 4 : Enfin, pour les idées ou les faits individuels, tirez des lignes reliées au thème approprié, et étiquetez-les.

À mesure que l'on recueille de nouvelles informations, il suffit de les ajouter à la carte conceptuelle. Une carte conceptuelle dûment achevée sera formée d'un thème central d'où irradient des lignes en toutes directions. Ces lignes

constitueront l'origine de nombreux sous-thèmes et faits, tout comme les branches et les ramifications issues d'un tronc d'arbre. La structure de la carte conceptuelle importe peu, bien qu'il soit utile de laisser suffisamment de place pour ajouter de l'information. La version finale de toute carte conceptuelle peut nécessiter quelques ébauches préliminaires.

Pour maximiser l'efficacité de vos cartes conceptuelles, tenez compte des points suivants :

- *Pour les informations, utiliser un terme unique ou des expressions simples.*
À l'intérieur d'une phrase, la plupart des mots ne constituent que du remplissage. Dans une carte conceptuelle, l'emploi de mots uniques et forts et d'expressions significatives peut véhiculer le même sens beaucoup plus efficacement.
- *Écrire tous les mots en lettres moulées, pour plus de clarté.*
- *Utiliser des couleurs pour séparer les idées différentes et les divers niveaux.*
Cela vous aidera à distinguer chaque idée, au besoin.
- *Utiliser des symboles et des images.* Une image vaut mille mots.
- *Interrelations.* Tracez des lignes pour relier les idées apparentées et pour indiquer les interrelations entre divers points.

Analyse coûts/avantages de base

Durant l'élaboration d'une proposition et d'une EES, il sera probablement nécessaire de considérer l'importance économique des options et des effets. Même si l'approche ci-dessous présente la méthode de base pour mener une analyse coûts/avantages, elle ne doit pas remplacer l'évaluation complète des répercussions financières d'une option privilégiée, normalement effectuée par la Direction économique ou le ministère concerné. Cependant, cet outil permettra de mettre en exergue, dans l'EES, les principaux enjeux financiers ou économiques afférents aux effets environnementaux.

L'analyse coûts/avantages est un outil d'aide à la décision relativement simple et courant. Pour appliquer cette technique, on additionne la valeur de tous les avantages associés à une option ou à une solution possible, en soustrayant du total l'ensemble des coûts (directs et indirects) qui s'y rattachent.

En général, les coûts engendrés par la réalisation d'un projet sont soit de nature ponctuelle, soit de nature permanente, tandis que les avantages s'étalent habituellement sur une certaine période de temps. Pour prendre en compte le facteur temps (qui peut s'étendre sur plusieurs décennies, comme dans le cas de la durabilité), on peut calculer la période de récupération, c'est-à-dire le temps qui s'écoule avant que les avantages d'un changement n'en remboursent les coûts. Cela dit, il faut se rappeler que les coûts et les avantages peuvent prendre de nombreuses formes (financières) et, dans certains cas, ne pas être évidents au premier regard. Par exemple, une simple analyse coûts/avantages d'un

programme d'expansion aquicole mesurerait le coût des investissements et le soustrairait de l'avantage économique associé à une bonification de l'industrie. Pour prendre en considération les coûts environnementaux et sociaux, il sera important de trouver des moyens créatifs d'estimer ces coûts. Par exemple, on pourrait considérer les coûts de nettoyage en l'absence d'un programme de gestion des déchets des opérations aquicoles, ou encore le coût des répercussions sur les autres industries locales, comme le tourisme. Il y a également des coûts dont la quantification financière s'avère très souvent difficile (et souvent subjective). Par exemple, quelle est la valeur de la biodiversité marine qui peut être compromise par une entreprise aquicole? L'important, c'est que même si l'analyse coûts/avantages représente un puissant outil décisionnel, on ne doit jamais l'utiliser de façon isolée, et ne jamais baser les décisions uniquement sur ses résultats.

La version ci-dessus de l'analyse coûts/avantages est nécessairement simple. Lorsque de grosses sommes d'argent sont en jeu (p. ex. dans des opérations sur les marchés financiers), l'évaluation de la proposition peut s'avérer un processus extrêmement complexe et sophistiqué.

Analyse de Pareto

L'analyse de Pareto est une technique très simple qui aide à choisir les changements les plus efficaces à opérer. Elle repose sur le principe de Pareto, voulant qu'on peut obtenir 80 % des résultats d'un travail en exécutant 20 % seulement de ce travail. L'analyse de Pareto est une technique formelle visant à cerner les changements qui engendreront un maximum d'avantages. Elle se révèle utile quand vous avez le choix entre plusieurs lignes de conduite.

Voici les étapes d'une analyse de Pareto élémentaire :

Étape 1 : Dressez une liste des changements que vous pourriez faire. Si la liste est longue, regroupez les changements en catégories.

Étape 2 : Attribuez une cote aux changements ou aux catégories de changements. La méthode de cotation dépend du type de problème que vous tentez de résoudre. Par exemple, si vous souhaitez améliorer la durabilité, vous coteriez les options selon le surcroît de durabilité que chaque groupe pourrait engendrer. Si vous tentez d'améliorer la santé des forêts, vous pourriez attribuer les cotes selon le nombre d'arbres plantés chaque année.

Étape 3 : Consacrez vos énergies sur l'option qui obtient la meilleure cote. Cette option engendrera le maximum d'avantages. Ce n'est peut-être même pas la peine d'envisager les options ayant obtenu les plus faibles cotes, car la résolution de ces problèmes pourrait vous coûter davantage que la valeur associée aux solutions.

On trouve à l'encadré A-1 un exemple d'analyse de Pareto.

Encadré A-1 : Exemple d'analyse de Pareto

En réponse aux inquiétudes manifestées par le Groupe de travail sur les zones humides, un gestionnaire doit remanier un plan d'action pour la conservation des zones humides. Il commande des recherches pour déterminer le motif des inquiétudes exprimées par le Groupe de travail.

Le gestionnaire obtient les commentaires suivants, à la lumière des consultations publiques :

1. Une partie seulement des permis sont vérifiés.
2. Le personnel d'application de la loi semble surchargé et stressé.
3. Les cartes des zones humides sont désuètes.
4. Les communications entre le personnel d'exécution de la loi et le public sont insuffisantes ou médiocres.
5. Certains problèmes auraient pu être réglés au téléphone plutôt qu'au moyen d'une visite sur place.

Le gestionnaire examine ces problèmes simultanément. Ensuite, il attribue une cote à chaque groupe selon le nombre de plaintes formulées, et dresse la liste ci-dessous :

- *Formation insuffisante du personnel* : points 1 et 2 : 51 plaintes
- *Manque de personnel* : points 1, 2 et 5 : 21 plaintes
- *Organisation et préparation insuffisantes* : points 3 et 4 : 2 plaintes

En faisant l'analyse de Pareto ci-dessus, le gestionnaire peut constater que la grande majorité des problèmes concernant la protection des zones humides pourraient être résolus au moyen d'une meilleure formation du personnel.

Une fois cette mesure prise, on pourrait envisager d'accroître les effectifs. D'un autre côté, la nécessité d'accroître les effectifs pourrait diminuer à mesure que les agents d'exécution de la loi deviendront plus efficaces et commenceront à résoudre les problèmes au téléphone.

Les commentaires relatifs à la mauvaise qualité et à l'obsolescence des cartes semblent peu fréquents, et pourraient être attribuables à des causes échappant à la volonté du gestionnaire.

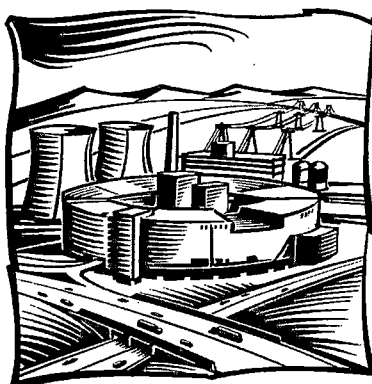
En faisant une analyse de Pareto, le gestionnaire peut concentrer ses ressources sur le problème de la formation, au lieu de les disperser sur la formation, sur le recrutement de nouveau personnel et, peut-être, sur l'affectation d'une grande partie du budget pour cartographier à nouveau les zones humides.

Autres outils

Même si le processus de base d'EES devrait offrir une solide assise pour l'élaboration et l'évaluation des propositions de politique, de plan et de programme à Environnement Canada, on devra peut-être recourir à d'autres outils pour explorer exhaustivement les enjeux et les solutions subséquentes. Tout outil de politique peut être intégré au processus d'EES, à condition de décrire la méthode employée et de résumer les résultats. Le tableau A-2 énumère certains des outils pouvant être appliqués au processus d'EES.

Tableau A-2 Autres outils pouvant être appliqués au processus d'EES

Outil	Application
Systèmes d'information géographique (SIG) Les SIG s'avèrent particulièrement utiles pour planifier l'utilisation du territoire, déterminer des trajets et évaluer les effets cumulatifs exercés par plusieurs projets dans un même secteur. Ils peuvent également servir à étayer l'analyse des impacts, par exemple pour calculer la superficie d'occupation du territoire ou mesurer les répercussions environnementales selon leur éloignement des sources de pollution.	Méthode d'étude
Recension documentaire État des connaissances — Relevé visant à repérer les liens entre les initiatives stratégiques et les effets environnementaux. Les rapports sur l'état de l'environnement et les projets de politiques environnementales constituent un bon point de départ. Comparaison de cas — Comparer des exemples d'autres domaines stratégiques ou d'autres instances; l'analyse des actions similaires prises dans d'autres pays peut jeter un éclairage sur les répercussions possibles des options de politique.	Méthode d'étude
Matrices La majorité des EES font appel à des matrices sous une forme ou une autre, notamment pour faire des analyses de conformité afin de cerner les éventuels conflits entre les objectifs de différents secteurs de politique.	Étape 2 ou 3
Analyse du cycle de vie L'analyse du cycle de vie consiste à déterminer en cinq étapes l'impact environnemental total d'une activité. Cette méthode uniformisée donne naissance à un profil environnemental où des cotes sont attribuées à dix enjeux ou thèmes (toxicité humaine, écotoxicité aquatique, écotoxicité des sols, effet de serre, production d'ozone, acidification, eutrophisation, senteur, utilisation de l'espace et utilisation des ressources naturelles) et pondérées par rapport à l'ensemble des problèmes environnementaux existant dans un secteur donné.	Étape 3
Modèle SIMUS de choix d'indicateurs et d'options Le modèle SIMUS est une méthode de choix d'indicateurs, auquel on peut recourir pour analyser les effets de politiques durables. Le modèle considère simultanément toutes les options, sans égard à la politique dont elles découlent; il permet de faire un choix selon les objectifs fixés.	Étape 2 ou 7
Analyse multicritère C'est une forme avancée de l'analyse coûts/avantages, où l'on attribue des cotes à plusieurs critères d'évaluation névralgiques au lieu d'utiliser une seule valeur unifiée pour exprimer l'importance de tous les effets (comme dans le cas de l'analyse coûts/avantages). À l'aide d'opérations mathématiques, des combinaisons de pondérations et de cotes donnent un classement d'options. Comparativement à l'analyse coûts/avantages, cette méthode a l'avantage de permettre une analyse conjointe des coûts environnementaux et des coûts financiers, même lorsqu'il est impossible d'évaluer financièrement les coûts environnementaux. L'analyse multicritère ne mène pas nécessairement à une unique solution non ambiguë; elle laisse généralement une certaine latitude aux décideurs. Une forme particulière d'analyse multicritère est la « matrice d'atteinte des objectifs », qui aide à déterminer comment une mesure peut potentiellement contribuer à la concrétisation d'une série d'objectifs (environnementaux) prescrits.	Étape 2 ou 3



Outils d'évaluation exhaustive

Voici plusieurs outils d'évaluation utilisés un peu partout dans la fonction publique. Chaque outil a une finalité et des modalités particulières, et peut servir selon les besoins à l'élaboration et à l'évaluation d'une proposition donnée. C'est généralement en déterminant la méthode d'étude (étape 1) que l'on établit si de tels outils sont nécessaires. Par exemple, si un projet risque d'avoir d'importants effets sur la santé, on devra mener une évaluation des incidences sanitaires pour voir s'il est possible de prévenir ou d'atténuer ces effets. On doit également se rappeler que l'expert ministériel respectif pour chaque outil doit être contacté, consulté et invité à participer à l'EES.

Évaluation des incidences sanitaires

Il faut recourir à l'évaluation des incidences sanitaires lorsqu'une proposition de politique, de plan ou de programme risque d'avoir des effets importants sur la santé. Il est préférable de mener cette évaluation de concert avec une évaluation stratégique ou une évaluation de projet, pour pouvoir établir des liens entre les effets environnementaux et les conséquences sur la santé humaine.

Santé Canada a publié un guide en trois volumes intitulé *Guide canadien d'évaluation des incidences sur la santé*, qui a pour but d'aider les professionnels de la santé ayant peu ou pas d'expérience en évaluation des effets environnementaux à formuler des conseils sanitaires lors de telles évaluations. En outre, il aide les praticiens en évaluation des incidences environnementales, les promoteurs de projets, les représentants gouvernementaux et non gouvernementaux et les universitaires qui ne sont pas des experts de la santé à se familiariser avec les diverses méthodes et disciplines sous-tendant l'évaluation des incidences sanitaires.

Évaluation des effets sociaux

L'évaluation des effets sociaux est une méthode permettant d'analyser les répercussions qu'une initiative gouvernementale pourrait exercer sur les aspects sociaux de l'environnement. Elle consiste à examiner les données économiques et d'autres données quantifiables pour déterminer les effets que la proposition aurait sur ces variables. Ces variables sont au nombre de cinq : caractéristiques de la population; structure communautaire et institutionnelle; ressources politiques et sociales; facteurs individuels et familiaux; ressources communautaires.

Le cadre canadien pour l'évaluation environnementale des négociations commerciales

Cet outil a été mis au point par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, qui dirige le processus interministériel fédéral. Il repose au premier chef sur l'engagement du gouvernement à considérer et à prendre en compte les répercussions environnementales de ses politiques

commerciales. Le cadre vise à mieux faire comprendre les liens et les répercussions entre le commerce et l'environnement, et à atténuer ou à éviter les incidences environnementales découlant des ententes commerciales.

Le processus comporte quatre étapes : communication d'un avis d'intention de mener une évaluation environnementale; préparation d'une évaluation environnementale initiale, rendue publique avant le début des négociations; préparation d'une évaluation environnementale préliminaire, rendue publique au début des négociations; préparation d'un rapport final d'évaluation environnementale, au terme des négociations.

Analyse comparative entre les sexes

La méthode d'analyse comparative entre les sexes a pour but de mieux sensibiliser tous les ordres de gouvernement à l'importance de l'égalité hommes-femmes. Elle facilite l'élaboration et l'évaluation des politiques et des lois selon cette perspective. On applique cette méthode aux politiques, aux plans et aux programmes pour mieux faire connaître les processus sociaux et donner naissance à des options qui soient à la fois efficaces et équitables sur le plan de l'égalité sexuelle. En général, on mène l'analyse en examinant comment les options de politique pourraient influencer les femmes et les hommes individuellement, et les structures sociétales. Le Canada a fait part de sa détermination à adopter cette méthode d'analyse dans le rapport de 1995 *À l'aube du XXI^e siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, qui reflète l'engagement du gouvernement en la matière et expose huit étapes :

1. Déterminer, définir et préciser les enjeux
2. Définir les résultats souhaités ou prévus
3. Définir les apports en matière d'information et de consultation
4. Mener les travaux de recherche
5. Élaborer et analyser les options
6. Formuler des recommandations en vue de la prise de décisions
7. Communiquer la politique
8. Évaluer la qualité de l'analyse

Lentille rurale

La Lentille rurale est une méthode permettant de considérer les enjeux selon la perspective des Canadiens et des Canadiennes vivant en région rurale. Elle concrétise l'engagement du gouvernement fédéral à évaluer les effets de ses nouvelles politiques, de ses nouveaux programmes et de ses nouveaux services sur la population rurale canadienne, et constitue un pilier essentiel de l'initiative fédérale du Partenariat rural canadien.

La Lentille rurale repose sur plusieurs principes, dont la reconnaissance des particularités rurales, le renforcement des capacités et la création de conditions propices au développement et à la croissance. Ainsi, cet outil vise à sensibiliser les organisations fédérales à la problématique rurale et à faire en sorte que les initiatives du gouvernement fédéral contribuent au renforcement des communautés rurales.

Processus d'analyse coûts/avantages du Conseil du Trésor

En 1998, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a publié un guide des analyses coûts/avantages. Le guide fournit un cadre pour l'analyse coûts/avantages. C'est le document à utiliser pour préparer les requêtes au CT qui portent sur des questions ayant une forte incidence sociale, économique ou environnementale. Une bonne analyse coûts/avantages devrait être un élément fondamental de toutes les études de rentabilisation présentées aux cadres supérieurs et aux ministres. Le guide s'inscrit dans l'optique du gouvernement du Canada qui prône une prise de décisions fondées sur une analyse et des faits.

Les gestionnaires peuvent utiliser le guide lorsqu'ils sont appelés à concevoir et à commander des analyses coûts/avantages et aussi pour mieux comprendre les résultats obtenus. Il est primordial d'appliquer les techniques exposées dans le Guide de façon uniforme. Les gestionnaires et le Conseil du Trésor doivent pouvoir comparer divers plans d'action en procédant d'une manière normalisée et rigoureuse, pour employer efficacement les ressources limitées dont ils disposent.

Prévention de la pollution

Le gouvernement fédéral définit comme suit la prévention de la pollution : « L'utilisation de procédés, pratiques, matériaux, produits, substances ou formes d'énergie qui, d'une part, empêchent ou réduisent au minimum la production de polluants ou de déchets, et, d'autre part, réduisent les risques d'atteinte à l'environnement ou à la santé humaine ». La prévention de la pollution vise à éliminer les causes de la pollution plutôt qu'à traiter les déchets produits. Elle suppose une amélioration continue par l'apport de changements au niveau de la conception, des techniques, de l'exploitation et des comportements. En fin de compte, elle contribue à abaisser les coûts de production, à accroître l'efficacité et à améliorer la protection de l'environnement.

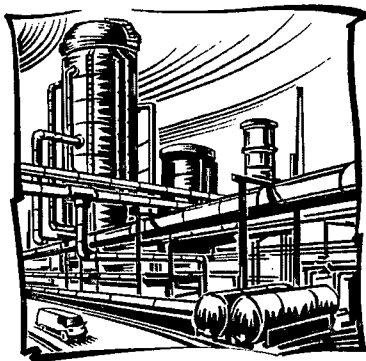
On peut adopter le principe de prévention de la pollution au niveau stratégique pour trouver des façons de prévenir la pollution durant l'exécution d'une politique, d'un plan ou d'un programme et la mise en œuvre des projets subséquents.

ANNEXE D

CRITÈRES POUR ÉVALUER L'IMPORTANCE DES EFFETS

Les questions-types suivantes (Gibson, 2002) peuvent aider à établir l'importance des effets - positifs ou négatifs - pouvant résulter de la mise en œuvre d'une proposition. En fin de compte, pour déterminer l'importance d'un effet, il faut user de sens commun et tenir compte simultanément de toutes les considérations. On trouve ci-dessous deux séries de questions. La première est une liste générique de questions visant à déterminer l'importance; la seconde s'intéresse plus étroitement à l'importance des effets sur la durabilité.

1. Est-ce que les effets potentiels du projet sont permanents ou irréversibles?
2. Est-ce que les récepteurs des effets sont très sensibles, potentiellement instables ou aux limites de la résilience?
3. Est-ce que les récepteurs des effets sont fortement valorisés?
4. Est-ce que l'intensité, l'ampleur, l'échelle, l'étendue, la durée ou la fréquence des effets sont grands?
5. Est-ce que la réalisation du projet fait peser des risques graves pour la santé humaine ou l'environnement?
6. Est-ce que les ressources ou les entités potentiellement touchées sont rares ou uniques?
7. Le projet soulève-t-il une forte controverse dans le public?
8. Est-ce que des effets cumulatifs substantiels peuvent se produire?
9. Les normes existantes de qualité de l'environnement risquent-elles d'être enfreintes?
10. Est-ce que les effets sont contraires à l'intention des politiques publiques, plans, programmes, lignes directrices, critères ou objectifs?
11. Est-ce que des effets transfrontières peuvent se produire?
12. Est-ce que la capacité d'assimilation ou la capacité de charge des caractéristiques environnementales touchées sera affectée?
13. Le projet entraînera-t-il un niveau élevé de consommation de ressources ou d'énergie ou de production de déchets?
14. Y a-t-il des injustices majeures dans la distribution des effets?
15. Est-ce que les effets prévus du projet sont susceptibles de se manifester?
16. Est-ce que les incertitudes entourant les effets potentiels du projet sont importantes?
17. Les effets nocifs peuvent-ils être efficacement atténués?



Les questions suivantes aideront à déterminer l'importance des effets sous l'angle de la durabilité.

1. Est-ce que les effets ajoutent des stress qui pourraient miner l'intégrité écologique à une quelconque échelle?
2. Est-ce que les effets pourraient contribuer substantiellement à la restauration écologique et/ou diminuer les pressions qui pourraient miner la santé de l'environnement?
3. Est-ce que les effets pourraient accroître ou diminuer les possibilités économiques pour améliorer le bien-être humain, tout en réduisant les demandes de matériaux et d'énergie?
4. Est-ce que les effets pourraient accroître/réduire l'équité, pour les générations futures comme pour les générations présentes?
5. Est-ce que les effets renforceront ou affaibliront les incitatifs et les capacités du gouvernement, des entreprises et du public de faire preuve d'une plus grande durabilité ?
6. Est-ce que les effets pourraient contribuer à altérer la durabilité de façon grave ou irréversible?
7. Est-ce que les effets pourraient contribuer positivement au développement durable?

ANNEXE E

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Que sont les indicateurs?

Les indicateurs sont diverses valeurs statistiques qui, collectivement, mesurent la capacité de satisfaire aux besoins actuels et futurs. Les indicateurs fournissent des renseignements essentiels pour le grand public et pour la prise de décisions stratégiques nationales; on s'en servira à l'étape de suivi et de surveillance de l'EES (pour plus d'informations sur le suivi, voir l'étape 7 à la section 3.2).

Les indicateurs aident les décideurs et le grand public à définir les buts, à les arrimer à des objectifs et à des critères clairs, ainsi qu'à évaluer le degré d'atteinte de ces objectifs. Les indicateurs donnent un fondement qualitatif et quantitatif à l'évaluation du rendement, au calcul de l'impact exercé par nos activités sur l'environnement et la durabilité, et à la corrélation des activités passées et présentes avec l'atteinte des objectifs futurs. Ils illustrent les modifications ou les tendances environnementales, ou la façon dont l'environnement et la société réagissent aux changements. Les indicateurs peuvent servir à déterminer les moyens de prévenir, de réduire ou d'atténuer les effets.

En fin de compte, le fait de mesurer la durabilité, tout comme nous mesurons actuellement la production économique, permet aux buts sociaux et environnementaux de contribuer à la prise de décisions.

Pourquoi avons-nous besoin d'indicateurs?

Les indicateurs d'environnement et de durabilité sont d'importants outils permettant de traduire et de fournir en termes simples des informations concises et scientifiquement crédibles pouvant être facilement comprises et utilisées par les décideurs.

Quelles sont les caractéristiques d'un bon indicateur?

En général, les bons indicateurs sont sensibles au changement, ils reposent sur des données fiables et facilement accessibles, et ils sont compris et acceptés par les utilisateurs visés.

Plusieurs critères peuvent servir à l'établissement d'indicateurs. Les indicateurs devraient :

- *Avoir une solide base scientifique* : Il est important de choisir des indicateurs qui comportent peu d'incertitude et qu'il est facile de défendre.
- *Être sensibles aux changements au fil du temps et dans un avenir lointain* : Les indicateurs devraient pouvoir faire la distinction entre les cycles

S'il fallait concevoir un plan pour l'assainissement des cours d'eau locaux, quels seraient certains des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés?

- Changements dans les concentrations de polluants (p. ex. teneur d'une substance chimique donnée actuellement présente dans le cours d'eau)?
- nombre de participants à l'opération d'assainissement?
- changements dans la flore et la faune sur une période de cinq ans? Nombres et espèces en particulier?

normaux et un mouvement de progression ou d'éloignement par rapport à un état souhaité. Un indicateur sensible devrait présenter un changement décelable durant la période d'exécution du projet.

- *Pouvoir démontrer ou illustrer des relations de causalité* : Un bon indicateur devrait non seulement être représentatif d'un problème, mais aussi mettre en évidence le lien et l'interrelation entre la cause (p. ex. les émissions de dioxyde de carbone) et un effet direct ou indirect (p. ex. le réchauffement planétaire).
- *Être représentatifs des enjeux de durabilité* : Un bon indicateur peut représenter les sujets de préoccupation entourant une grande diversité de conditions environnementales, sociales et économiques. Si cela n'est pas possible, il importe de s'assurer que chaque condition soit représentée par un indicateur individuel.
- *Être d'un bon rapport coût-efficacité* : Il est important de choisir des indicateurs qui n'exigeront pas un effort financier excessif. On trouve gratuitement sur le Web de nombreuses séries de données sur les indicateurs, conçues au Ministère ou ailleurs.
- *Être pertinents et compréhensibles pour les usagers et le public* : Dans le choix des indicateurs, il est essentiel de satisfaire aussi bien aux besoins du public et des intervenants qu'aux besoins des décideurs. Les indicateurs devraient refléter les intérêts des parties potentiellement touchées par la politique, le plan ou le programme.
- *Présenter une comparabilité interministérielle et interrégionale* : Pour s'assurer que les indicateurs puissent être interprétés et appliqués par d'autres ministères, il faut choisir des indicateurs qui s'appliquent à leurs activités. C'est particulièrement important si les autres ministères ont un rôle à jouer dans l'exécution du projet et dans les opérations subséquentes d'évaluation et de suivi.
- *S'appliquer à grande et à petite échelle géographique* : Les indicateurs doivent s'appliquer à diverses échelles géographiques : locale, régionale, nationale et internationale. Cela améliore le cheminement et la pertinence de l'information depuis le niveau des politiques jusqu'au niveau des programmes et des plans, et enfin jusqu'à celui des projets.
- *Être reliés aux objectifs et aux critères de la proposition* : Les indicateurs devraient tenir compte des résultats visés par la proposition.

Lors de l'effondrement de la pêche à la morue à Terre-Neuve, les « prises de poissons » ont servi d'indicateurs de la robustesse de la population de morues. Même si les pêcheurs de morue locaux, qui employaient des méthodes traditionnelles, signalaient que la surpêche causait un déclin de leurs prises, les gros bateaux de pêche indiquaient que la population était stable. Cependant, si les gros bateaux de pêche faisaient état d'une telle stabilité, c'était à cause de l'amélioration de leurs techniques de pêche. À terme, cette situation a mené à l'épuisement des stocks de morues et à la disparition de la pêche.

Comment élaborer des indicateurs

Dans la conception de la méthode d'étude (voir la section 3.3), on a fixé des objectifs et des critères pour la proposition. Dans le choix des indicateurs, la première étape consiste à passer en revue ces objectifs et critères. Ensuite, il faut énumérer deux ou trois indicateurs possibles, pour chaque critère et/ou objectif.

Si possible, il faut tenter d'inclure aussi bien des indicateurs qualitatifs que des indicateurs quantitatifs. Une fois cela effectué, on doit déterminer si les indicateurs mesurent bien ce qu'ils doivent mesurer, et s'ils correspondent ou non aux critères exposés ci-dessus. Pour la plupart des propositions, il faut conserver environ dix à douze indicateurs principaux, qui serviront tout au long de l'exécution de la politique, du plan ou du programme.

Étape 1 : Passer en revue les objectifs et les critères de la proposition de politique, de plan ou de programme.

Étape 2 : Énumérer deux ou trois indicateurs possibles, pour chaque critère ou objectif.

Étape 3 : Évaluer chaque indicateur à la lumière des critères exposés ci-dessus.

Étape 4 : Documenter et consigner tous les indicateurs restants.

Plus en aval dans le processus d'EES, ces indicateurs serviront à faire l'évaluation, la surveillance et le suivi de l'exécution de la politique, du plan ou du programme.

Il existe de nombreux exemples d'indicateurs d'environnement et de développement durable utilisés au Canada ou ailleurs dans le monde. Environnement Canada dirige le Programme national des indicateurs environnementaux. En 1991, on a publié un rapport sur ce programme, présentant 43 indicateurs préliminaires pour 18 enjeux. Cette série préliminaire d'indicateurs environnementaux sert de base aux consultations qui se poursuivent actuellement entre divers ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, des organisations non gouvernementales du secteur environnemental et non environnemental, ainsi que des intervenants du secteur privé, sur l'établissement d'indicateurs.

Dans le cadre de la série nationale d'indicateurs environnementaux, on est en train de concevoir des indicateurs pour 17 grands enjeux environnementaux d'importance nationale. À partir de consultations et d'une coopération avec divers partenaires fédéraux, on prévoit dans les prochaines années mettre au point et améliorer les indicateurs applicables à ces enjeux, d'ici la publication d'un rapport sur toute la série d'indicateurs. Voici la liste actuelle des 17 enjeux et indicateurs :

Milieus écologiques vitaux

1. Appauvrissement de l'ozone stratosphérique
2. Changement climatique
3. Contaminants toxiques dans l'environnement
4. Pluies acides
5. Changement dans la biodiversité
6. Écosystèmes marins

Note : Les critères et les indicateurs de durabilité peuvent servir à comparer diverses solutions et à surveiller la mise en exécution du projet de politique, de plan ou de programme.

Santé humaine et bien-être

1. Qualité de l'air en milieu urbain
2. L'eau en milieu urbain
3. Qualité des eaux douces
4. Espaces verts urbains

Durabilité des ressources naturelles

1. Pérennité des forêts du Canada
2. Pérennité des ressources marines
3. Ressources agricoles

Grands facteurs d'influence

1. Transport de passagers au Canada
2. Consommation d'énergie
3. Croissance démographique et modes de vie
4. Production de déchets solides et dangereux

Pour chaque enjeu, des indicateurs potentiels d'agression, de condition et de réaction sociétale sont identifiés et ultérieurement mis au point, à partir du modèle agression/condition/réaction conçu par Statistique Canada et ultérieurement adopté, avec de légères modifications, par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Au moyen d'un diagramme de « cycle » simplifié, on peut montrer que les agressions influencent la condition et les effets, qui peuvent être reliés à des réactions sociétales, lesquelles réactions influencent à leur tour les activités et les agressions humaines. Les forces naturelles peuvent également engendrer des agressions, mais les indicateurs mettent l'accent sur les causes humaines puisque les décideurs de la société ont davantage de prise sur celles-ci.

Le volet « réaction sociétale » des indicateurs établis par le Programme national des indicateurs environnementaux trace un lien entre les conditions environnementales et les interventions humaines dans les systèmes naturels. Cet aspect des indicateurs pourrait les rendre utiles aux fins de l'EES. Par exemple, les espaces verts urbains constituent un des indicateurs de la santé humaine et du bien-être. Par conséquent, une EES pourrait recourir à cet indicateur pour analyser l'impact d'un projet de politique ou de plan d'aménagement urbain.

Voici d'autres programmes canadiens d'indicateurs :

- L'Initiative des indicateurs de développement durable et de l'environnement, de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, vise l'établissement d'indicateurs reposant sur la notion de capital, c'est-à-dire les intrants nécessaires aux activités économiques et qui perdurent (par opposition aux intrants qui sont épuisés lors de la consommation). Ce cadre reconnaît trois grandes catégories de capital : le capital produit, le capital humain et le capital naturel.
- Le programme Éconnexions de Statistique Canada est une trousse CD-ROM qui offre des indicateurs sommaires montrant les progrès réalisés vers un développement économique durable; des informations détaillées sur l'environnement et l'économie qui font ressortir les liens entre ceux-ci; et une publication imprimée pour référence-éclair aux indicateurs sommaires et aux tableaux statistiques.
- Le programme Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts au Canada, du Service canadien des forêts, est un système complet d'indicateurs nationaux visant à mesurer et à signaler régulièrement les progrès réalisés vers l'aménagement forestier durable. Il comprend un cadre regroupant six critères, assortis d'indicateurs : conservation de la diversité biologique; maintien et amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers; conservation des ressources du sol et de l'eau; contributions des écosystèmes forestiers aux cycles écologiques planétaires; avantages multiples des forêts pour la société; acceptation de la responsabilité de la société à l'égard du développement durable.

Le tableau A-3 présente des exemples plus précis quant aux types d'indicateurs pouvant servir à l'exécution et au suivi d'une EES. Il s'agit uniquement d'exemples, qui doivent être adaptés aux besoins et à la portée de chaque évaluation. Il faut également se reporter aux critères devant sous-tendre le choix et l'application des indicateurs (voir ci-dessus « Quelles sont les caractéristiques d'un bon indicateur? »).

Tableau A-3 Indicateurs applicables à l'EES

Economique	Environnemental	Social
• Immobilisations • Productivité de la main-d'œuvre • Ratio dette fédérale/produit intérieur brut (PIB) • Pourcentage du PIB constitué d'investissements • Consommation d'énergie par habitant et par \$ du PIB • Consommation de matières par habitant et par \$ du PIB • Inflation • Pourcentage du PIB constitué d'investissements en R&D • PIB par habitant • Distribution des revenus • Dépenses de consommation par habitant • Chômage • Dette personnelle • Revenu moyen vs coût de la vie • Taux de renouvellement de l'emploi	• Qualité des eaux de surface • Superficie (en hectares) de grands écosystèmes terrestres intacts • Contamination du biote • Quantité accumulée de combustible nucléaire épuisé • État de la couche d'ozone atmosphérique • Émissions de gaz à effet de serre • Ratio sources d'eau renouvelables/prélèvements • Population de poissons • Nombre d'espèces exotiques • Conversion des terres à des utilisations anthropiques • Taux d'érosion du sol • Récolte de bois vs croissance et reboisement • Nombre, étendue et qualité des parcs nationaux • Nombre d'espèces en péril • Qualité de l'air ambiant	• Population • Enfants élevés en famille monoparentale • Niveau de formation des enseignants • Contributions en temps et en argent à des œuvres charitables • Naissances chez des mères seules • Taux d'inscription scolaire • Participation à des activités artistiques et récréatives • Pourcentage de la population sous le seuil de la pauvreté • Taux de criminalité • Espérance de vie • Taux de réussite en éducation • Taux d'accession à la propriété • Emplois à temps partiel vs emplois à temps plein • Niveau de vie général • Nombre de médecins par habitant

ANNEXE F

GESTION ADAPTATIVE

En pratique, on recourt habituellement à la gestion adaptative durant l'étape du suivi (pour plus d'informations sur le suivi, voir l'étape 7 à la section 3.2), pour contrer certains effets. Une approche de gestion adaptative convient idéalement à l'EES, étant donné le degré d'incertitude caractérisant ce haut palier conceptuel du processus décisionnel. La gestion adaptative consiste à bien prendre en compte toutes les incertitudes dans l'évaluation, et à proposer l'adoption de mesures pour surveiller et modifier les mesures d'atténuation en vue d'en assurer l'efficacité.

La gestion adaptative est généralement définie comme suit (ministère des Forêts de la Colombie-Britannique, 1998) :

[...]processus systématique d'amélioration constante des politiques et méthodes de gestion par l'intégration des leçons tirées des résultats des programmes opérationnels. Sa forme la plus efficace — la gestion adaptative « active » — fait usage de programmes de gestion visant à comparer expérimentalement des politiques et des pratiques choisies, en évaluant diverses hypothèses quant au système visé.

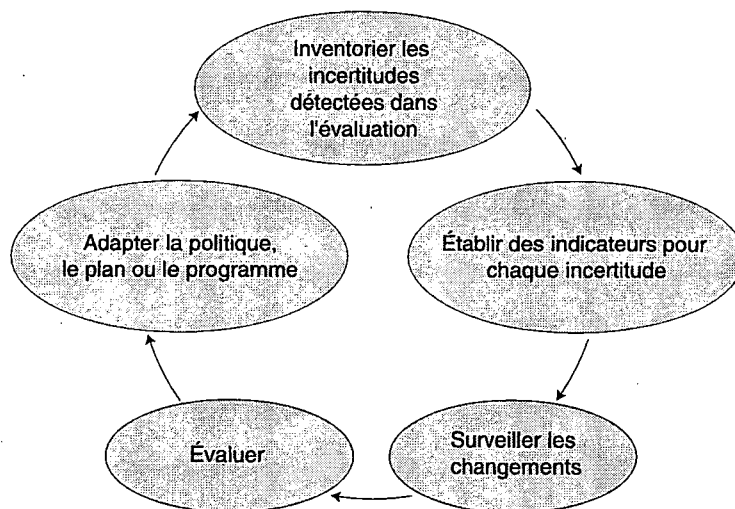
Ce processus de gestion adaptative prend la forme d'un cycle comprenant cinq étapes. Pour s'assurer d'une gestion adaptative fructueuse, il faut mener à bien ces cinq étapes, illustrées à la figure A-2.

Voici les caractéristiques générales de la gestion adaptative :

- reconnaissance de l'incertitude entourant le type « idéal » de politique, de plan ou de programme à appliquer pour contrer l'enjeu identifié;
- choix judicieux de la politique, du plan ou du programme à appliquer;
- mise en œuvre soigneuse de la politique, du plan ou du programme, pour révéler les lacunes à combler en savoir essentiel (p. ex. l'efficacité d'une mesure d'atténuation précise et nouvellement conçue);
- surveillance et suivi des indicateurs de durabilité;
- analyse des résultats de la proposition de mise en œuvre par rapport à la vision, aux objectifs et aux critères initiaux;
- intégration des résultats aux décisions et propositions futures et adaptation.

Dans l'exécution d'une EES, il faut s'assurer de mener un suivi propice à la gestion adaptative dans les cas suivants :

- une forte incertitude entoure les prédictions concernant les effets;
- l'initiative fait l'objet de fortes préoccupations publiques;

Figure A-2 Les cinq étapes du processus de gestion adaptative

- on utilise des technologies nouvelles ou non éprouvées;
- il existe un grand nombre de variables, d'influences et d'hypothèses.

La majorité des EES nécessiteront l'application d'un processus de gestion adaptative à la proposition. Lorsqu'on documente l'EES, il faudrait préciser par écrit comment le processus de gestion adaptative sera appliqué, et comment il sera exécuté à l'étape du suivi.

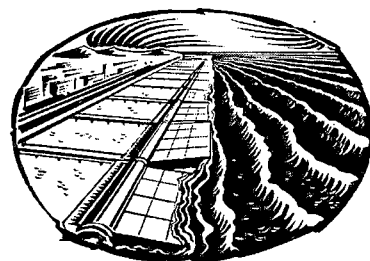
Les étapes suivantes illustrent les grandes lignes du processus de gestion adaptative :

- Étape 1 : Inventorier toutes les incertitudes (effets, résultats, etc.)
- Étape 2 : Élaborer des indicateurs pour vérifier chaque incertitude.
- Étape 3 : Surveiller les indicateurs pour déterminer si l'environnement subit des effets ou des changements.
- Étape 4 : Évaluer l'importance des changements.
- Étape 5 : Adapter au besoin la politique, le plan ou le programme.

Il importe d'établir et de fixer des seuils de changement (étape 4), c'est-à-dire le degré de changement pouvant survenir avant qu'il faille adopter une nouvelle ligne de conduite. Ces seuils dépendront habituellement des critères initiaux fixés pour l'EES, et de l'importance des effets potentiels pouvant résulter des changements. Même si les indicateurs qualitatifs constituent alors un outil de mesure plus commode, il est difficile d'établir ce type d'indicateurs au niveau des politiques, des plans et des programmes.

ANNEXE G

ÉVALUATION STRATÉGIQUE DES EFFETS RÉGIONAUX



Cette annexe présente des conseils de base sur l'évaluation des effets régionaux ou sectoriels, un processus qui s'apparente beaucoup à l'EES. L'annexe expose les grandes lignes de ces processus, avec les critères généraux qui les sous-tendent.

L'évaluation stratégique des effets régionaux sert à déterminer, tôt dans le processus de planification et avant la prise de décisions irrévocables, si une région peut faire l'objet d'activités de développement, grâce à une évaluation des effets possibles des politiques, des plans ou des programmes à l'échelle régionale.

Ce type d'évaluation doit considérer les effets cumulatifs de divers scénarios de développement (y compris l'option « Ne pas aller de l'avant »), pour déterminer les niveaux d'activité appropriés à la capacité de charge et aux préoccupations sociales du milieu. Les résultats de l'évaluation régionale devraient également s'intéresser à la gestion de l'option de développement privilégiée. Les évaluations régionales ont ceci d'avantageux qu'elles peuvent faciliter le processus de développement tout en protégeant l'environnement, en faisant reposer les futures décisions sur les recommandations formulées dans les évaluations régionales.

Considérant les avantages exposés ci-dessus et la volonté de mieux comprendre les effets des politiques, des plans et des programmes, certains secteurs particuliers des ressources naturelles, comme l'industrie aquicole ou l'industrie pétrolière, pourraient donner une impulsion à l'évaluation stratégique des effets régionaux.

Avantages de l'évaluation des effets régionaux

L'évaluation des effets régionaux permet d'encourager une planification proactive au niveau d'une région ou pour une ressource en particulier, tout en assurant une protection adéquate des composantes environnementales, sociales et économiques en offrant un mécanisme de prise en compte des effets environnementaux cumulatifs. Ces évaluations donnent l'occasion de recueillir des données, d'évaluer les conditions de référence et de surveiller les conditions environnementales et les prévisions d'effets au fil du temps, au moyen de programmes de surveillance régionaux. L'évaluation des effets régionaux présente également d'autres avantages :

- elle établit une base commune pour l'évaluation des incidences au niveau des projets, et elle simplifie ces évaluations;

- elle crée des attentes minimums pour les futures évaluations de projet (et, de fait, elle rationalise le processus d'évaluation pour les activités dont les effets ont déjà été considérés dans le cadre de l'évaluation régionale);
- elle empêche le chevauchement des efforts et prévient la tenue d'évaluations se contredisant quant aux résultats de diverses activités menées dans la même région;
- elle permet de mieux comprendre les effets environnementaux de l'ensemble des activités exécutées dans la région, en faisant ressortir les effets environnementaux cumulatifs;
- elle offre une base pour l'établissement d'objectifs, de plans et d'engagements communs;
- elle engendre de nouvelles possibilités de partenariat et d'harmonisation parmi les ministères et l'industrie.

Éléments importants

Il faut analyser, sous l'angle des effets cumulatifs, les possibles répercussions du projet sur les composantes sociales, économiques et écosystémiques valorisées. Par exemple, il faut étudier les effets des activités sur les espèces en péril en regard des autres facteurs d'agression pour les populations, et aborder les émissions atmosphériques en regard des émissions actuelles et des émissions futures prévisibles dans l'aire d'étude, dans la province et au Canada, tout en plaçant cet aspect dans le contexte des cibles de réduction. Étant donné le rôle envisagé pour l'évaluation stratégique des effets régionaux dans le processus de planification, on doit s'assurer que le processus répond à certaines exigences minimales :

- La désignation des régions ou des secteurs doit être éclairée par des principes écologiques, et ces régions ou secteurs doivent présenter des limites spatiales distinctes.
- Les plans régionaux doivent considérer les effets cumulatifs et synergiques.
- Les plans régionaux doivent être dressés avec l'apport du public, et inclure le savoir écologique traditionnel des Autochtones et des autres parties intéressées.
- Les autorités fédérales expertes doivent participer à l'élaboration des plans régionaux (prévoir suffisamment de temps pour mener des examens en profondeur).
- Les plans régionaux devraient identifier les zones d'importance écologique et culturelle (p. ex. les zones de forte productivité, l'habitat des espèces en péril, les pêcheries). Les recommandations relatives aux activités pouvant être menées dans ces secteurs et dans les zones-tampons environnantes devraient tenir compte de la vulnérabilité de ces endroits et refléter le principe de prudence.

- Il faudrait établir des programmes de surveillance régionaux dans les aires d'étude, pour tester les postulats et les hypothèses sous-jacentes à la réalisation de l'évaluation et pour vérifier l'exactitude des prévisions d'effets formulées par toute évaluation environnementale de projet.

Il faut réviser les évaluations régionales stratégiques au moins tous les cinq ans, pour s'assurer qu'elles tiennent compte de l'évolution de la science, des technologies, des priorités sociétales ainsi que des processus et normes d'évaluation environnementale. Ces révisions doivent intégrer les résultats des programmes de surveillance de l'environnement, et prévoir une participation du public.

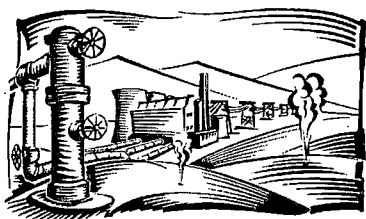
Exigences particulières

Le processus d'évaluation stratégique des effets régionaux est essentiellement identique au processus d'EES décrit dans le présent manuel. Il est important de fournir toutes les cartes nécessaires, indiquant les diverses zones écologiques, les habitations, les activités antérieures et les autres éventuels aménagements futurs. On doit également inclure des cartes illustrant les tendances et les changements futurs dans la région.

Rapports et documentation

Une évaluation stratégique des effets régionaux doit englober toutes les informations requises pour une EES normale, en plus des éléments suivants :

- 1) toutes les cartes pertinentes, indiquant :
 - la délimitation des zones de développement et des effets;
 - les aires d'importance écologique et leur vulnérabilité;
 - les ressources;
 - les données hydrologiques (cours d'eau, ruisseaux, plans d'eau);
 - les autres activités qui contribuent aux effets cumulatifs;
 - les autres informations qui peuvent s'avérer pertinentes pour le plan et l'évaluation;
- 2) l'analyse et la prise en compte des tendances et des scénarios;
- 3) les données historiques et les activités antérieures menées dans la région (aperçu).



ANNEXE H

PLANIFICATION STRATÉGIQUE INTÉGRÉE DE L'AFFECTATION DU TERRITOIRE ET EES

Qu'est-ce que la planification stratégique intégrée de l'affectation du territoire?

La planification stratégique intégrée de l'affectation du territoire est un processus consistant à déterminer les modalités d'utilisation des terres, tant aujourd'hui que pour l'avenir. C'est une occasion de prévoir et d'atténuer les changements dans les régimes de peuplement, dans l'utilisation des ressources et dans les efforts de remise en état.

Pourquoi devrait-on dresser des plans stratégiques intégrés de l'affectation du territoire?

De tels plans aident à assurer que les ressources naturelles font l'objet d'une gestion qui profite tant aux générations présentes qu'aux générations futures et tiennent compte des besoins de la société, de l'économie et de l'environnement naturel. Ce processus a pour but d'encourager la participation du public et la consultation de tous les intervenants. En général, le processus suit les grandes lignes de la méthode d'EES présentée dans ce manuel, mais avec certaines particularités mineures.

Qui devrait dresser de tels plans?

Comme dans le cas de l'EES, il peut s'avérer nécessaire d'élaborer des plans d'utilisation du territoire pour les grands projets de développement nécessitant l'approbation d'un ministre ou du Cabinet. Cependant, signalons également que ces plans peuvent aussi servir à déterminer les conséquences et les possibilités particulières, en matière de durabilité, de projets de développement à grande échelle.

Plans régionaux et infrarégionaux

Les plans régionaux et infrarégionaux exposent la vision et les buts soutenant l'affectation et l'utilisation des terres et des ressources sur de vastes étendues géographiques. Ces plans comprennent généralement les éléments ci-dessous :

- délimitation sur une carte de vastes zones d'utilisation des terres;
- repérage des écosystèmes importants et fragiles;
- objectifs de gestion des ressources;

- stratégies d'intégration de l'utilisation des ressources;
- stratégies de développement économique et répercussions sociales;
- stratégies de mise en œuvre;
- détermination du besoin de plans plus détaillés.

En général, les plans régionaux couvrent des superficies de trois à huit millions d'hectares, et sont habituellement préparés à une échelle maximale de 1:2 000 000. Quant aux plans infrarégionaux, ils abordent généralement les mêmes enjeux que les plans régionaux, mais d'une manière plus détaillée et à plus petite échelle.

Comment mener une planification stratégique de l'utilisation du territoire

Les plans stratégiques d'utilisation du territoire nécessitent un examen détaillé des caractéristiques topographiques et écologiques naturelles du territoire. Le degré de détail et le niveau d'analyse écologique déterminent les pratiques opérationnelles à employer sur le terrain. À ce niveau, les décisions prises visent d'abord à concevoir un régime d'utilisation qui considère aussi bien les conditions et les tendances écologiques locales que les répercussions économiques et sociales. Ce régime d'utilisation devrait servir à concrétiser des objectifs précis de gestion des ressources, par la prise en compte de pratiques et d'activités particulières, dans l'espace et dans le temps.

Comme dans l'EES, ce processus par étapes est flexible et peut être adapté aux besoins du plan. Les étapes exposées ci-dessous devraient être suivies conjointement avec le processus normal d'EES.

A) Besoins en information

- Identifier les principaux enjeux, conditions et organismes responsables.
- Évaluer l'état des ressources et décrire les engagements ministériels.
- Cerner les sujets de préoccupation de la population et des intervenants.
- Déterminer les limites géographiques du plan.
- Énumérer toutes les caractéristiques écologiques et naturelles.
- Déterminer les méthodes de planification techniques et les besoins en information.
- Déterminer les besoins en soutien logistique et professionnel.
- Préparer des plans de travail détaillés, dresser les budgets et déterminer les autres besoins en ressources.

B) Mise en chantier du plan

- Dresser un plan principal et plusieurs (deux ou trois) options et scénarios de rechange.
- Énumérer les effets et les résultats potentiels du plan, aussi bien positifs et négatifs que directs et indirects.
- Déterminer les façons d'atténuer les effets négatifs et d'accroître les effets positifs.

C) Élaboration du plan et rapports

- Établir les critères et les indicateurs qui serviront à mesurer l'atteinte des objectifs, à la lumière des besoins environnementaux, sociaux et économiques.

D) Mise en œuvre du plan, suivi et surveillance

- Les activités de suivi et de surveillance sont des volets importants du processus de planification stratégique de l'utilisation du territoire. Il faut dresser un cadre et prendre des engagements pour la réalisation des examens.

Documentation et rapports

Un rapport de plan stratégique d'utilisation du territoire devrait comprendre les éléments suivants :

1. toutes les cartes nécessaires du secteur visé, indiquant toutes les composantes écologiques importantes et valorisées, la flore, la faune et l'information météorologique;
2. un énoncé du but (besoin), comprenant un énoncé de vision, les critères et les objectifs du plan;
3. une description de tous les intervenants et des ministères participants ou parrains;
4. une liste de toutes les entités potentiellement touchées (écosystèmes, ressources, collectivités, etc.);
5. les répercussions et les considérations en matière de durabilité;
6. toutes les autres activités envisagées dans la région (pour déterminer les éventuels effets cumulatifs);
7. les options et les plans, démarches et scénarios de rechange;
8. toutes les mesures d'atténuation et de bonification visant les effets importants, tant positifs que négatifs;
9. les diverses options en matière de mesures d'atténuation et de bonification;
10. un aperçu des avantages et des désavantages de chaque option possible;
11. un cadre de suivi et de surveillance.

ANNEXE I

AUTRES CONSIDÉRATIONS-CLÉS

Cette annexe couvre certains engagements stratégiques du Ministère, pour aider les responsables de l'élaboration de propositions de politique, de plan ou de programme à en tenir compte. Les trois principaux engagements abordés dans ce manuel sont la biodiversité, l'eau et les changements climatiques. Des numéros subséquents du *SEA Journal* s'intéresseront à d'autres engagements.

BIODIVERSITÉ

Qu'est-ce que la biodiversité?

Selon la définition que lui donne la Convention sur la diversité biologique (Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1992), la diversité biologique est « la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes » [Article 2].

Pourquoi la biodiversité est-elle importante?

La biodiversité est essentielle au bien-être des gens et de l'environnement. Les communautés écologiques préservent les processus écologiques et évolutifs nécessaires au maintien de la vie; elles sont nécessaires à la préservation de l'équilibre chimique de la planète, à la modération du climat, à la création de sols et à l'équilibre des populations. Elles sont également la source d'un capital naturel et de richesse et fournissent de la nourriture, des matières premières, des médicaments, des ressources récréatives et une abondance d'autres biens et services évalués annuellement à plusieurs milliards de dollars.

Quels sont nos engagements?

L'EES est un élément central des obligations que nous confère la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1992), dont l'article 14b) demande aux signataires de prendre « les dispositions voulues pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement de ses programmes et politiques susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique ».

Comment peut-on voir à la conservation de la biodiversité au niveau stratégique?

L'EES permet d'assurer la mise en application de la Convention sur la diversité biologique, de déterminer quels sont les effets de cette application sur la biodiversité, et d'établir ce qui reste à faire pour protéger les espèces vulnérables.

Exemples d'indicateurs de biodiversité

- Situation et tendances des communautés écologiques à l'intérieur de chaque écosystème
- Degré de fragmentation de la portion non convertie de chaque écosystème
- Pourcentage d'écosystèmes naturels par rapport aux écosystèmes modifiés
- Situation et tendances pour les communautés écologiques de chaque écosystème
- Situation et tendances des espèces
- Pourcentage d'espèces menacées de disparition
- Pourcentage de populations d'une espèce sauvage donnée qui sont menacées de disparition
- Situation et tendances des agressions sur les composantes biologiques
- Taux de prélèvement (p. ex. chasse) d'espèces végétales et animales particulières

Pour plus d'informations

Pour en savoir plus long sur la biodiversité, visiter la Voie verte (<http://www.ec.gc.ca/envhome.html>).

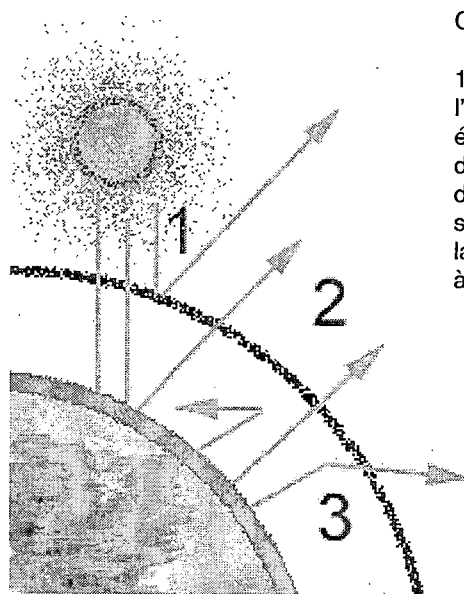
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Que sont les changements climatiques?

Les changements climatiques constituent le plus important problème environnemental de l'histoire du monde. Ce problème est causé par des changements subis par le climat sur une période allant de plusieurs décennies à plusieurs siècles. L'expression s'applique à la fois à des changements naturels qu'à des changements causés par les activités humaines.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques définit ainsi les changements climatiques : « changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables » (<http://www.ekonerg.hr/ncsp/art01.htm>). Autrement dit, la Convention n'applique l'expression qu'aux changements d'origine humaine.

L'utilisation des « combustibles fossiles » tels que le charbon, le pétrole et le gaz est l'activité humaine la plus susceptible d'exercer un effet important sur le climat. Ces combustibles contiennent du carbone, et leur combustion libère du dioxyde de carbone, qui est un gaz. Depuis le début du XIX^e siècle, quand les gens ont commencé à brûler de vastes quantités de charbon et de pétrole, la quantité de dioxyde de carbone présente dans l'atmosphère a grimpé de près de 30 %, et la température moyenne de la planète semble avoir augmenté de 1 à 2 °C.

Figure A-3 Cycle du carbone**Cycle du carbone**

1. L'énergie solaire pénètre dans l'atmosphère; une partie est reflétée. 2. Cette énergie est absorbée par la Terre et réfléchi de nouveau dans l'espace, à des longueurs d'onde supérieures. 3. Les gaz à effet de serre absorbent cette énergie et en renvoient la majeure partie vers la surface de la Terre, à la manière d'une couverture isolante.

Le dioxyde de carbone emprisonne la chaleur solaire dans l'atmosphère, un peu comme le verre capture la chaleur du soleil dans un solarium ou une serre (voir la figure A-3). C'est pourquoi le dioxyde de carbone est quelquefois qualifié de « gaz à effet de serre ». Plus l'atmosphère contient de dioxyde de carbone, plus la chaleur solaire est emprisonnée, ce qui cause une hausse de la température moyenne de la planète. L'usage de combustibles fossiles à des fins énergétiques vient augmenter la concentration atmosphérique de dioxyde de carbone.

Le méthane et l'oxyde nitreux contribuent également aux changements climatiques et sont responsables de près de la moitié du réchauffement.

Pourquoi les changements climatiques représentent-ils un grave problème?

Le climat de la Terre est un système fragile et équilibré d'éléments interreliés, alimenté par l'énergie provenant du soleil. Toute modification du système peut causer des fluctuations dans la température mondiale, ainsi que des conditions météorologiques imprévisibles.

Depuis un siècle, le Canada s'est réchauffé de 1,0 °C. Cependant, ce réchauffement n'a pas été homogène durant toute cette période. Les années 1980 et 1990 ont incontestablement été les décennies les plus chaudes jamais observées au Canada. Le réchauffement constaté au Canada depuis un siècle est réel et important, bien qu'il ait varié en intensité d'une décennie à l'autre, d'une région à l'autre et d'une saison à l'autre.

Les changements climatiques peuvent avoir de nombreuses conséquences :

- La hausse des températures estivales pourrait accroître la mortalité due à la chaleur.
- Les changements dans les températures et les précipitations pourraient faire croître l'incidence des maladies transmises par des insectes (maladies vectorielles); ainsi, des affections telles que la maladie de Lyme et la malaria pourraient apparaître ou devenir plus fréquentes au Canada.
- L'accélération du retrait des glaciers pourrait réduire les débits d'écoulement en fin de saison dans les régions montagneuses de l'Ouest de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.
- Dans le Nord, le dégel du pergélisol pourrait causer des effondrements de terrain massifs, vider des petits lacs et accroître la charge sédimentaire des cours d'eau, menaçant des milieux humides et des deltas tels que les deltas du Mackenzie et des rivières Paix-Athabasca.
- Une modification des niveaux d'eau des Grands Lacs pourrait menacer de précieux habitats riverains et humides, perturber la navigation, créer de nouveaux besoins d'infrastructure, nuire à la pêche et diminuer la valeur des propriétés côtières.
- Une modification des régimes hydrologiques régionaux pourrait gravement menacer les zones humides.
- Le changement des régimes de précipitations vers la fin de l'hiver et au début du printemps pourrait causer un accroissement de la fréquence des embâcles et des inondations. On estime que les dommages causés par ces phénomènes coûtent déjà 60 millions de dollars par année à la population canadienne.
- Dans les Prairies, la hausse des températures pourrait permettre de planter des cultures d'une plus grande valeur, mais la chose sera impossible si les changements subis par les régimes de précipitations régionaux ont pour effet de réduire la pluviosité et d'accroître le nombre de sécheresses.
- Une modification du cycle du carbone pourrait réduire la quantité de carbone organique dissous présente dans les eaux de surface, ce qui affaiblirait l'effet d'« écran solaire » exercé par l'eau et rendrait les écosystèmes aquatiques plus sensibles aux effets du rayonnement ultraviolet.
- Les hausses de température les plus marquées surviendront en haute latitude, en période hivernale et sur terre.
- Les prévisions sont moins claires pour ce qui est des précipitations à long terme; les changements devraient varier d'une région à l'autre.
- Le niveau de la mer s'élèvera probablement, peut-être à un rythme moyen d'environ cinq centimètres par décennie au cours des 100 prochaines années, principalement en raison de l'expansion thermique de l'eau (expansion stérique) et de la fonte des glaciers.
- Le soulèvement et l'affaissement des masses terrestres pourraient engendrer de fortes variations régionales.

- Des études prévoient une augmentation de la gravité et de la fréquence des épisodes météorologiques extrêmes (sécheresses, orages, inondations, incendies de forêt, embâcles, etc.), ce qui entraînera, et peut-être même entraîne déjà, de graves effets sur les écosystèmes canadiens, et notamment de fortes répercussions économiques et sociales auxquelles les Canadiens devront s'adapter.

Quels sont nos engagements?

Trois grands mécanismes régissent la lutte aux changements climatiques au Canada : la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto.

La LCPE oblige le Ministre à surveiller les conditions environnementales et à en faire rapport. Pour satisfaire à cette exigence législative, Environnement Canada rédige des rapports nationaux sur les émissions et sur les tendances des émissions de gaz à effet de serre, et prépare des documents d'orientation.

Aux termes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, que le Canada a ratifiée en 1992, ce dernier doit faire rapport sur les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre. Plus précisément, selon l'article 4, paragraphe 1a) de la Convention, il faut que toutes les Parties « Établissent, mettent à jour périodiquement, publient et mettent à la disposition de la Conférence des Parties des inventaires nationaux des émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal »

(<http://www.unep.org/ozone/mp-text.shtml>).

Le Protocole de Kyoto vient renforcer les exigences de déclaration et oblige le Canada à déclarer ses émissions et absorptions de gaz à effet de serre dans un rapport annuel, ainsi qu'à fournir des explications supplémentaires. En outre, les pays sont tenus de mettre en place des mécanismes nationaux de déclaration et de vérification qui viennent s'arrimer aux systèmes d'échanges intérieurs et internationaux et aux autres mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto.

Comment peut-on contrer les changements climatiques au niveau stratégique?

Dans l'élaboration d'une EES visant un projet donné, il importe d'intégrer au concept même du projet des moyens d'atténuer les facteurs contribuant aux changements climatiques. Par exemple :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre, comme le dioxyde de carbone (p. ex. provenant des gaz d'échappement des véhicules);
- réduire la consommation d'électricité et utiliser l'énergie plus efficacement;
- réduire l'emploi d'engrais et d'autres substances chimiques libérant de l'oxyde nitreux;

- réduire la quantité de déchets voués à la décharge, et qui seraient source de méthane.

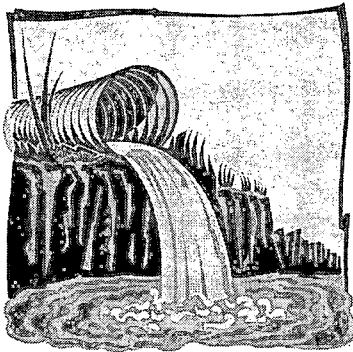
Exemples d'indicateurs de changements climatiques

Voici quelques exemples d'indicateurs pouvant servir à surveiller les changements climatiques :

- une modification des quantités de dioxyde de carbone, de méthane et d'oxyde nitreux rejetées dans l'atmosphère;
- les changements engendrés par la réalisation du projet dans la production de gaz à effet de serre;
- les changements engendrés par la réalisation du projet dans la consommation d'énergie;
- le nombre d'arbres plantés ou récoltés (en général, les arbres en croissance sont des puits de carbone).

Pour plus d'informations

Pour en savoir davantage sur les changements climatiques, il suffit de visiter la Voie verte ou de communiquer avec le Bureau des changements climatiques. Pour obtenir des renseignements sur les indicateurs des changements climatiques, visiter le site Web de la Base d'informations sur l'état de l'environnement (<http://www.ec.gc.ca/soer-ree/english/default.cfm>).



ENJEUX HYDRIQUES

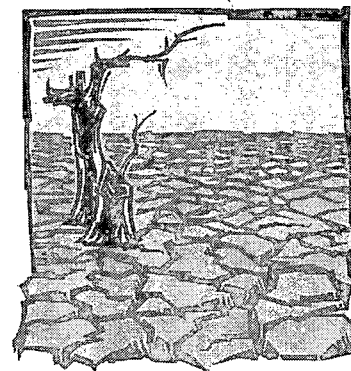
Quels sont les enjeux hydriques?

Le Canada recèle 9 % des réserves mondiales renouvelables d'eau douce, et possède le plus long littoral océanique de la planète. Cependant, la population canadienne arrive au deuxième rang pour la consommation d'eau. Cette forte utilisation d'eau par habitant, couplée à d'autres agents d'agression comme la croissance démographique, exacerbe les pressions subies par les ressources canadiennes d'eau douce. Bien que notre eau douce soit l'une des plus saines du monde, la pollution aquatique demeure toujours un problème important en certains endroits du pays.

Pourquoi ce problème est-il important?

Les substances toxiques, l'excédent de substances nutritives et la sédimentation sont trois grandes causes de pollution de l'eau douce et des zones marines au Canada.

Parmi les principaux polluants de notre eau se trouvent des substances toxiques d'usage industriel, agricole et domestique, notamment des éléments en traces, les biphényles polychlorés (BPC), le mercure, les hydrocarbures pétroliers, les dioxines, les furannes et certaines pesticides. Certaines s'accumulent dans la chaîne alimentaire au lieu de se décomposer dans l'environnement.



Ces substances qui pénètrent dans notre eau proviennent notamment :

- de sources industrielles, comme les mines, les aciéries, les centrales électriques et les usines de produits chimiques;
- d'accidents comme les déversements de produits pétroliers ou chimiques ainsi que de sites contaminés comme les mares de goudron de Sydney en Nouvelle-Écosse;
- des effluents d'eaux usées municipales;
- des retombées atmosphériques en provenance du Mexique, des États-Unis, de l'Europe et de l'Asie.

De la même façon, la qualité des eaux est également menacée par les substances nutritives (notamment l'azote et les phosphates) et la sédimentation. Les substances nutritives proviennent généralement des eaux d'égout, des exploitations agricoles, de l'application d'engrais et des effluents industriels. Ces apports de nutriments concentrés causent divers problèmes, dont des proliférations d'algues, la perturbation du biote aquatique et la contamination de l'eau de boisson.

Quels sont nos engagements?

Dans le domaine des ressources en eau, Environnement Canada applique les lois suivantes :

- la *Loi canadienne sur les ressources en eau* (1970), dont certaines dispositions prévoient la conclusion d'ententes avec les provinces;
- la *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux* (1955), qui exige l'obtention de permis pour les activités pouvant modifier le débit des cours d'eau s'écoulant vers les États-Unis;
- la *Loi de 1979 sur l'organisation du gouvernement*, qui confère au ministre de l'Environnement un leadership national dans la gestion des ressources en eau.

Citons également d'autres lois fédérales importantes dans ce domaine :

- la *Loi du Traité des eaux limitrophes internationales*;
- la LCPE (1999);
- la *Loi sur les pêches*;
- la *Loi sur la protection des eaux navigables*.

Comment peut-on aborder les enjeux hydriques au niveau stratégique?

Il est important de considérer les répercussions ou les effets qu'une proposition peut avoir, du point de vue qualitatif ou quantitatif, sur les ressources en eau. On doit s'intéresser aux démarches qui évitent l'utilisation d'eau et prévoient des changements dans le régime hydrologique. De la même façon, il faut déterminer et exposer en détail les méthodes visant à conserver les ressources en eau, et prévenir toute contamination, altération ou surexploitation des sources d'eau.

Pour plus d'informations

Pour en savoir davantage sur la pollution des eaux, sur leur conservation ou sur les lois applicables, visiter la Voie verte d'Environnement Canada (http://www.ec.gc.ca/water_e.html).

Instructions sur l'utilisation des fiches de travail de l'EES

On peut éliminer d'emblée certaines options, qui engendrent des problèmes importants, qui ne peuvent satisfaire aux objectifs du projet ou qui soulèvent de fortes préoccupations d'ordre environnemental, social ou économique.

[illegible]

17 novembre 2014

Plan de travail de l'étape 5. Choisir deux options et deux conditions de réalisation.

Choix d'option (à remplir par l'étudiant)

Option	Choix de condition	Option choisie	Condition choisie
OPTION 1			
OPTION 2			
OPTION 3			
OPTION 4			
OPTION 5			

Signature : _____

Date : _____

Fiche de travail de l'étape 6 : Détermination des avantages et inconvénients (possibilités et contraintes) de chaque option

Cette fiche de travail permet de résumer les résultats de l'EES. Toutes les options finales doivent être inscrites dans la colonne gauche, et pour chacune, il faut énumérer tous les avantages et inconvénients, avec un maximum de détails. Cette information contribuera au rapport final d'EES et servira à la prise de décisions finales. Certaines des exigences ultérieures seront satisfaites au moyen des évaluations environnementales de projet requises par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Document de travail

Fiche de travail de l'étape 6 : Détermination des avantages et inconvénients (possibilités et contraintes) de chaque option

Options	Avantages	Inconvénients	Possibilités	Contraintes

Document de travail

Fiche de travail de l'étape 7 : Établissement d'un cadre de suivi et de surveillance

Cette fiche de travail aidera à déterminer les indicateurs potentiels pouvant servir aux futures opérations de suivi et d'évaluation. Commencer par énumérer tous les objectifs, critères ou effets devant faire l'objet d'un suivi. Dans les trois colonnes adjacentes, énumérer les indicateurs potentiels pouvant s'appliquer.

Document de travail

Fiche de travail de l'étape 7 : Établissement d'un cadre de suivi et de surveillance

Objectifs, critères ou effets	Indicateurs potentiels	Indicateurs potentiels	Indicateurs potentiels

Document de travail

Fiche de travail de l'étape 1 Détermination de la méthode d'étude

Étape 1 : Détermination de la méthode d'étude

1. Qui devrait faire partie de l'équipe d'EES? Inscrire tous les noms, avec les coordonnées des personnes.
2. Sur quel enjeu ou problème l'EES sera-t-elle axée?
3. Quelle est la vision de la proposition?
4. Qu'est-ce que la proposition tente de réaliser?
5. Qu'est-ce que la proposition tentera de corriger?
6. Quel est le but visé?
7. À quels intervenants ou à quelles autres personnes la mise en œuvre de la proposition profitera-t-elle ou nuira-t-elle?

8. Qui est le plus touché par l'enjeu de la proposition?

9. Qui est susceptible de profiter de la proposition ou d'en être lésé?

10. Est-ce qu'on a tenu compte de tous les intervenants?

11. Est-ce qu'on consultera le public? Si oui, comment? Si non, pourquoi?

12. Quelles sont les éventuelles répercussions politiques de la proposition?

13. Quels autres ministères devraient participer à l'exécution de l'EES?

14. Comment la proposition s'arrime-t-elle aux autres politiques, plans, programmes ou règlements? Peut-on établir des liens?

15. Est-il possible d'opérer une synergie entre cette proposition et d'autres propositions semblables?

16. Quelle est la relation avec les autres EES et les évaluations environnementales de projet?

17. De quelles informations a-t-on besoin pour exécuter l'EES?

18. Qui devrait-on consulter?

19. Quelles études techniques doit-on effectuer?

20. Quelle sera la portée de l'EES?

21. De quelles ressources dispose-t-on pour le suivi ultérieur? Qui serait chargé de voir à l'exécution du suivi? Comment l'information issue du processus de suivi sera-t-elle communiquée et employée dans la réalisation de la proposition?

Fiche de travail de l'étape 2 Choix des options et des solutions de rechange

Étape 2 : Choix des options et des solutions de rechange			
Options	Enjeux environnementaux	Enjeux sociaux	Enjeux économiques
OPTION 1			
OPTION 2			
OPTION 3			
OPTION 4			
OPTION 5			

Fiche de travail de l'étape 3 Détermination des effets probables de chaque option viable

Étape 3 : Détermination des effets probables de chaque option viable

[illegible]

Fiche de travail de l'étape 4 Détermination de l'importance des effets positifs et négatifs, au moyen de critères décisionnels d'évaluation environnementale basés sur la durabilité

Étape 4 : Détermination de l'importance des effets positifs et négatifs, au moyen de critères décisionnels d'évaluation environnementale basés sur la durabilité

Effets négatifs	Probabilité	Réversibilité	Envergure
Effets positifs	Probabilité	Réversibilité	Envergure

Fiche de travail de l'étape 5 Déterminer ce qu'on peut faire pour atténuer (réduire ou éliminer) les effets négatifs et intensifier les effets positifs

Étape 5 : Déterminer ce qu'on peut faire pour atténuer (réduire ou éliminer) les effets négatifs et intensifier les effets positifs			
Effets négatifs	Atténuation	Incertitudes	Commentaires
Effets positifs	Intensification	Incertitudes	Commentaires

Fiche de travail de l'étape 6 Détermination des avantages et des inconvénients (possibilités et contraintes) de chaque option

Étape 6 : Détermination des avantages et des inconvénients (possibilités et contraintes) de chaque option				
Options	Avantages	Inconvénients	Possibilités	Contraintes

Fiche de travail de l'étape 7 Établissement d'un cadre de suivi et de surveillance**Étape 7 : Établissement d'un cadre de suivi et de surveillance**

Résultat, critère ou effet	Besoin d'un suivi?	Indicateur potentiel	Besoin d'une gestion adaptative?

ANNEXE K

FORMULAIRE D'APPRÉCIATION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

L'évaluations ci-dessous vise deux objectifs : tout d'abord, informer les praticiens sur la qualité de leur évaluation; deuxièmement, fournir à la Direction de l'évaluation environnementale une rétroaction sur l'efficacité du processus d'EES d'Environnement Canada. Les commentaires formulés serviront, le cas échéant, à apporter des ajustement et des modifications au processus d'EES. Prière d'acheminer le questionnaire dûment rempli à Guy Follen, Direction de l'évaluation environnementale, pour contribuer à la bonification et au renforcement du processus.

Questions

Partie A

1. L'EES a-t-elle débuté à l'étape de la détermination de l'enjeu ou du problème? Si non, pourquoi pas?
2. L'EES a-t-elle été exécutée par une équipe ou par une personne?
3. A-t-on élaboré et appliqué une vision, des objectifs et des critères clairs?
Si non, pourquoi pas?
4. A-t-on pris en considération tous les principes de l'EES durant son exécution? Si non, lesquels n'ont pas été appliqués?
5. A-t-on utilisé des indicateurs? Si oui, lesquels a-t-on employés, et comment ont-ils été élaborés et appliqués?
6. Dans le déroulement de l'EES, a-t-on suivi les sept étapes du processus?
Si non, quelles étapes ont été omises?
7. A-t-on instauré un processus de suivi? Est-ce qu'on a établi un quelconque mécanisme d'engagement pour assurer l'exécution d'un suivi à l'une ou l'autre étape de la mise en œuvre de la proposition?
8. Est-ce que le rapport final d'EES était utile et compréhensible pour les décideurs (bon résumé des résultats, sans être trop technique)?
9. Est-ce que les résultats du rapport final d'EES étaient reflétés ou mentionnés dans la section « Considérations environnementales » du Mémoire au Cabinet?
10. A-t-on eu l'occasion de prendre en compte les trois éléments de la durabilité (environnement, société et économie) durant le processus d'EES?

Partie B

1. Est-ce que le manuel d'EES est facile à lire et à comprendre? Si non, pourquoi pas?
2. Le processus d'EES est-il logique? Y a-t-il des façons d'améliorer le processus?
3. Quels sont quelques-uns des points forts et des points faibles du processus?
4. Comment pourrait-on encore améliorer et renforcer le processus d'EES?
5. Est-ce que l'exécution de l'EES a permis de bonifier ou d'améliorer la proposition finale de politique, de plan ou de programme?

Date :

Signature :

NOTES

